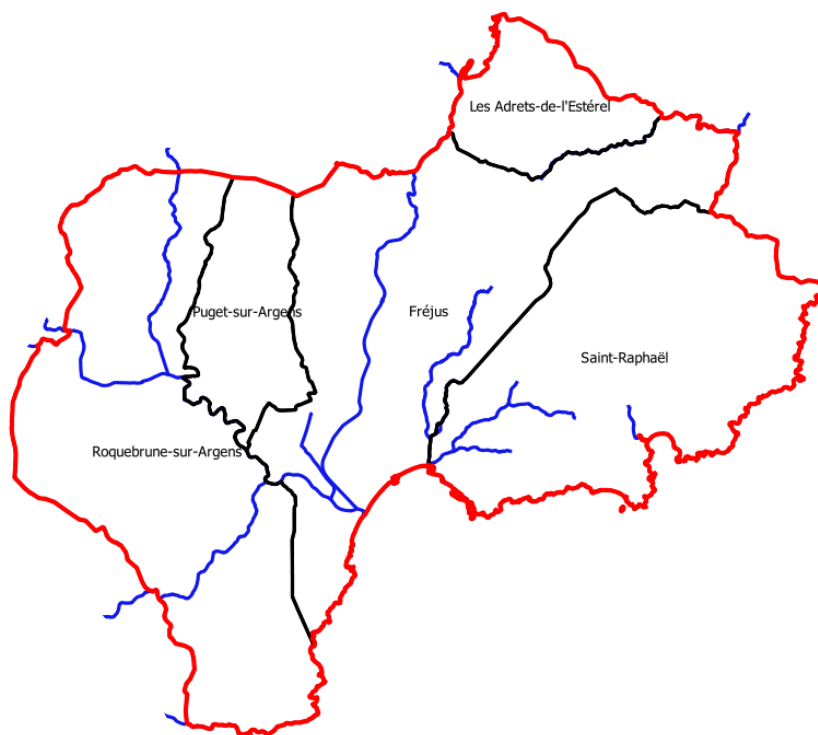




ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau RMC

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Ville et Transport

MARSEILLE

Le Condorcet - 18, rue Elie Pelas – CS 80132

13016 MARSEILLE

Tel. : +33 (0)4 91 17 00 00

Fax : +33 (0)4 91 17 00 73



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

ARTELIA ref. No. : 4242471					
Rev2	Version complète phase 1 avec prise en compte observations reçues	TLO/PBT/NGN/JBZ/EGA	PBT	JFH	13/05/2019
Rev1	Version complète phase 1	TLO/PBT/NGN/JBZ/EGA	JFH	JFH	08/03/2019
Rev0	Première diffusion version partielle et provisoire	TLO/PBT/NGN/JBZ/EGA	JFH	JFH	05/02/2019
Révision	Statut	Établi par	Contrôlé par	Responsable ou Directeur de Mission	Date d'envoi au client

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

SOMMAIRE

Phase 1 : Etat des lieux - Diagnostic	6
1. INTRODUCTION	6
2. LE TERRITOIRE DE LA CAVEM	6
3. CADRAGE JURIDIQUE DE LA GEMAPI	7
4. LE FINANCEMENT DE LA COMPETENCE GEMAPI	8
4.1. LA TAXE GEMAPI	8
4.2. LE FINANCEMENT DES STRUCTURES DE GESTION	9
4.3. LA SITUATION DE LA CAVEM	9
5. SYNTHESE DES ENJEUX DU TERRITOIRE	10
5.1. ENJEU MILIEUX AQUATIQUES TERRESTRES ET COTIERS	10
5.1.1. Le SDAGE	10
5.1.1.1. EAUX SUPERFICIELLES	10
5.1.1.2. EAUX COTIERES	11
5.1.2. Enjeu continuité écologique	13
5.1.3. Enjeu ripisylves	15
5.1.4. Enjeu hydromorphologique	19
5.1.5. Les zones humides	20
5.1.6. Enjeu érosion littorale	21
5.2. ENJEU PREVENTION DES INONDATIONS	26
5.2.1. Le TRI Est Var	29
5.2.2. Enjeux détaillés par Commune	34
5.2.2.1. ENJEU DEBORDEMENTS DE COURS D'EAU	34
5.2.2.2. ENJEU RUISSELLEMENT	36
5.2.2.3. ENJEU SUBMERSION MARINE	36
5.2.3. Les ouvrages hydrauliques, barrages et systèmes d'endiguement	39
5.2.3.1. LES DIGUES OU SYSTEMES D'ENDIGUEMENT	40
5.2.3.2. LES BARRAGES	42
5.3. SYNTHESE DES ENJEUX GEMAPI	43
5.4. ENJEU RESSOURCE EN EAU	44
6. LES PLANS ET PROGRAMMES	44
6.1. LE PROGRAMME DE MESURES (PDM) DU SDAGE	44
6.2. LE PLAN D'ACTIONS OPERATIONNELLES TERRITORIALISEES (PAOT) DU SDAGE	48
6.3. LE PLAN DE GESTION DU RISQUE INONDATION (PGRI)	50
6.4. LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI)	52
6.4.1. PPRI Communaux	52
6.4.2. PPRI Valescure	52
6.5. LES PLANS D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)	53
6.5.1. Le PAPI Argens et des côtiers de l'Estérel	53
6.5.2. Le PAPI Riou de l'Argentière	54
6.6. LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)	56
7. LES STRUCTURES DE GESTION : STATUTS, COMPETENCES ET MISSIONS	58
7.1. CADRAGE GENERAL	58
7.2. LA CAVEM	59
7.3. LE SMA	60

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

7.4. LE SMIAGE	61
7.5. LE SYNDICAT MIXTE DE LA GARONNETTE	62
8. BILAN DES MOYENS ENGAGES	63
9. ACTIONS MENEES ET BILAN FINANCIER	65
9.1. LES ADRETS DE L'ESTEREL	65
9.2. FREJUS	65
9.3. PUGET SUR ARGENS	67
9.4. ROQUEBRUNE SUR ARGENS	68
9.5. SAINT RAPHAEL	69
9.6. LE SMA	70
9.6.1. Equilibres budgétaires	70
9.6.2. Les cotisations au SMA	72
9.7. LE SMIAGE	73
9.7.1. Equilibres budgétaires	73
9.7.2. Les cotisations au SMIAGE	74
9.8. LE SYNDICAT DE LA GARONNETTE	75
9.8.1. Equilibres budgétaires	75
9.8.2. Les cotisations au syndicat	75
9.9. LES ASA	76
9.10. LA CAVEM	76
9.11. SYNTHESE	77
10. LE SOCLE DU SMA	79
11. LE SOCLE DU SMIAGE	83
12. LE PROGRAMME D'ACTIONS	86
ANNEXE 1 Recensement des zones humides	87
ANNEXE 2 Liste des cours d'eau identifiés	92
ANNEXE 3 Comptes rendus d'entretiens	95

TABLEAUX

TABL. 1 - ETATS ET OBJECTIFS DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES	11
TABL. 2 - ETATS ET OBJECTIFS DES MASSES D'EAU COTIERES	11
TABL. 3 - MASSES D'EAU SUPERFICIELLES PRESENTANT UN RNAOE	12
TABL. 4 - PHENOMENES D'EROSION LITTORALE CONSTATES	25
TABL. 5 - NOMBRE DE LOGEMENTS EN ZONE INONDABLE DE LA GARONNE, DU VALESCURE ET DU PEDEGAL	27
TABL. 6 - POPULATION EN ZONE INONDABLE DE LA GARONNE, DU VALESCURE ET DU PEDEGAL	28
TABL. 7 - POPULATIONS EN ZONE INONDABLE DANS LE PERIMETRE DE LA CAVEM	33
TABL. 8 - ENJEUX INONDATION PAR DEBOREMENT DE COURS D'EAU IDENTIFIES LORS DES ENTRETIENS COMMUNAUX	34
TABL. 9 - « CARTOGRAPHIE DE L'ALEA SUBMERSION MARINE SUR LE PERIMETRE REGIONAL PACA – BRGM JANVIER 2017 »	36
TABL. 10 - ENJEUX SUBMERSION EVOQUES PAR LES ACTEURS	39
TABL. 11 - VULNERABILITE DES COMMUNES FACE A LA SUBMERSION MARINE	39
TABL. 12 - INVENTAIRE DES DIGUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM – SOURCE DDTM 83	41
TABL. 13 - INVENTAIRE DES BARRAGES	42
TABL. 14 - SYNTHESE DES ENJEUX GEMAPI	43

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

TABL. 15 - PDM 2016-2021 - SOUS-UNITE « COTIERS COTE D'AZUR » MASSES D'EAU SUPERFICIELLES	45
TABL. 16 - PDM 2016-2021 - SOUS-UNITE « COTIERS COTE D'AZUR » MASSES D'EAU COTIERES	46
TABL. 17 - PDM 2016-2021 - SOUS-UNITE « COTIERS COTE D'AZUR » MASSES D'EAU SOUTERRAINES	47
TABL. 18 - PAOT SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS – SOURCE DDTM 83 21 MARS 2019	49
TABL. 19 - ACTIONS DU PAPI DU RIOU DE L'ARGENTIERE	55
TABL. 20 - PGRE BASSE VALLEE DE L'ARGENS	56
TABL. 21 - BILAN DES MOYENS ENGAGES POUR EXERCER LES MISSIONS GEMAPI*	63
TABL. 22 - BILAN FINANCIER 2018 FREJUS	66
TABL. 23 - BILAN FINANCIER 2018 PUGET-SUR-ARGENS	67
TABL. 24 - BILAN FINANCIER 2018 ROQUEBRUNE SUR ARGENS	68
TABL. 25 - BILAN FINANCIER 2018 SAINT-RAPHAËL	69
TABL. 26 - BILAN FINANCIER 2015-2017 DU SMA	70
TABL. 27 - CLES STATUTAIRES DE CONTRIBUTION AU SMA	72
TABL. 28 - SMIAGE MARALPIN – EQUILIBRES BUDGETAIRES 2017	73
TABL. 29 - REPARTITION DES CHARGES RELEVANT DES PROGRAMMES D'INTERETS DE BASSIN SMIAGE	74
TABL. 30 - EQUILIBRE FINANCIERS DU SYNDICAT DE LA GARONNETTE 2015 - 2017	75
TABL. 31 - DEPENSES GEMAPI 2018 CAVEM ET COMMUNES	76
TABL. 32 - SYNTHÈSE DES DEPENSES ET RECETTES GEMAPI	77
TABL. 33 - PROJET DE SOCLE DU SMA – VERSION DE TRAVAIL DE FEVRIER 2019	80
TABL. 34 - SOCLE SUR LE PERIMETRE DU SMIAGE – JUILLET 2018	84
TABL. 35 - RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM	88
TABL. 36 - LISTE DES COURS D'EAU IDENTIFIES (SOURCE CAVEM)	93

FIGURES

FIG. 1. SDAGE RM - MASSES D'EAU SUPERFICIELLES – SOURCE SDAGE RM	13
FIG. 2. COURS D'EAU IDENTIFIES COMME RESERVOIR DE BIODIVERSITE PAR LE SRCE ET OBSTACLES PRIORITAIRES	14
FIG. 3. PROGRAMME D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE ANNEE 2020 – SOURCE SMA	16
FIG. 4. PROGRAMME D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE ANNEE 2021 – SOURCE SMA	17
FIG. 5. PROGRAMME D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE ANNEE 2022 – SOURCE SMA	17
FIG. 6. PROGRAMME D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE ANNEE 2023 – SOURCE SMA	18
FIG. 7. REPORT DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM – SOURCE CD83	21
FIG. 8. ATLAS DE L'EVOLUTION DIACHRONIQUE DU LITTORAL VAROIS (1924 – 2014) - EXTRAIT	25
FIG. 9. ATLAS DEPARTEMENTAL DES ZONES INONDABLES REPORTE SUR LES ZONES URBANISEES	26
FIG. 10. BASSINS VERSANTS DU VALESCURE, PEDEGAL ET GARONNE – ALEA INONDATION CENTENNAL – SOURCE SCHEMA DIRECTEUR DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS.	27
FIG. 11. BASSIN VERSANT DU VALESCURE, PEDEGAL ET GARONNE – MODELISATION DE LA CRUE DE NOVEMBRE 2011 – ISL 2016	29
FIG. 12. TRI EST VAR – ZONES INONDABLES DU VALESCURE ET DU PEDEGAL	30
FIG. 13. TRI EST VAR – ZONES INONDABLES DE L'AGAY	31
FIG. 14. TRI EST VAR – ZONES INONDABLES DE L'ARGENS 1	31
FIG. 15. TRI EST VAR – ZONES INONDABLES DE L'ARGENS 2	32
FIG. 16. TRI EST VAR – ZONES INONDABLES DE L'ARGENS 3	32
FIG. 17. COTE DU PLAN D'EAU EVENEMENT MOYEN CHANGEMENT CLIMATIQUE +60 CM – BRGM JANVIER 2017	37
FIG. 18. COTE DU PLAN D'EAU EVENEMENT MOYEN CHANGEMENT CLIMATIQUE +60 CM – BRGM JANVIER 2017	38
FIG. 19. INVENTAIRE DES DIGUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM – LINEAIRE TOTAL 40 KM	40
FIG. 20. INVENTAIRE DES DIGUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM	40
FIG. 21. LOCALISATION DES BARRAGES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM	43
FIG. 22. STRUCTURES GESTIONNAIRES AVANT LE 1 ^{ER} JANVIER 2019	58
FIG. 23. EVOLUTION DU TAUX D'EPARGNE DU SMA 2015 - 2017	71
FIG. 24. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DU SMA 2015-2017	71

Phase 1 : Etat des lieux - Diagnostic

1. INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur une mission d'assistance technique, juridique et financière pour la prise de compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) par la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM).

Cette AMO est assurée par le Groupement Artelia-LLC Avocats associés et comporte trois phases :

1. **Un état des lieux** technique, financier et juridique des compétences exercées et structures existantes sur le territoire de la CAVEM. Cet état des lieux porte également sur les enjeux du territoire, le patrimoine existant et les actions menées.
2. **Une analyse prospective** avec des scénarios de mise en place de la compétence GEMAPI
3. **Une déclinaison du scénario retenu** dans l'objectif de décrire la structuration de la compétence.

Ce rapport présente la phase 1.

2. LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

En 1999 les Communes de Fréjus et Saint-Raphaël ont créé une première Communauté d'Agglomération appelée CAFST.

En 2010 les Communes de Puget-sur-Argens et de Roquebrune-sur-Argens se sont regroupées avec la création de la Communauté de Communes Pays Mer Estérel (CCPME).

Au premier janvier 2013, les deux intercommunalités, ainsi que la Commune des Adrets-de-l'Estérel ont fusionné pour former la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM). Son territoire s'étend sur 347 km² et compte 110 000 habitants.

La forte croissance démographique, l'importante fréquentation touristique ainsi que l'artificialisation des espaces en font un territoire à forts enjeux en termes d'approvisionnement en eau, de lutte contre les pollutions la gestion des milieux aquatiques et la lutte contre les inondations.

En lien avec ces thématiques la CAVEM dispose des compétences suivantes : eau, assainissement des eaux usées (collectif et non collectif), lutte contre les inondations, hygiène, actions environnementales, aménagement de l'espace Communautaire et depuis le 1^{er} janvier 2018 la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

La compétence gestion des eaux pluviales est aujourd'hui rattachée aux Communes et sera intégrée à un service dédié au 1^{er} janvier 2020.

3. CADRAGE JURIDIQUE DE LA GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les communes ont l'obligation d'exercer la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence est transférée automatiquement aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) dont sont membres les communes.

Les EPCI-FP doivent prendre en charge la compétence GEMAPI, soit en l'exerçant directement, soit en la confiant à une ou plusieurs entités (syndicats mixtes par exemple). Plusieurs scénarii sont à ce stade envisageable, selon qu'il s'agisse de transfert ou de délégation de compétence, et selon que le transfert ou la délégation soit totale ou partielle (en termes de compétences et/ou d'un point de vue géographique).

Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont fixées à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement. Il s'agit plus précisément des alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de cet article, à savoir :

« 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. »

Ces quatre compétences constituent des compétences obligatoires et exclusives des EPCI-FP.

Les autres missions listées à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement ne relèvent pas de la GEMAPI et constituent des compétences partagées.

Pour mémoire, voici l'ensemble des rubriques de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement selon qu'elles relèvent ou non de la compétence GEMAPI :

GEMAPI	Hors GEMAPI
1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	3° L'approvisionnement en eau
2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau	4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
5° La défense contre les inondations et contre la mer	6° La lutte contre la pollution
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines	7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
	9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile
	10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
	11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
	12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique
Compétence exclusive des EPCI	Compétence partagée

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Sur le territoire de la CAVEM, les compétences GEMAPI relèvent de plusieurs structures (la CAVEM, le Syndicat mixte de l'Argens (SMA), le Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE) et le Syndicat mixte de la Garonnette), qui sont présentées dans le chapitre 0 :

Les structures de gestion : statuts, compétences et missions du présent document.

4. LE FINANCEMENT DE LA COMPETENCE GEMAPI

Avant l'entrée en vigueur de la réforme, quand une collectivité acceptait de prendre en charge des travaux de gestion des milieux aquatiques ou de prévention des inondations, le financement était porté par les subventions accordées par les agences de l'eau et par le budget général de la collectivité.

Les frais engagés par la collectivité pouvaient être, le cas échéant, recouvrés par l'instauration d'une « redevance pour service rendu » au titre des articles L.151-36 à L.151-40 du Code rural et de la pêche maritime. Ainsi, les collectivités peuvent prescrire ou exécuter les travaux d'intérêt général ou d'urgence : lutte contre l'érosion, débroussaillage, entretien... Cependant, ce programme est soumis à enquête publique SAUF en cas de péril imminent. Elles peuvent faire participer aux dépenses les personnes qui ont rendu nécessaires ces travaux ou qui y trouvent intérêt avec transfert de propriété possible (il faut pour cela un jugement) si la participation aux travaux est supérieure au tiers de la valeur du bien.

Néanmoins, ce mécanisme de redevance se révèle en pratique peu opérationnel, en raison de l'incapacité des petites structures à mettre en œuvre une telle facturation et à assurer le recouvrement, et en raison du risque de contentieux lié à la grande difficulté de qualifier et de quantifier le service rendu à chaque propriétaire.

4.1. LA TAXE GEMAPI

Pour les actions relevant de l'exercice de la compétence GEMAPI, la loi Maptam (art. 56) remplace le mécanisme préexistant de « redevance pour service rendu » par une taxe facultative, plafonnée et affectée.

Cette taxe n'est bien entendu levée qu'en cas d'exercice de la compétence GEMAPI par la commune ou l'EPCI-FP. La taxe GEMAPI ne peut être utilisée que pour les missions relevant de la compétence GEMAPI. Elle ne peut donc pas être utilisée par exemple pour financer les opérations de gestion des eaux pluviales, conformément au principe d'affectation de la taxe.

Cette taxe est répartie sur les quatre taxes perçues au profit des collectivités territoriales, proportionnellement aux recettes que chacune procure aux communes et EPCI ; c'est donc un montant qui est voté et qui est transformé, ensuite, au prorata de ce que rapportent les divers impôts concernés (les quatre principaux impôts locaux :TH, TFNB, TFB et CET) par la DDFIP. Il n'est à ce jour pas possible d'exonérer de la taxe GEMAPI des propriétaires qui assurent bien, via une ASA par exemple, leur travail de riverains.

Le produit global de cette taxe est arrêté CHAQUE ANNÉE par délibération avant le 15 avril de l'exercice concerné (article 1530 bis du CGI). La légalité du vote du produit doit répondre à deux conditions cumulatives : dans la limite pour un exercice donné d'un plafond fixe à 40 euros par habitant (en population DGF) résidant dans son périmètre (qu'ils soient ou non le long d'un cours d'eau et qu'ils soient ou non concernés par les inondations) - et au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement.

Il est important de préciser que la taxe GEMAPI ne peut être levée en cas de Déclaration d'Intérêt Général avec contribution des propriétaires. A ce titre, cet article renvoie aux conditions mentionnées par l'article L.151-6 du Code rural et de la pêche maritime qui prévoient que :

« Les personnes morales mentionnées au premier alinéa prennent en charge les travaux qu'elles ont prescrits ou exécutés. Elles peuvent toutefois, dans les conditions prévues à l'article L. 151-37, faire participer aux dépenses de premier établissement, d'entretien et d'exploitation des ouvrages les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent intérêt. Les participations ainsi appelées ne peuvent pas avoir pour objet le financement des dépenses relatives aux compétences mentionnées au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement lorsque la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est instituée dans les conditions prévues au 4° du II de l'article 1379 et à l'article 1530 bis du code général des impôts. »

A la différence de la participation pour service rendu ci-dessus, les redevances levées par les ASA restent compatibles avec la taxe GEMAPI.

4.2. LE FINANCEMENT DES STRUCTURES DE GESTION

Le financement des syndicats mixtes, EPAGE et EPTB repose sur les contributions de leurs membres. Il est à souligner que les cotisations d'un syndicat sont prélevées uniquement sur la section de fonctionnement des collectivités qui en sont membres. Il n'y a pas d'exception en matière de GEMAPI. Ainsi, les EPCI-FP ne peuvent pas financer par de l'emprunt (sur leur propre budget général) les investissements GEMAPI portés par un syndicat auquel ils ont transféré la compétence (réponse au JO du 26/02/2010 n°1552).

En cas de délégation de compétence, la convention de délégation de compétence définit les conditions de la participation financière de la collectivité ainsi que les contours de la délégation et la durée de celle-ci ; la collectivité délégante peut contracter un emprunt pour prendre en charge les investissements à porter dans le cadre de la délégation.

- ➔ Aujourd'hui la CAVEM adhère au SMA, SMIAGE et Syndicat de la Garonne via transfert de compétence. La contribution de la CAVEM à ces Syndicats se matérialise donc sous la forme d'une dépense de fonctionnement dans son budget. Le détail des contributions est présenté au chapitre 9 du présent rapport.

4.3. LA SITUATION DE LA CAVEM

Suite à la prise de compétence au 1er janvier 2018, la communauté a fait le choix par une délibération en date du 12 février 2018 de lever un produit de taxe GEMAPI pour un montant de 1,9 M€. Au regard de l'estimation prévisionnelle de 3 888 660 € de dépenses pour l'année 2018 – 2 383 660 € en investissement et 1 505 000 € en fonctionnement -, le reste du besoin de financement devait être couvert par les autres ressources de la CAVEM. Toutefois, d'après les informations transmises, aucune subvention d'équilibre n'a été perçue du budget principal vers le budget annexe GEMAPI sur cet exercice.

5. SYNTHESE DES ENJEUX DU TERRITOIRE

5.1. ENJEU MILIEUX AQUATIQUES TERRESTRES ET COTIERS

5.1.1. Le SDAGE

5.1.1.1. EAUX SUPERFICIELLES

Le SDAGE Rhône Méditerranée identifie **9 masses d'eau superficielles** sur le Territoire de la CAVEM dans deux sous-bassins versants :

Bassin versant de l'Argens

- L'Argens de la Nartuby à la mer (FRDR2033) et ses affluents :
 - ✓ Ravin de la Maurette (FRDR11569)
 - ✓ Rivière Le Blavet (FRDR11014)
 - ✓ Torrent Le Fournel (FRDR10126)
 - ✓ Rivière la Grande Garonne (FRDR11563)
 - ✓ Rivière La Reyran (FRDR11013)

Bassin versant « Littoral »

- Rivière La Garonne (FRDR11166)
- Rivière L'Agay (FRDR11734)
- Riou de l'Argentièrre (FRDR11514)
- La Garonnnette (FRDR11063)

Le suivi de la qualité de masses d'eau effectué dans le cadre du SDAGE montre que la partie aval de l'Argens présente un **état écologique médiocre et un état chimique bon**. L'atteinte du bon état écologique

La Garonne a été désignée comme masse d'eau fortement modifiée (MEFM) en raison de l'importante urbanisation et des aménagements de protection contre les inondations (rectification, canalisation du lit, protection de berge, etc.). Mais l'objectif d'atteinte du bon potentiel de cette masse d'eau est fixé à 2015. A noter que cette masse d'eau est cartographiée sans le cours d'eau du Valescure et son affluent le Pédégal qui débouchent en mer au même exutoire. Ces deux cours d'eau connaissent le même état avec les mêmes enjeux mais ne sont pas formellement identifiés dans le SDAGE.

Sur le territoire de la CAVEM une majorité des masses d'eau identifiées présentent des risques de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE) et toutes au regard de l'altération morphologie et l'altération de la continuité écologique sur toutes hormis la Grande Garonne.

Les masses d'eau concernées sont l'Argens de la Nartuby à la mer, la Grande Garonne, le Reyran, de la Garonne et le Riou de l'Argentièrre.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Le tableau suivant présente une synthèse des états écologiques et chimiques des masses d'eau et les objectifs associés.

Tabl. 1 - Etats et objectifs des masses d'eau superficielles

Masses d'eau	Sous-bassin SDAGE	Etat écologique		Etat chimique	
		Etat	Objectif bon état	Etat	Objectif bon état
FRDR2033 - L'Argens de la Nartuby à la mer	ARGENS	Médiocre	2027	Bon	2015
FRDR11569 - Ravin de la Maurette	ARGENS	Moyen	2021	Bon	2015
FRDR11014 - Rivière le Blavet	ARGENS	Bon	2015	Bon	2015
FRDR10126 - Torrent le Fournel	ARGENS	Bon	2015	Bon	2015
FRDR11563 - Rivière la Grande Garonne	ARGENS	Bon	2015	Bon	2015
FRDR11013 - Rivière le Reyran	ARGENS	Bon	2015	Bon	2015
FRDR11166 - Rivière la Garonne	Littoral de Fréjus	Bon	2015	Bon	2015
FRDR11734 - Rivière l'Agay	Littoral de Fréjus	Bon	2015	Bon	2015
FRDR11514 - Riou de l'Argentièr	Littoral de Cannes	Bon	2015	Bon	2015

5.1.1.2. EAUX COTIERES

Concernant les eaux côtières le périmètre comprend 3 masses d'eaux :

- Cap Camarat – Ouest Fréjus (FRDC08a), du Cap Camarat à la pointe des Issambres,
- Fréjus – Saint-Raphaël – Ouest Sainte-Maxime (FRDC08c) incluant la baie de Fréjus
- Saint-Raphaël – Pointe de la Galère (FRDC08d) de l'extrémité Est de la baie de Fréjus à la pointe de la Galère.

Les objectifs d'état écologique et chimique du SDAGE 2016-2021 pour les masses d'eau côtières identifiées sont présentés dans le tableau suivant.

Tabl. 2 - Etats et objectifs des masses d'eau côtières

Masses d'eau	Etat écologique		Etat chimique	
	Etat	Objectif bon état	Etat	Objectif bon état
Cap Camarat - Ouest Fréjus	Bon	2015	Bon	2015
Fréjus - St Raphael	Moyen	2021	Bon	2015
St Raphael - Pointe de la Galère	Bon	2015	Bon	2015

Sur le territoire, 5 masses d'eau sur 9 présentent un risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE) et toutes au moins au regard de la morphologie. Les principales pressions identifiées sur ces cours d'eau et le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 pour réduire les pressions à l'origine du RNAOE sont synthétisés dans le tableau page suivante. La masse d'eau FRDC08c Baie de Fréjus présente un risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE). L'atteinte du bon état écologique de cette masse d'eau est reportée en 2021. Les principales pressions identifiées sont les activités maritimes et les apports en substances dangereuses

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-
**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Tabl. 3 - Masses d'eau superficielles présentant un RNAOE

Masses d'eau	Origine du risque	Mesure du SDAGE
L'Argens de la Nartuby à la mer	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle Pollution ponctuelle substances - Altération morphologie - Altération continuité Pollution diffuse agricole	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux Réaliser une opération de restauration d'une zone humide Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique
Rivière la Grande Garonne	- Pollution ponctuelle - Altération morphologie	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions liées aux sites industriels
Rivière le Reyran	Pollution ponctuelle urbaine - Altération morphologie - Altération continuité	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU
Rivière la Garonne	- Altération morphologie - Altération continuité	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
Riou de l'Argentière	- Altération morphologie - Altération hydrologie - Altération continuité	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques

Concernant l'Argens le tableau suivant présente les résultats de suivi :

Commune Station	ETAT ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE	DIATOMEES	MACROPHYTES	Poissons	Facteur déclass
PUGET-SUR-ARGENS	Moyen	Non calculé	MOY			
PUGET-SUR-ARGENS	Moyen	Non calculé	MOY			
PUGET-SUR-ARGENS	Moyen	Non calculé	MOY			
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Moyen	Bon état	MOY		MOY	
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Moyen	Bon état	MOY		MOY	
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Médiocre	Bon état	MOY	MED	MOY	
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Médiocre	Bon état	MOY	MED	MOY	
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Médiocre	Bon état	BE	MED	MOY	
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Moyen	Bon état	MOY		BE	
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Médiocre	Bon état	BE	MED	BE	
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Médiocre	Bon état	BE	MED	BE	
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Moyen	Mauvais	BE	MOY	BE	Hexachlorocyclohexane
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Moyen	Bon état	BE	MOY	BE	
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Moyen	Bon état	BE	MOY	BE	

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

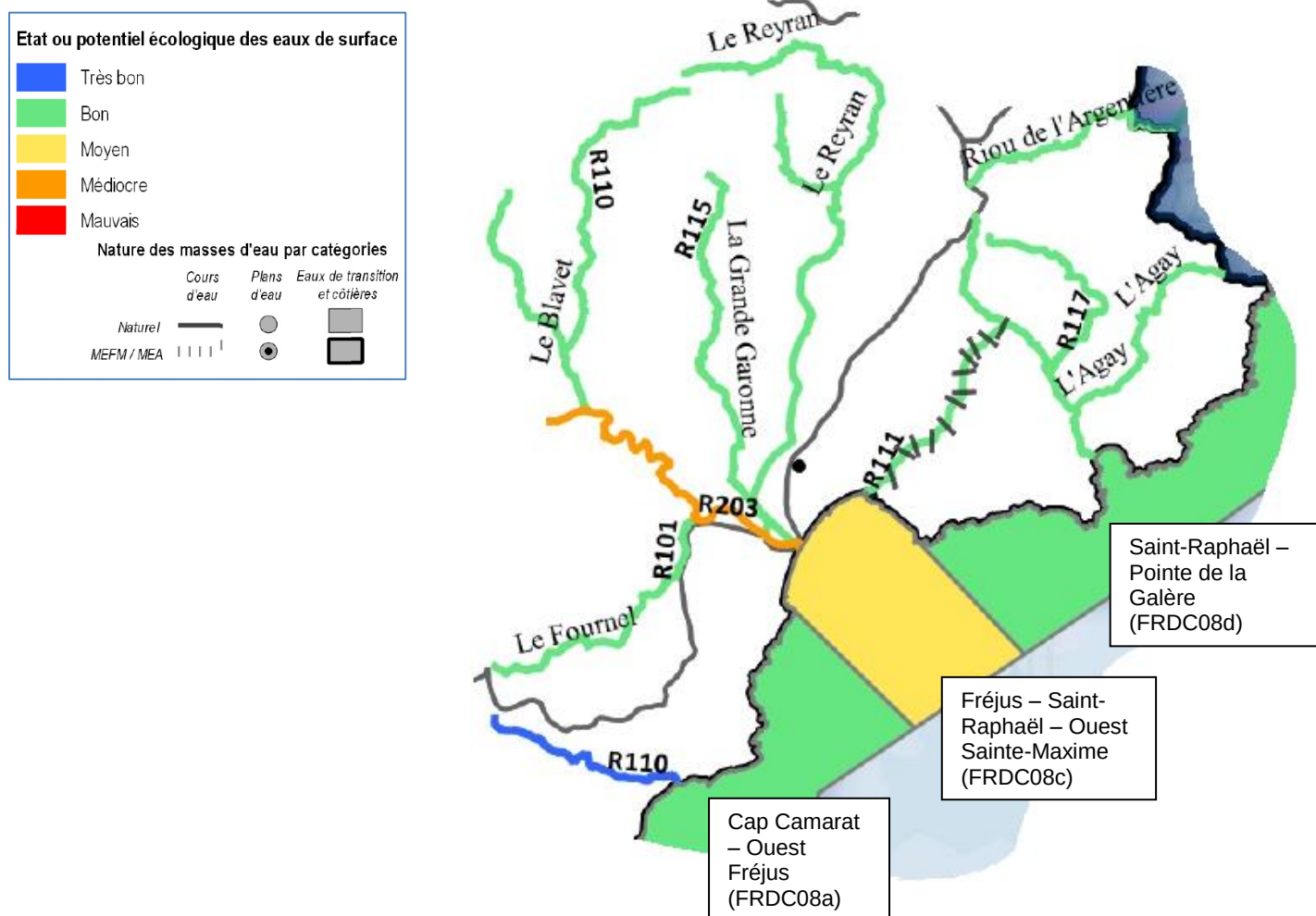


Fig. 1. SDAGE RM - Masses d'eau superficielles – source SDAGE RM

5.1.2. Enjeu continuité écologique

Les cours d'eau sont classés par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques selon deux listes en vue de leur préservation ou de la restauration de la continuité écologique (voir aussi l'article L. 214-17 du code de l'environnement).

Sur le territoire de la CAVEM l'Argens aval est concernée par la liste 2 avec obligation de restaurer la libre circulation piscicole et de transport de sédiments, et par la liste 1 avec interdiction de tout nouvel obstacle à la continuité écologique

Les ouvrages concernés par ce contexte réglementaire sont donc uniquement situés sur l'Argens et sont :

- **Le seuil de Verteil** à Fréjus (qui empêche la remontée du biseau salé) classé ouvrage prioritaire pour l'aloise, la lamproie et l'anguille. Présente aussi un enjeu hydraulique fort.
- **Le seuil du Béal** à Roquebrune-sur-Argens
- **Le seuil du Moulin des Iscles** à Roquebrune-sur-Argens

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) identifie des réservoirs de biodiversité sur lesquels doit être recherchée une préservation optimale. Le SRCE est le document régional qui identifie la Trame Verte et Bleue régionale.

Les cours d'eau identifiés comme tel sur le territoire de la CAVEM sont :

- L'Agay
- Le Reyran
- L'Argens
- Le Fournel
- La Vernède
- Le Gabron,

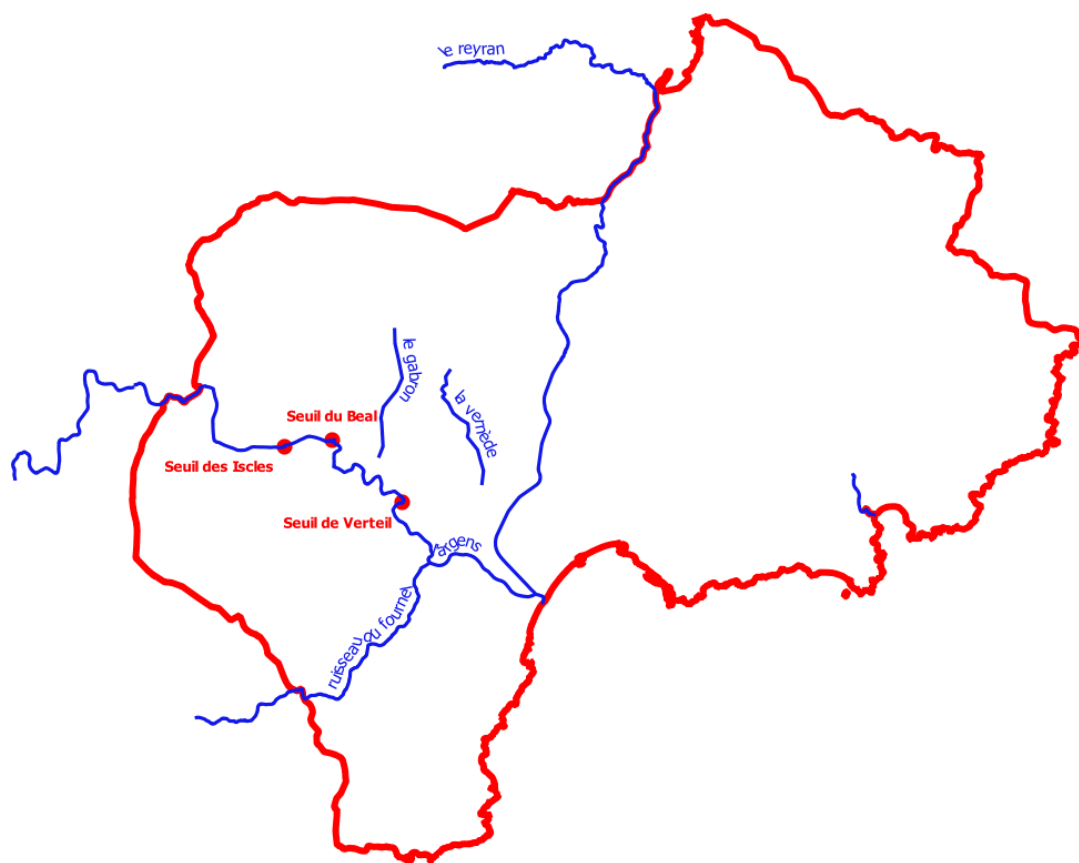


Fig. 2. Cours d'eau identifiés comme réservoir de biodiversité par le SRCE et obstacles prioritaires

La révision du plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) Rhône-Méditerranée pour la période 2016-2021 s'inscrit dans le prolongement des trois plans précédents qui ont permis de développer progressivement les connaissances et de reconquérir les axes de migration pour les 3 espèces de poissons migrateurs amphihalins du bassin : l'anguille, l'alose feinte du Rhône et la lamproie marine.

Ce plan s'applique sur le domaine continental des axes de migrations, comprenant les systèmes lagunaires méditerranéens, les fleuves côtiers, l'axe Rhodanien et certains de ses affluents.

5.1.3. Enjeu ripisylves

L'Argens. (source étude SOCLE SMA)

L'action n°21 du PAPI d'intention de l'Argens (portée par le Département du Var) avait pour objet d'amorcer une réflexion globale en vue d'améliorer les modalités d'entretien des berges des différents cours d'eau sur l'ensemble du bassin-versant de l'Argens.

Cette étude a permis d'établir un diagnostic des modalités actuelles d'entretien de la ripisylve sur le bassin-versant et d'analyser les attentes des différents acteurs dans ce domaine, puis d'élaborer des propositions de cadrage quant à la gestion des berges des cours d'eau sur l'ensemble du périmètre. Ces propositions devront in fine éclairer les choix des élus sur les territoires concernés et porteront à la fois sur les objectifs visés en matière d'intervention et sur les modalités pratiques d'action. L'étude a été livrée en juillet 2017.

Cette action a mis en exergue par sous bassins versants :

- Un bilan des actions entreprises ;
- Un recensement des attentes des territoires ;
- Des orientations de gestion : gestion hydraulique, gestion écologique, gestion paysagère, etc. ;
- Des objectifs de gestion : favoriser les écoulements, maintenir la continuité écologique par la ripisylve, etc. ;
- Des typologies d'interventions ;
- La doctrine déclinée.

Sur le territoire de la CAVEM Les cours d'eau identifiés comme prioritaires (étude + travaux) sont les suivants :

- Le fleuve Argens ;
- Le Blavet ;
- La Grande Garonne.

A noter qu'un plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve a récemment été élaboré. Il s'agit de l'action 46 du PAPI sous Maîtrise d'Ouvrage SMA. Les pages suivantes synthétisent le programme.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

Tableau 12. Montant prévisionnel du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation par type d'intervention et par année (€ HT)

Modalités / Années	N1	N2	N3	N4	N5	TOTAL
Intervention minimale (MIN)	750	1500	10005	7200	750	20205
Entretien sélectif I (ES1)	7600	35920	-	7600	35920	87040
Entretien sélectif II (ES2)	56500	52800	56500	52800	56500	275100
Entretien sélectif III (ES3)	-	-	-	-	-	-
Entretien espace vert (EV)	-	-	-	-	-	-
Reconstitution (RE)	-	-	-	-	6250	6250
Scarification-essartement (SCA)	10000	-	10000	-	10000	30000
TOTAL	74850	90220	76505	67600	109420	418595

Tableau 13. Montant prévisionnel du plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes par action et par année (€ HT)

Actions EEE / Années	N1	N2	N3	N4	N5	TOTAL
A Actions de lutte contre les jussies	11250	11250	3750	3750	3750	33750
B Actions de lutte sur les foyers localisés	3750	3750	3750	2250	2250	15750
C Actions ponctuelles de confinement en bordure de foyers importants	10000	10000	10000	10000	10000	50000
D Actions transversales sur les EEE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	25000	25000	17500	16000	16000	99500

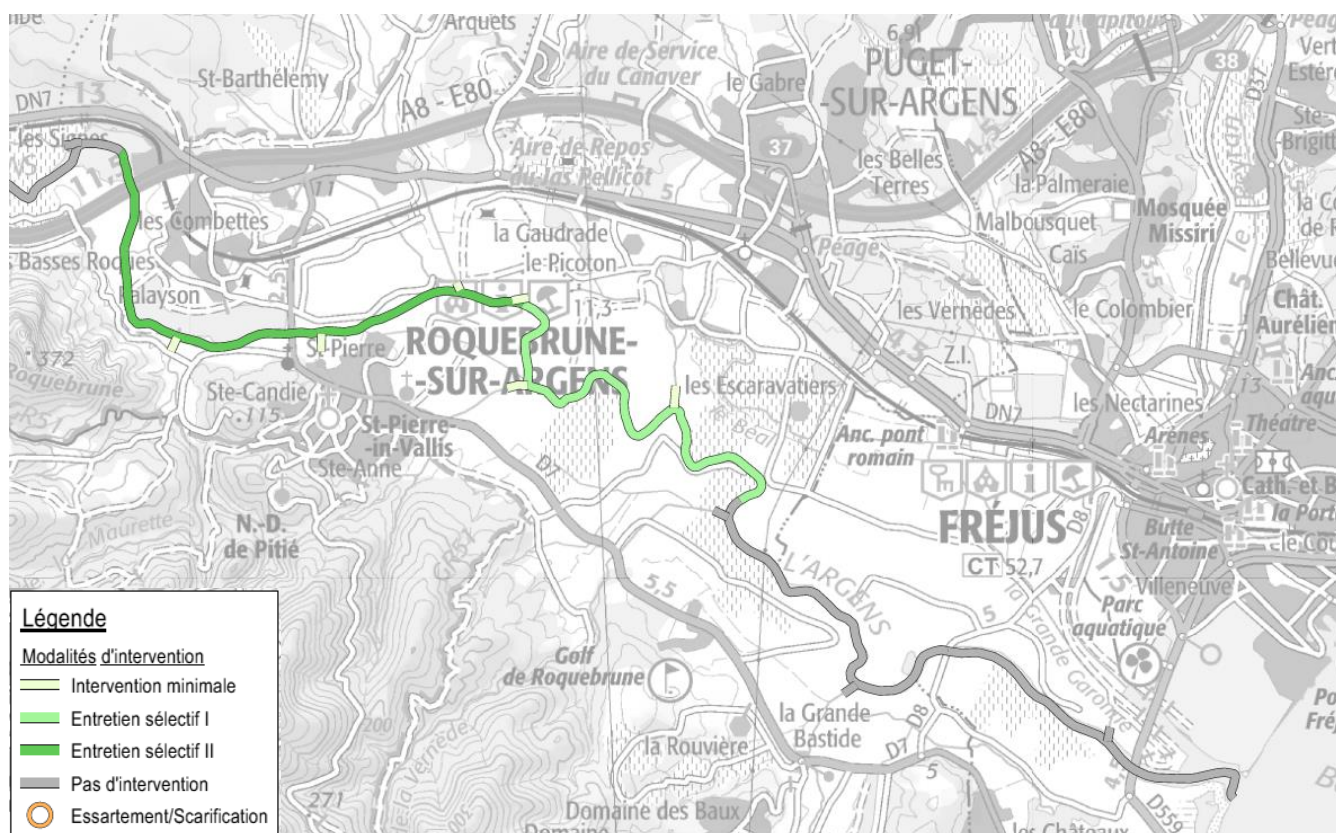


Fig. 3. Programme d'entretien et de restauration de la ripisylve année 2020 – source SMA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

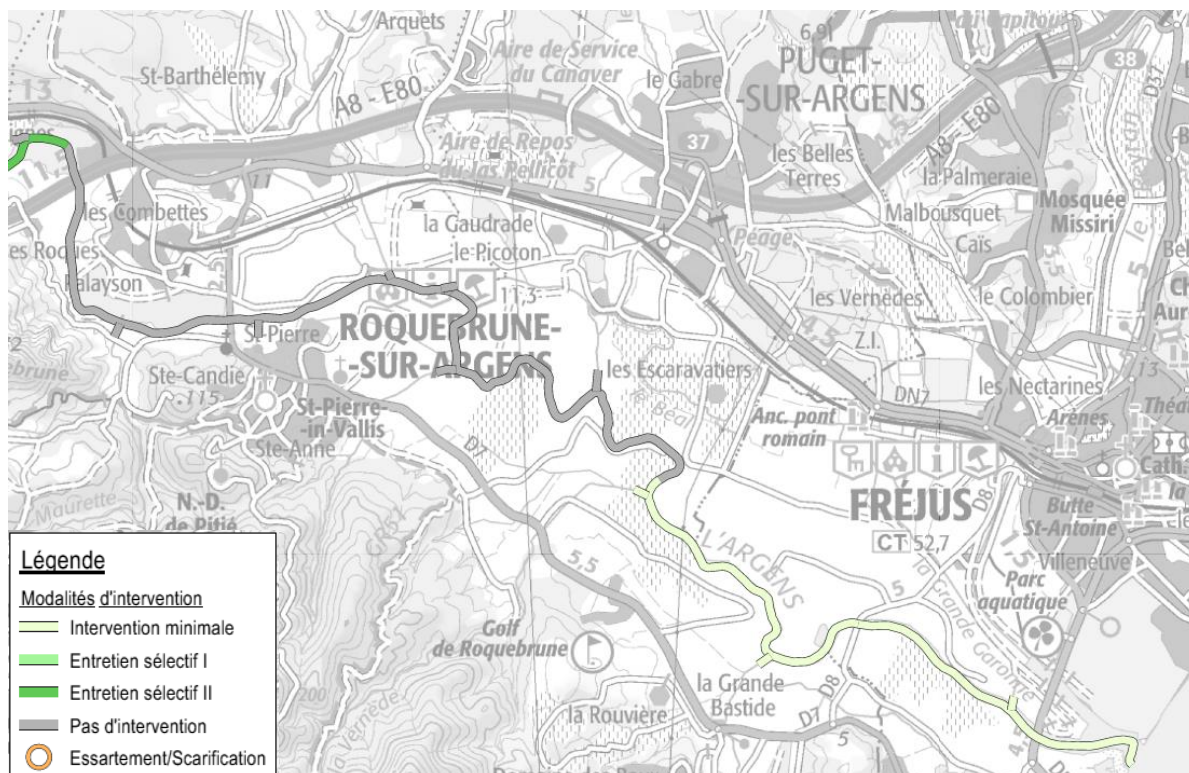


Fig. 4. Programme d'entretien et de restauration de la ripisylve année 2021 – source SMA

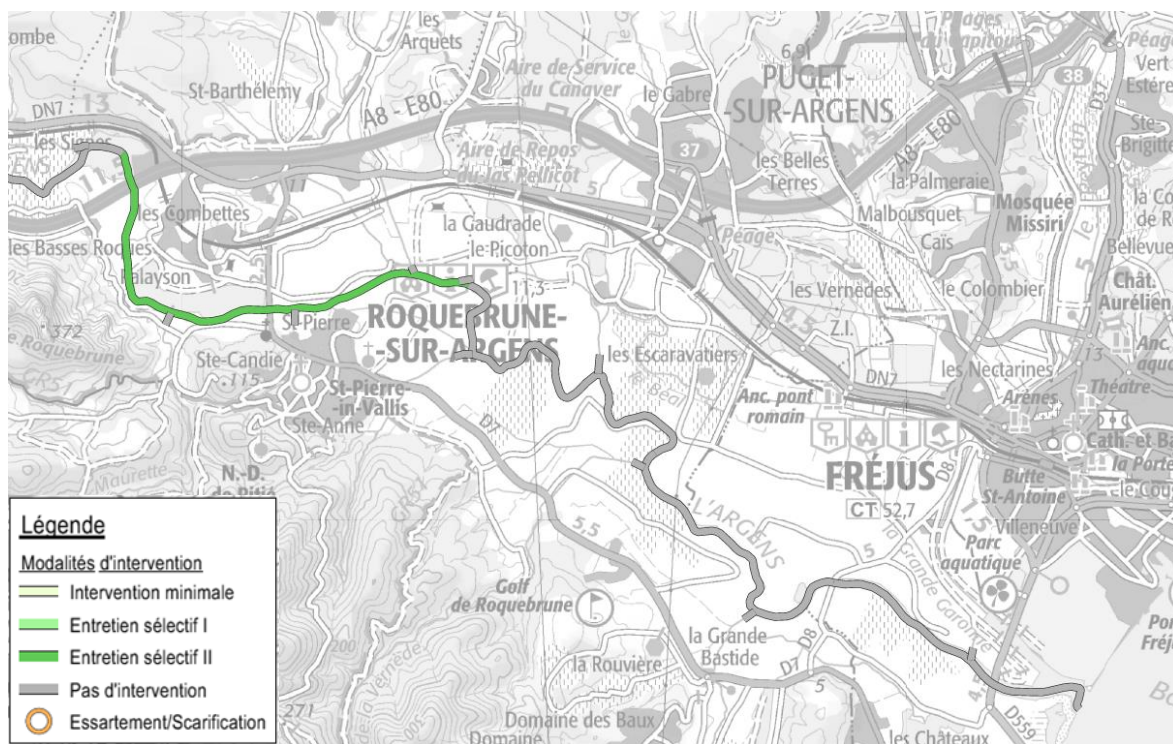


Fig. 5. Programme d'entretien et de restauration de la ripisylve année 2022 – source SMA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

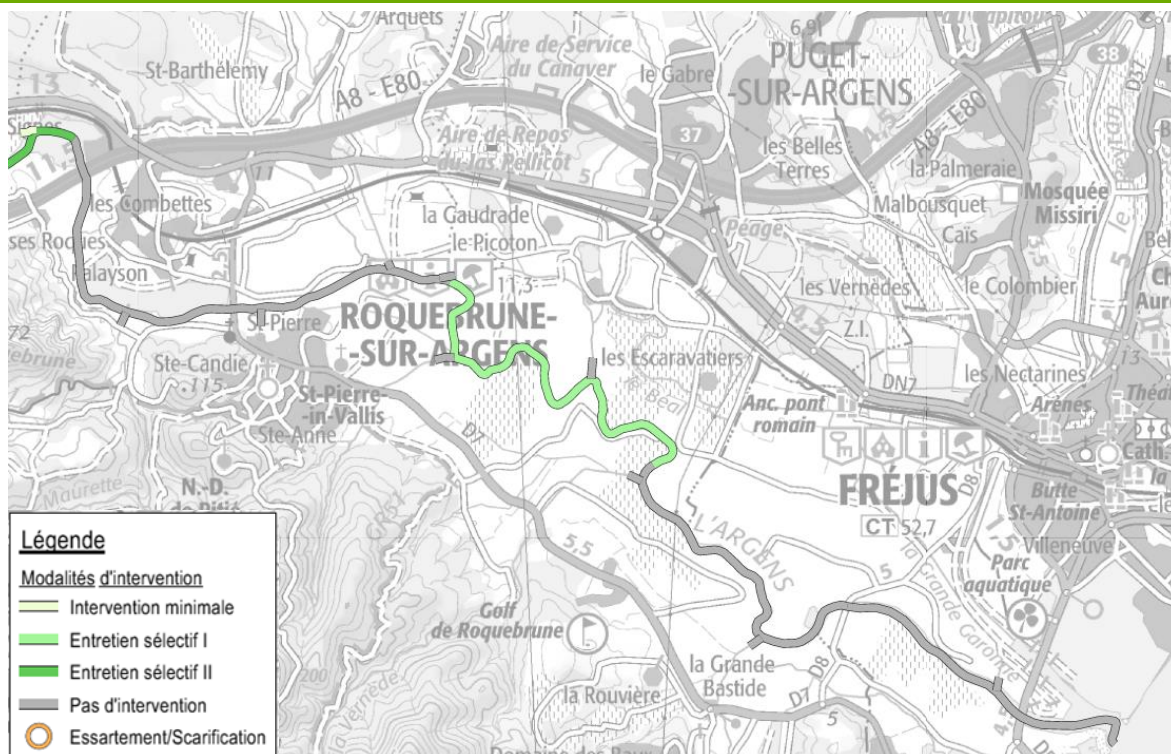


Fig. 6. Programme d'entretien et de restauration de la ripisylve année 2023 – source SMA

La Garonne et ses affluents l'Agasse et le Vallon des Esquières. (source SM Garonne)

Enjeu important concernant la gestion de la végétation des berges de la Garonne et de ses affluents. Il existe un programme de gestion associé à une DIG sur les années 2018 à 2022 sous Maîtrise d'Ouvrage du Syndicat de la Garonne.

Vallons du Valescure, du Pédegat et de la Garonne. (source CAVEM)

Enjeu important de biodiversité en raison notamment de la présence de la Canne de Fréjus endémique de Fréjus. **Enjeu important de renaturation.**

L'Agay. (source Commune de St-Raphaël)

Enjeu important concernant les ripisylves dans ce bassin versant inscrit au site classé de l'Estérel.

5.1.4. Enjeu hydromorphologique

L'Argens.

Dans la plaine alluviale de l'Argens le lit majeur est limité par les infrastructures routières et ferroviaires et les activités agricoles s'y sont développées. La mobilité du lit est faible du fait notamment du développement de la ripisylve. La capacité d'écoulement du lit est faible au regard des débits à transiter en période de crue d'où de fréquentes submersions du lit majeur.

La dynamique du cours d'eau est faible dans cette partie basse. Les pressions dans le lit majeur sont fortes (urbanisation et activités agricoles).

La plaine alluviale qui peut atteindre 3 km de largeur se réduit fortement à l'aval où elle ne fait plus que 1,5 km en raison du chenal du Reyran qui est endigué. De nombreuses digues et merlons obstruent le lit majeur de l'Argens.

Le Reyran.

Très encaissé et sauvage dans sa partie amont au sein du massif de l'Estérel, le Reyran est très altéré à partir du site de l'ancien barrage de Malpasset. La dynamique de transport solide y est importante dans sa partie amont selon les informations transmises par la Commune. De la RD37 à la mer il est entièrement canalisé et endigué avec des berges en béton.

La Garonne (Roquebrune)

Le bassin versant de la Garonne dans sa partie collinaire et naturelle connaît de nombreux aménagements de pistes « sauvages » qui sont responsables de l'érosion des sols, les matériaux entraînés se retrouvant déposés dans le lit mineur des cours d'eau et en particulier de la Garonne.

Les Vallons de Saint-Raphaël

Les exutoires des vallons nécessitent un curage régulier en raison de leur ensablement.

Le vallon de la Céruse (St-Raphaël)

Problématique d'érosion de berge qui menace des habitations.

Le vallon de Coste (St-Raphaël)

Enjeu milieu car ce vallon est en eau toute l'année.

Le vallon de la Vernède (Roquebrune)

Problématique d'érosion de berges

Le Valescure – Le Pédegat – La Garonne

La partie aval des trois cours d'eau est artificialisée avec un cuvelage béton du lit mineur nécessitant beaucoup d'entretien.

L'Agay.

La zone de confluence Grenouillet/Valbonnette qui donne naissance à l'Agay a été artificialisée d'où des dysfonctionnements d'origine hydromorphologique importants entraînant un risque pour des habitations riveraines. Des études sont actuellement en cours pour mettre en œuvre un programme de renaturation du cours d'eau dans ce secteur.

5.1.5. Les zones humides

Les zones humides (auxquelles sont associées les zones d'expansion de crue) du bassin versant de l'Argens peuvent être touchées par certains événements comme l'érosion des berges, la dégradation des ripisylves, ou bien encore par l'apport massif de polluants dans la basse vallée de l'Argens.

Or, ces zones humides sont reconnues pour leur richesse écologique exceptionnelle (présence d'habitats d'intérêt communautaire, espèces floristiques et faunistiques protégées réglementairement). De plus, elles sont également à protéger et à valoriser pour les fonctions qu'elles assurent et les services écosystémiques associés :

- elles maintiennent la qualité des masses d'eau - biogéochimie/ épuration des eaux- rétention des intrants,
- hydrologie/hydraulique: régulation hydraulique,
- lien avec les nappes souterraines
- tampon pouvant participer en étiage au soutien de milieux,
- fonction biologique.

Les zones humides ont également un rôle de tampon et d'atténuation des inondations car elles favorisent l'infiltration des eaux pluviales et limitent le ruissellement.

Sur le territoire de la CAVEM les zones humides sont majoritairement intégrées dans les sites Natura 2000 Estérel, embouchure de l'Argens et Val d'Argens.

L'étang de Villepey (FR7200031), à l'embouchure de l'Argens est classé en site RAMSAR. D'une surface de plus de 250 hectares, le site comprend des milieux naturels diversifiés (lagune, boisement, roselière...) parfois créés ou remaniés par les activités humaines (anciennes gravières, secteurs cultivés et pâturés...) et **est constitué d'une faune et d'une flore patrimoniale exceptionnelle**. Ils constituent avec les Salins d'Hyères, l'une des rares zones humides littorales entre la Camargue et la frontière italienne. D'importants moyens sont mis en œuvre par la Commune de Fréjus et désormais la CAVEM et le Conservatoire du Littoral pour assurer la gestion de cette zone humide.

Le site de l'étang de Villepey connaît une fréquentation accrue ces dernières années avec une diversité des activités touristiques et écologiques).

L'étang de Villepey joue aussi le rôle de protection contre l'érosion littorale.

Il existe un plan de gestion de l'étang de Villepey 2008 – 2015 qui est actuellement en cours de mise à jour pour les années à venir. Il porte sur une diversité d'actions qui concernent des suivis scientifiques, de la communication, le nettoyage, l'arrachage d'espèces envahissantes, l'accueil du public (journée mondiale des zones humides, la sensibilisation et la prévention des inondations, la veuille réglementaire, la formation, la surveillance.

Tous les deux ans un comité de suivi se réunit et présente aux partenaires et acteurs le bilan des actions menées (le prochain est en 2019). Il existe également un comité scientifique qui peut se réunir à l'initiative du gestionnaire ou du Conservatoire du littoral.

Les étangs font aussi l'objet d'un suivi scientifique concernant la qualité des eaux.

Le tableau en Annexe 1 répertorie les zones humides du territoire de la CAVEM, voir également le report des zones humides ci-dessous.

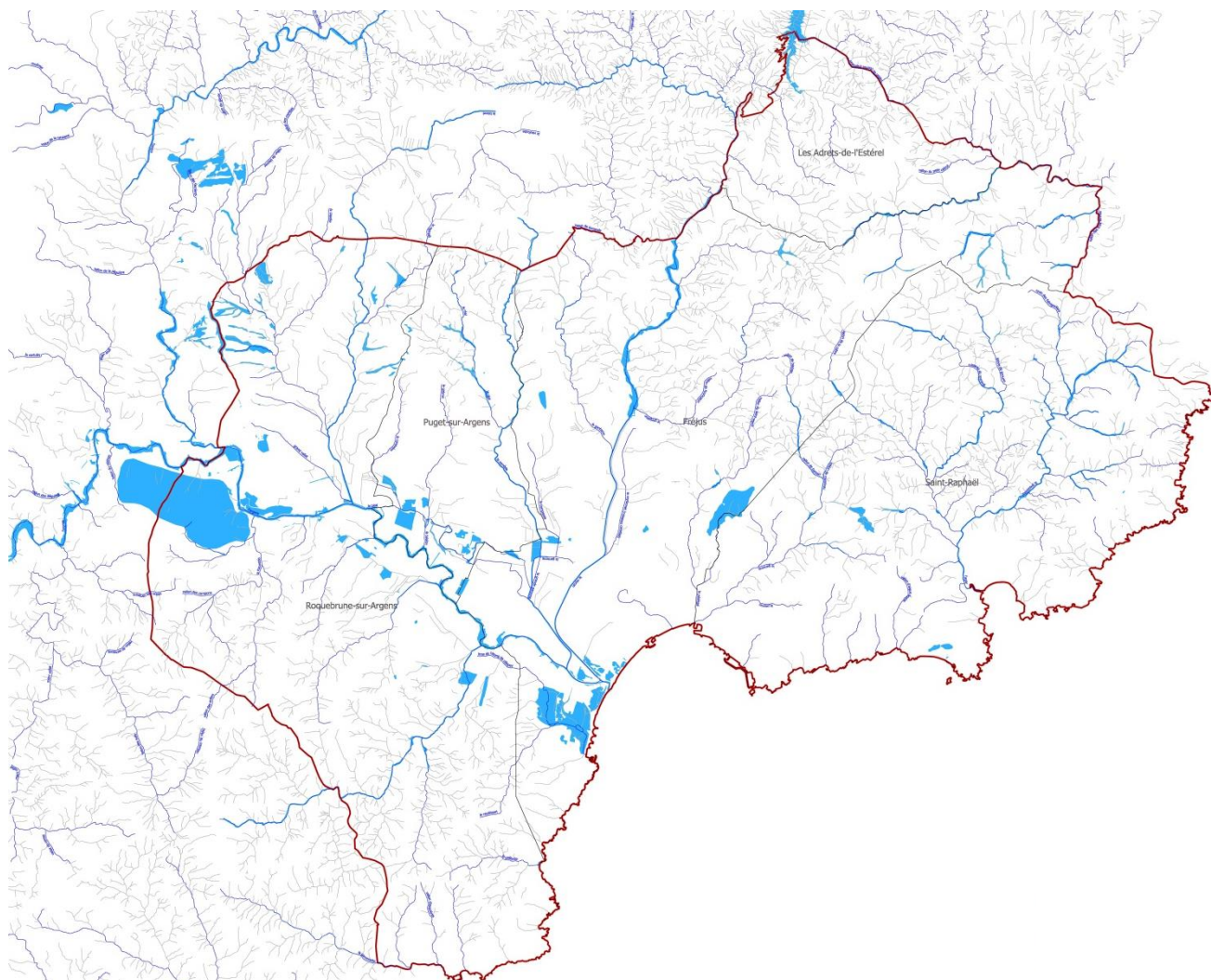


Fig. 7. Report des zones humides sur le territoire de la CAVEM – source CD83

5.1.6. Enjeu érosion littorale

L'érosion du littoral est une problématique majeure sur le territoire de la CAVEM.

Plusieurs suivis du trait de côte et des zones d'ensablement sont réalisés par différents organismes. Une bathymétrie du littoral est faite régulièrement depuis 2014. On observe des zones qui évoluent et des zones stables, 'objectif de ce suivi est d'anticiper les érosions qui pourraient endommager les plages, ce qui permet d'engager des actions préventives. Ce suivi porte sur tout le littoral sableux de Fréjus.

Un suivi des tempêtes marines sur Fréjus est effectué par l'Observatoire Régional des Risques Majeurs. Cette action est portée par le BRGM.

Une étude a été menée par le Département du Var (Artelia) en vue de définir des enjeux socio-économiques et environnementaux en lien avec les plages en intégrant la remontée du niveau marin à l'horizon 2030 et 2100. Des cartes d'érosion littorales ont été élaborées selon cinq niveaux d'érosion, avec des recommandations associées. Un focus a été réalisé sur le littoral de Fréjus.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

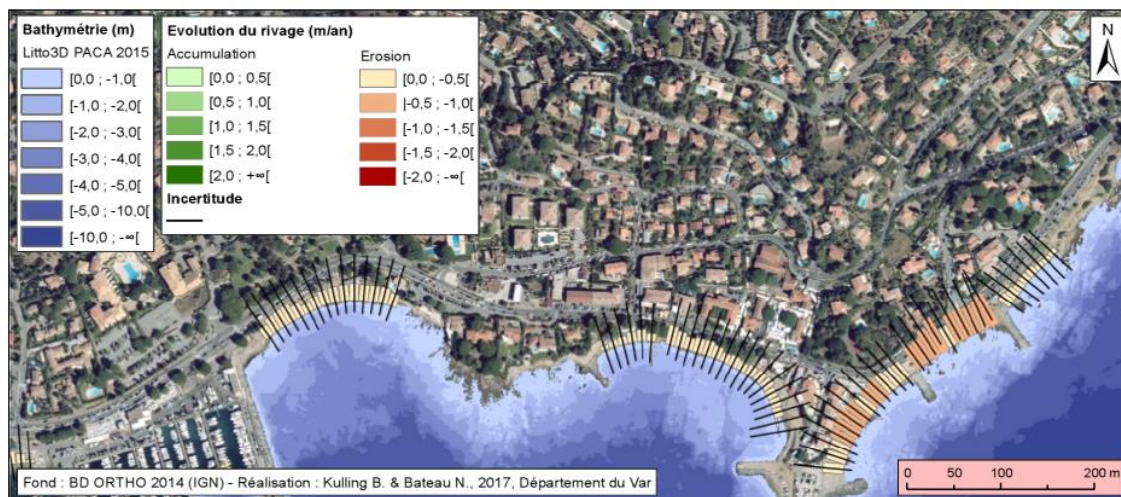
ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

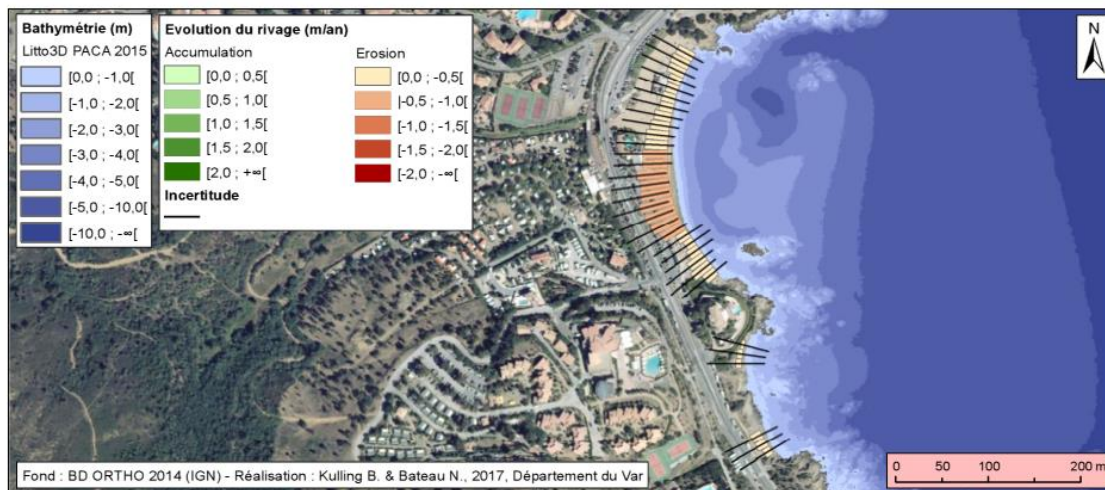
A ce jour les résultats de l'étude ne sont pas publiables car elle n'est pas finalisée.

Néanmoins on dispose de données sur le recul du trait de côtes grâce à « *L'atlas de l'évolution diachronique du littoral Varois (1924 – 2014) – Département du Var – Interreg – Marittimo – 2017* ». On repère de nombreuses zones de recul dont les principales sont reportées sur les cartes suivantes :

Les Issambres – San Peire (1998-2014)



Les Issambres – Plage de la Gaillarde (1998-2014)

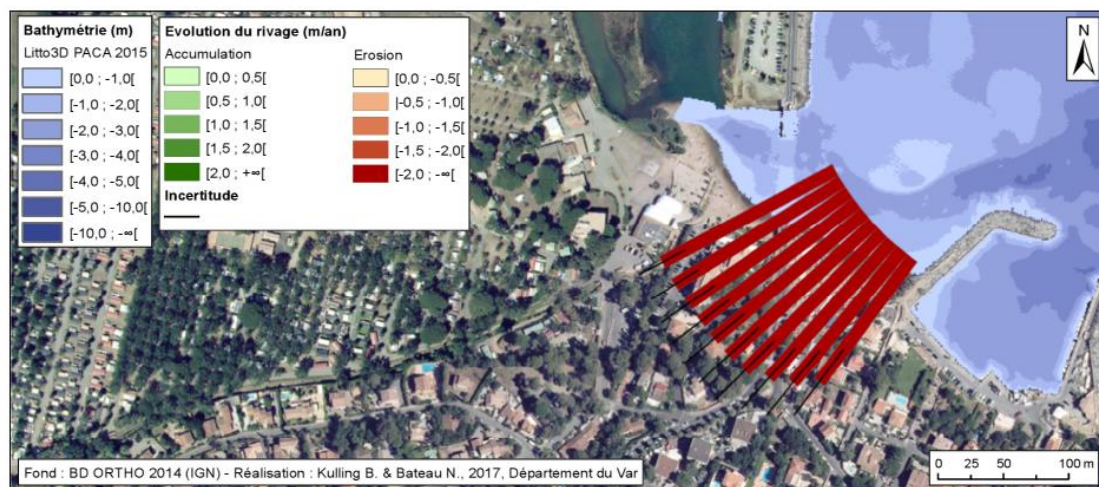


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

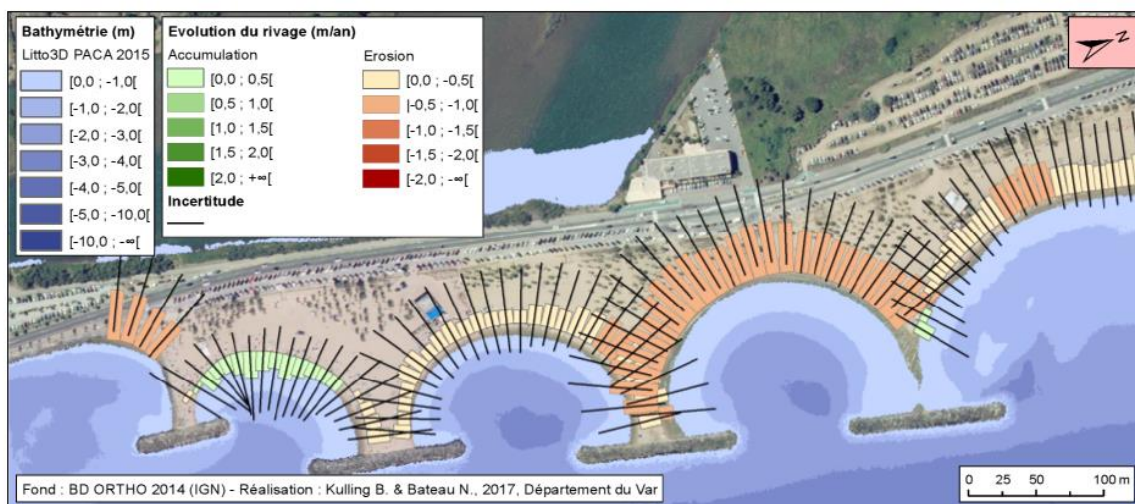
ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

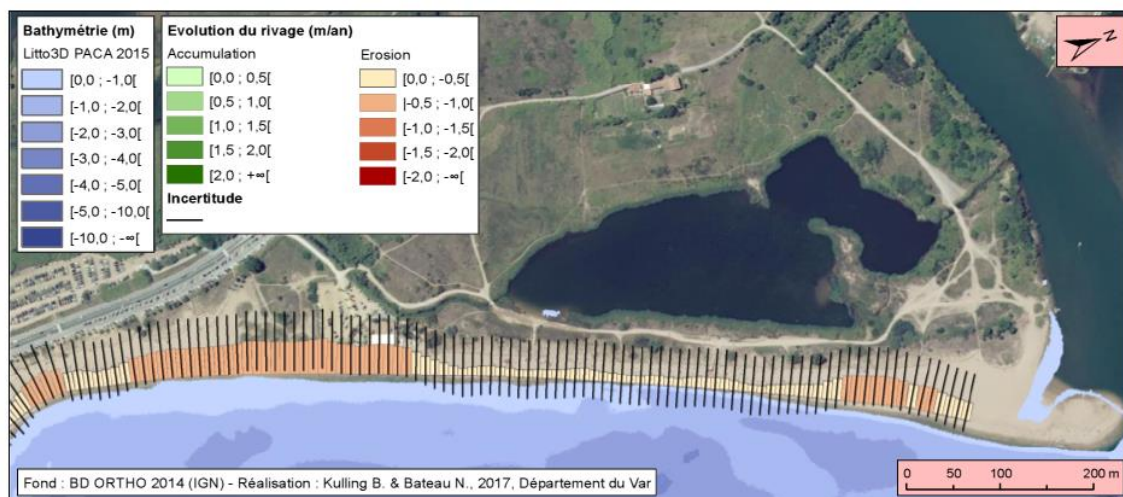
Fréjus – Plage de la Galiote (1998-2014)



Fréjus – Plage de Saint-Aygulf (1998-2014)



Fréjus – Villepey (1998-2014)

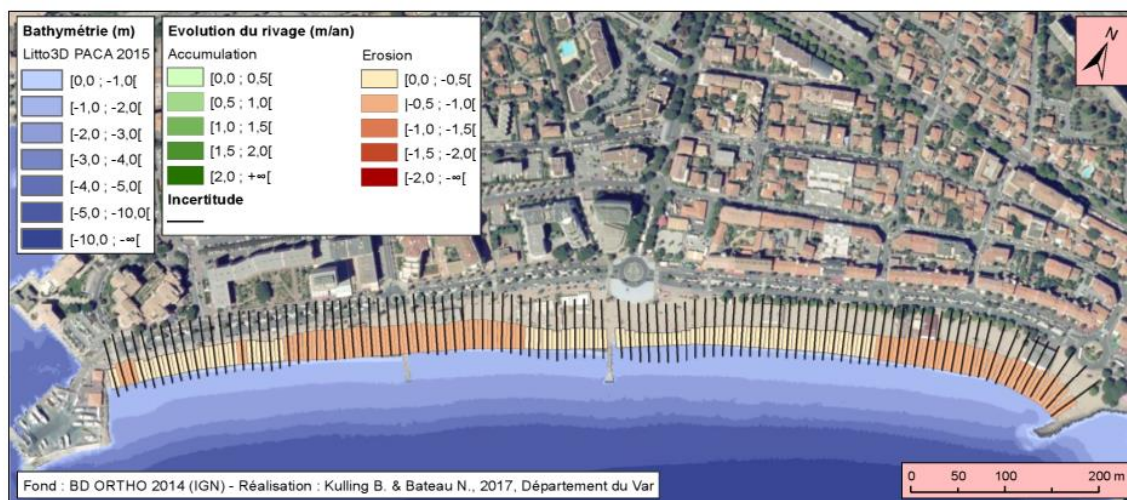


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

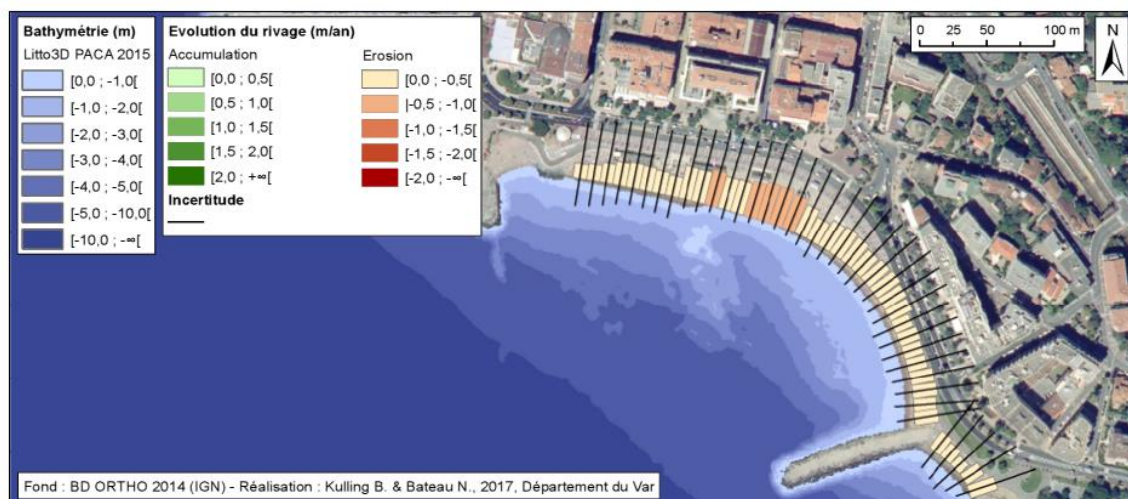
ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

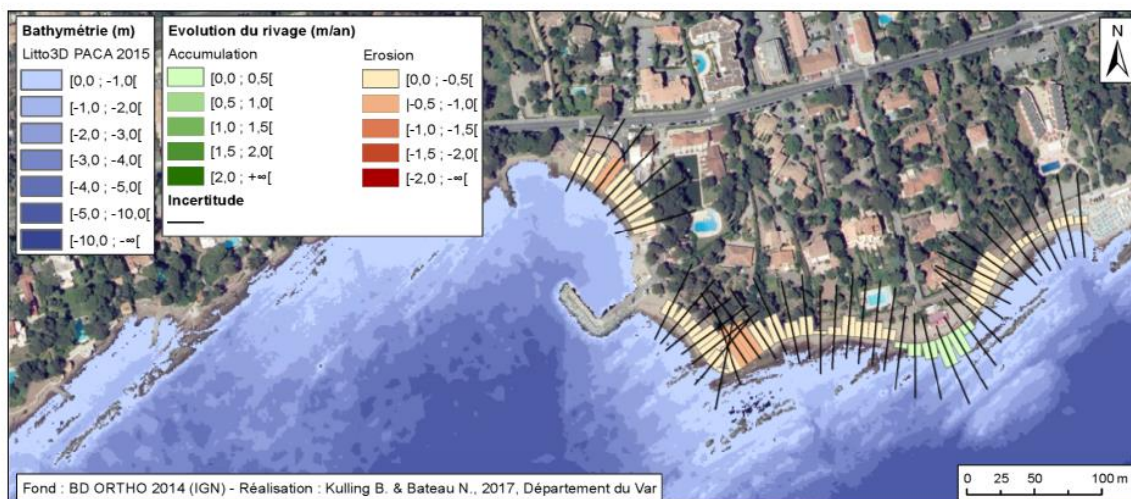
Fréjus – Plage de Fréjus (1998-2014)



Saint-Raphaël – Plage du Veillat (1998-2014)



Saint-Raphaël – Plages d'Arène Grosse et de la Tortue (1998-2014)



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Saint-Raphaël – Pointe de Pierre Blave (1998-2014)

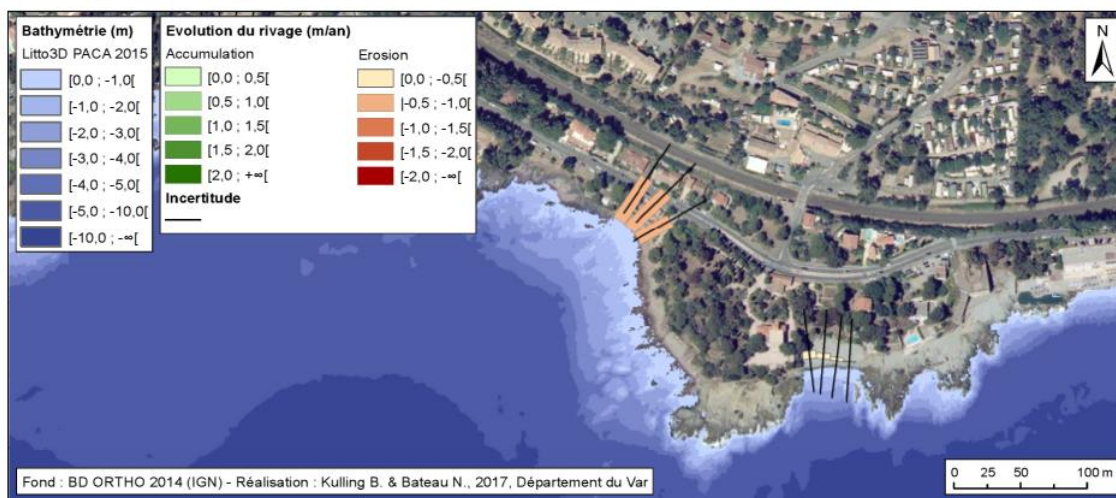


Fig. 8. Atlas de l'évolution diachronique du littoral Varois (1924 – 2014) - extrait

Le tableau suivant liste les enjeux identifiés par les Communes concernant cette thématique.

Tabl. 4 - Phénomènes d'érosion littorale constatés

Commune	Localisation	Commentaire
Saint-Raphaël	L'Agay	Erosion de la plage
	Plage de Veillat	Une étude est en cours sur les phénomènes d'érosion marine (MAREGOT) sous MOA Ville – Service Environnement. Elle porte sur la plage de Veillat. Sera disponible en 2020.
	Plage du Pourousset	
	Calanque Abel Baillif	Effondrement de la falaise lors de tempêtes
Fréjus	Plages de St-Aygulf	Des photographies aériennes montrent que le débouché de l'Argens en mer a reculé de 80 mètres en 50 ans.
	Fréjus plage	Erosion de la plage
Roquebrune	Plage des Actinies	Erosion de la plage
	Plage de San Peïre	Erosion de la plage

5.2. ENJEU PREVENTION DES INONDATIONS

Le territoire de la CAVEM est fortement impacté par différents types d'inondations.

La fréquence des désordres est élevée sur une grande partie du territoire avec des phénomènes d'une intensité extrême conduisant à des inondations catastrophiques avec de nombreuses victimes. Les événements de ces dix dernières années nous rappellent l'importance de cet enjeu sur ce territoire. Le risque inondation est de trois types : débordement de cours d'eau, ruissellement et submersion marine.

On classera dans la problématique « ruissellement » les écoulements de surface sur les voiries, talwegs, fond de vallon sans qu'un lit mineur ne soit clairement identifié mais qui joue un rôle de concentration des eaux et donc d'axe d'écoulement. Un chapitre spécifique est dédié à cette problématique, il synthétise les informations recueillies lors des entretiens communaux et dans les différents documents analysés, notamment les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales.

Le ruissellement et les débordements de cours d'eau sont de loin les plus impactants ces dernières années en terme de dégâts, fréquence et pertes en vies humaines.

Les enjeux les plus importants se situent sur Fréjus et Saint-Raphaël en raison des crues du Valescure, du Pédégal et de la Garonne qui touchent une zone très urbanisée (80 % de l'aléa inondation se situe en zone urbaine).

L'aléa inondation est décrit par plusieurs documents et études complémentaires les uns par rapport aux autres :

« *L'Atlas Départemental des zones inondables* » dont un extrait est représenté ci-dessous avec en grisé les zones urbaines.

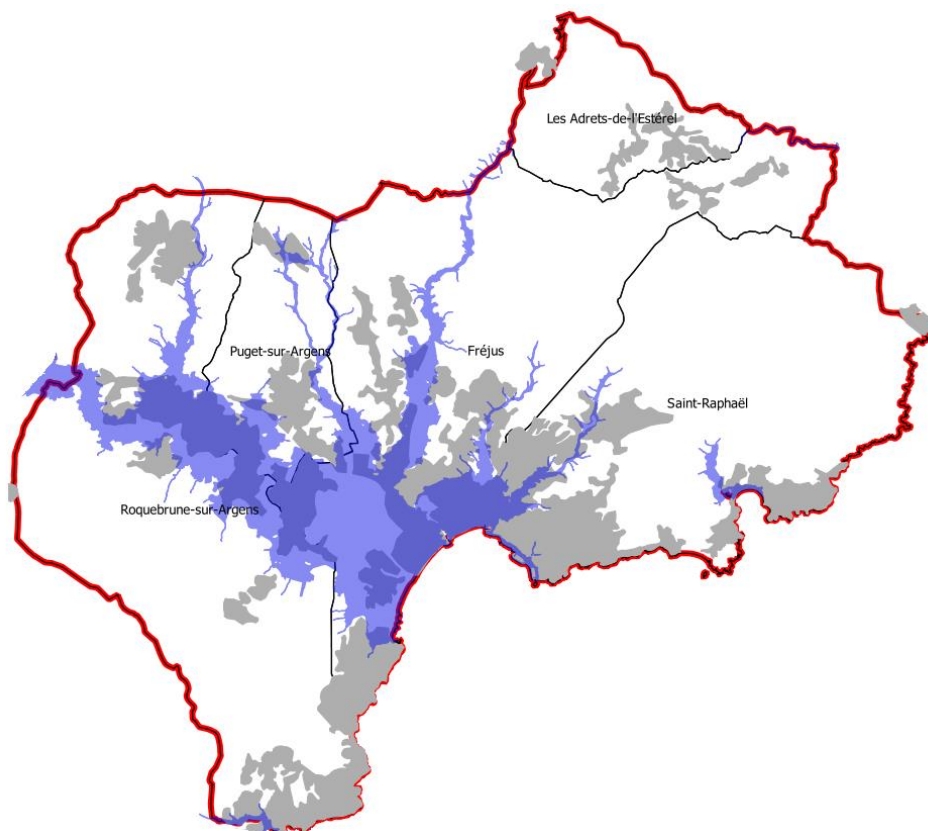


Fig. 9. Atlas Départemental des zones inondables reporté sur les zones urbanisées

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-
**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
 AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
 SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

Le « Schéma Directeur de Lutte Contre les Inondations qui porte sur le Valescure, Le Pédégat, la Garonne et le Peyron – BCEOM 2007 ». Réalisé sous Maîtrise d'Ouvrage CAVEM.

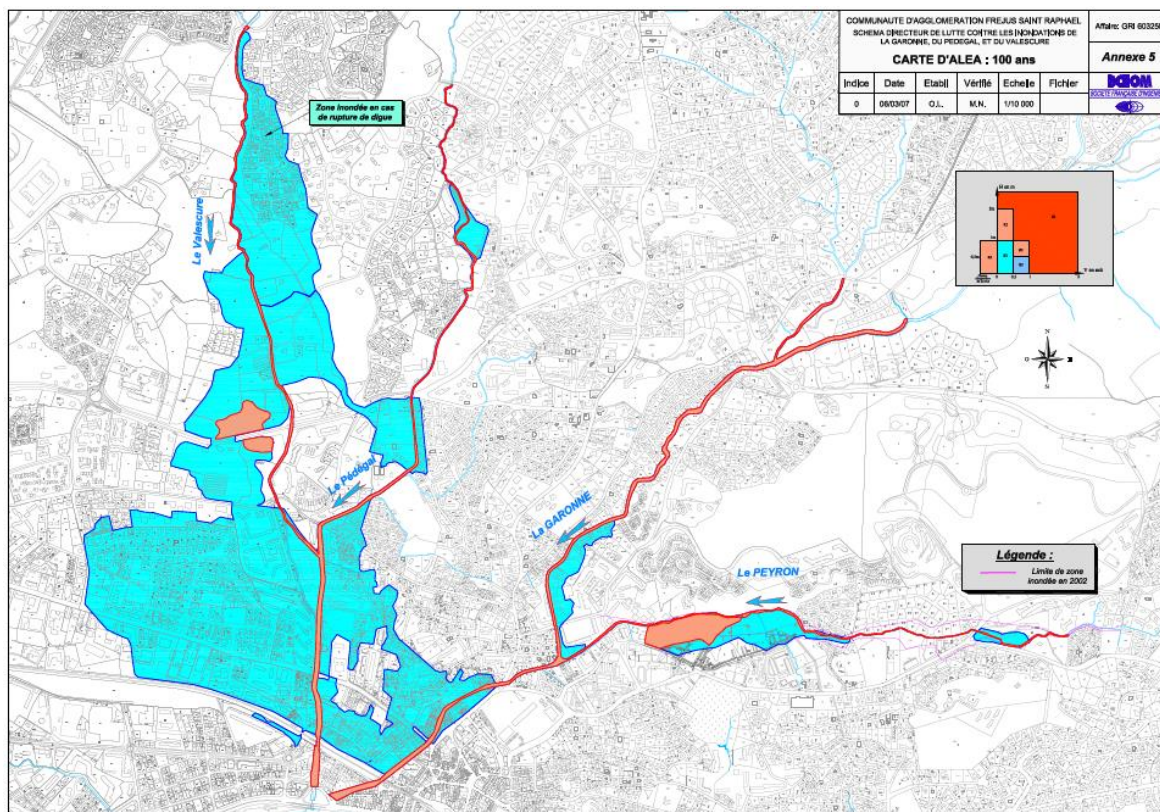


Fig. 10. Bassins versants du Valescure, Pédégat et Garonne – Aléa inondation centennal – Source Schéma Directeur de Lutte contre les Inondations.

Une étude du Cabinet ISL Ingénierie intitulé « Modélisation 2D et ACB sur le bassin de la Garonne, du Valescure et du Pédégat » de 2016. L'ACB montre bien les enjeux en zone inondable qui se traduisent notamment par les tableaux suivants :

Tabl. 5 - Nombre de logements en zone inondable de la Garonne, du Valescure et du Pédégat

	Crue T=100 ans (type 2011)	Crue T=60 ans (type 2006)	Crue T=55 ans	Crue T=30 ans	Crue T=10 ans
Fréjus	581	564	560	481	299
Saint-Raphaël	709	657	638	576	377
Total	1290	1221	1198	1057	676

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-
**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Tabl. 6 - Population en zone inondable de la Garonne, du Valescure et du Pédégal

	Crue T=100 ans (type 2011)	Crue T=60 ans (type 2006)	Crue T=55 ans	Crue T=30 ans	Crue T=10 ans
Fréjus	1278	1241	1232	1058	658
Saint- Raphaël	1446	1340	1302	1175	769
Total	2725	2581	2534	2233	1427

L'étude mentionne également bon nombre d'ERP dans la zone inondable :

- 1 crèche (Les Colibris) et 1 halte garderie (Les coccinelles) à Saint-Raphaël;
- 2 écoles (école des Arènes, école Léon Isnard) à Saint-Raphaël ;
- 1 collège (Alphonse Karr) et 1 lycée (Saint-Exupéry) à Saint-Raphaël ;
- 2 maisons de retraite (Les jardins de Valescure et Les Acacias) à Saint-Raphaël ;
- La police municipale de Saint-Raphaël ;
- 1 salle municipale à Saint-Raphaël (Ortolan), 1 annexe de la mairie à Fréjus et la maison des associations de Saint-Raphaël ;
- 1 supermarché (Super Casino à Fréjus).

Enfin ce sont plus de 1000 établissements et près de 2000 salariés qui sont concerné par l'aléa inondation, toujours selon cette étude :

- Travaux de construction spécialisés (203 entreprises en zone inondable soit 19% des entreprises inondables) comprenant les travaux d'installation électrique, de plomberie, de finition, ... ;
- Commerce de détail (146 entreprises en zone inondable soit 14% des entreprises inondables) ;
- Activités pour la santé humaine (94 entreprises en zone inondable soit 9% des entreprises inondables) ;
- Activités immobilières (69 entreprises en zone inondable soit 6% des entreprises inondables) ;
- Autres services personnels (54 entreprises en zone inondable soit 5% des entreprises inondables) comprenant la blanchisserie-teinturerie, la coiffure et les soins de beauté, les services funéraires et les activités connexes

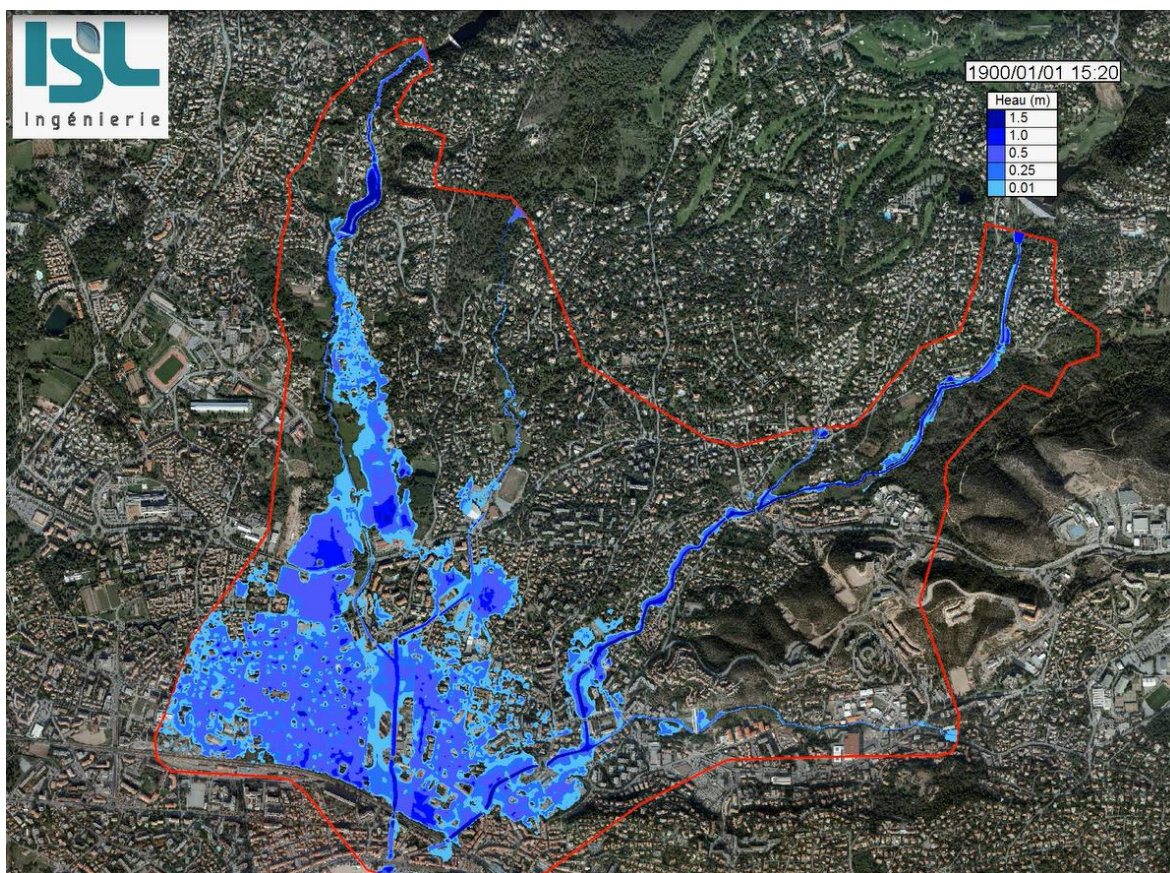


Fig. 11. Bassin versant du Valescure, Pédégal et Garonne – Modélisation de la crue de novembre 2011 – ISL 2016

Les différents plans de prévention du risque inondation qui sont prescrits sur la zone et qui sont présentés au chapitre 6.4 Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI).

5.2.1. Le TRI Est Var

Le **TRI de l'Est-Var** a été retenu au regard du ruissellement, des submersions marines et des débordements des cours d'eau. Toutefois, au-delà du ruissellement et des submersions marines, il a été choisi pour ce cycle de la Directive inondation (révisé tous les 6 ans) de ne cartographier que le débordement des principaux cours d'eau du TRI à savoir :

- l'Argens et certains de ses affluents, le Reyran
- la Nartuby
- la Vernède et le Compassis
- la Grand-Vallat, le Blavet
- le Valescure et le le Pédégal
- le Préconil
- l'Agay

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

Il convient donc de rappeler qu'il s'agit d'une cartographie partielle des phénomènes de débordements qui ne prétend pas à l'exhaustivité. De même, la cartographie du ruissellement n'a pu être réalisée dans les délais impartis compte-tenu d'un manque d'information pour représenter cet aléa. Cet état des connaissances pourra être complété soit dans le cadre des futures stratégies locales soit lors du prochain cycle de la Directive inondation.

Le TRI Est Var distingue plusieurs typologies d'inondations dont les débordements de cours d'eau qui sont cartographiés dans les pages suivantes.

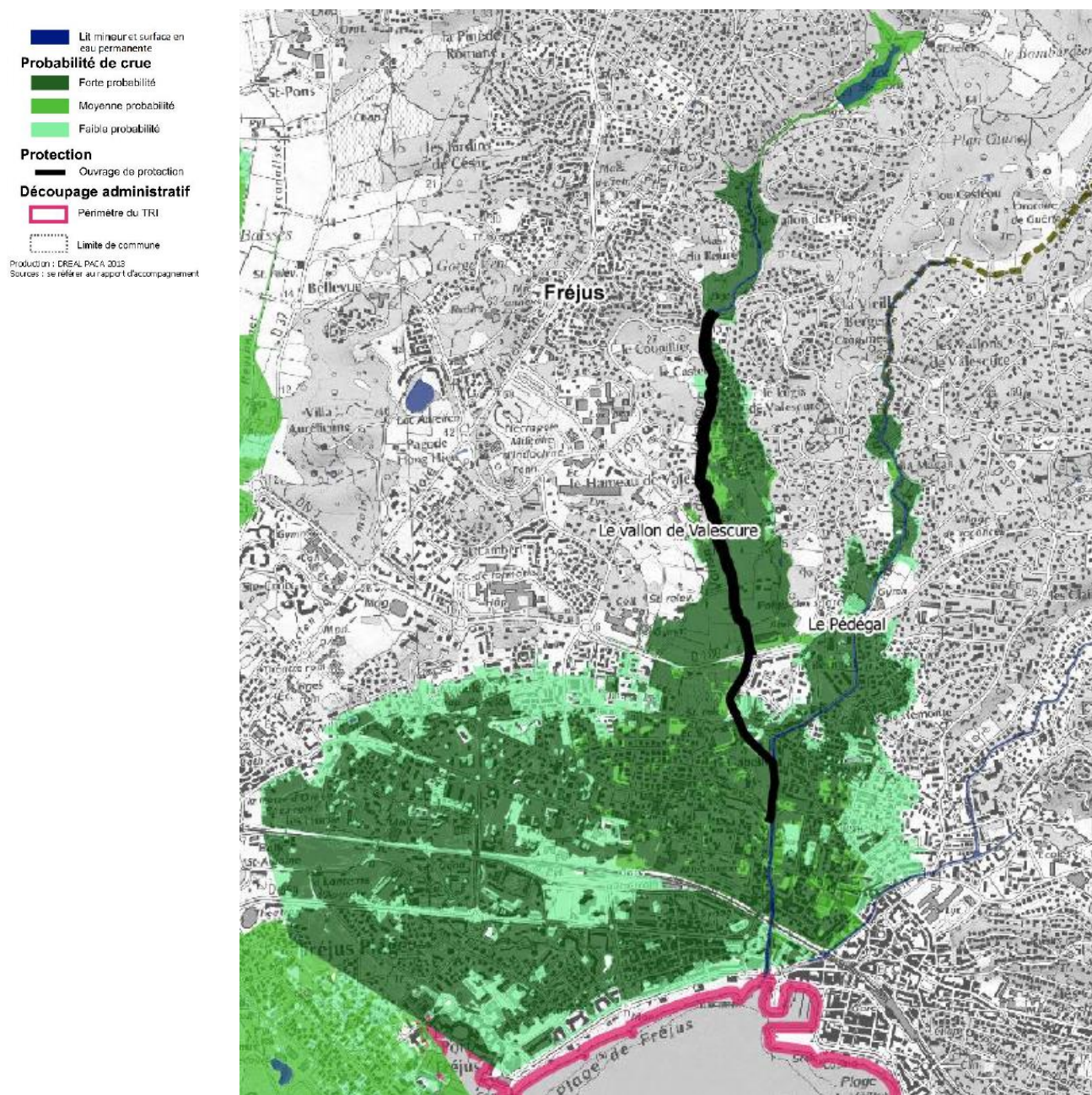


Fig. 12. TRI Est Var – Zones inondables du Valescure et du Pédégal

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

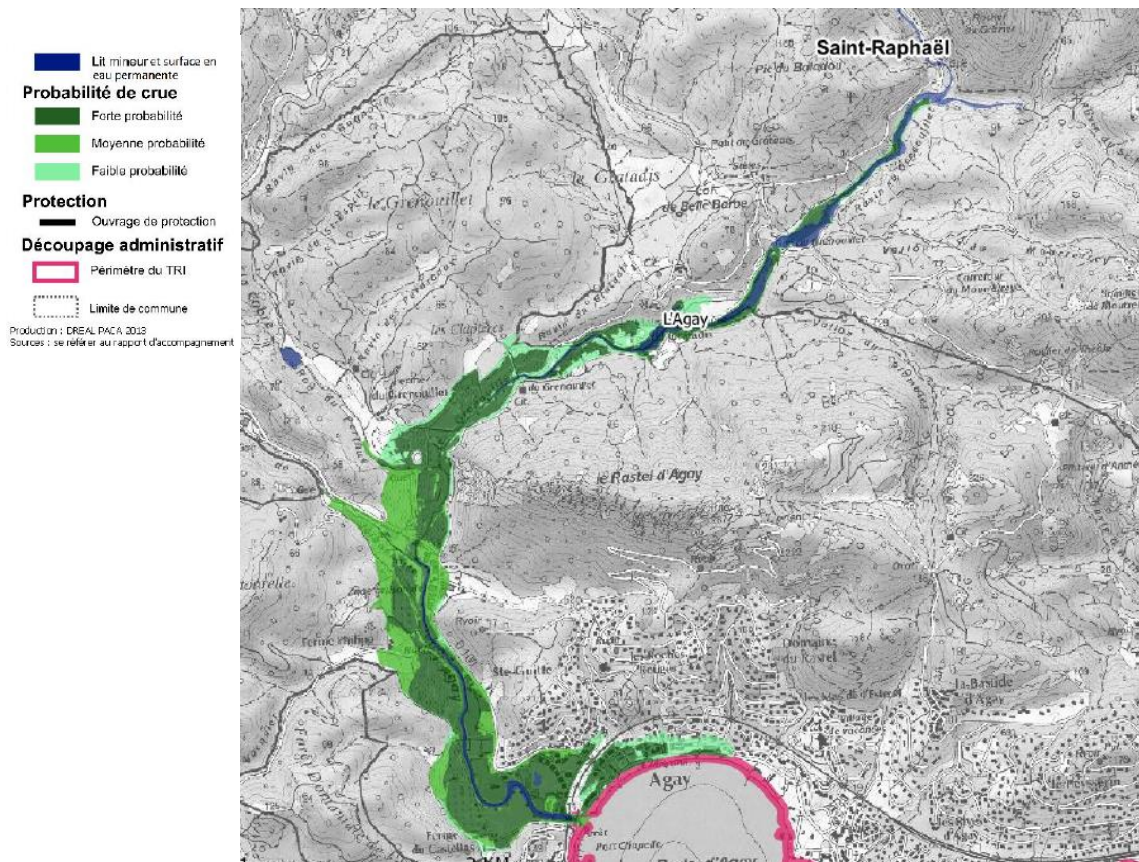


Fig. 13. TRI Est Var – Zones inondables de l'Agay

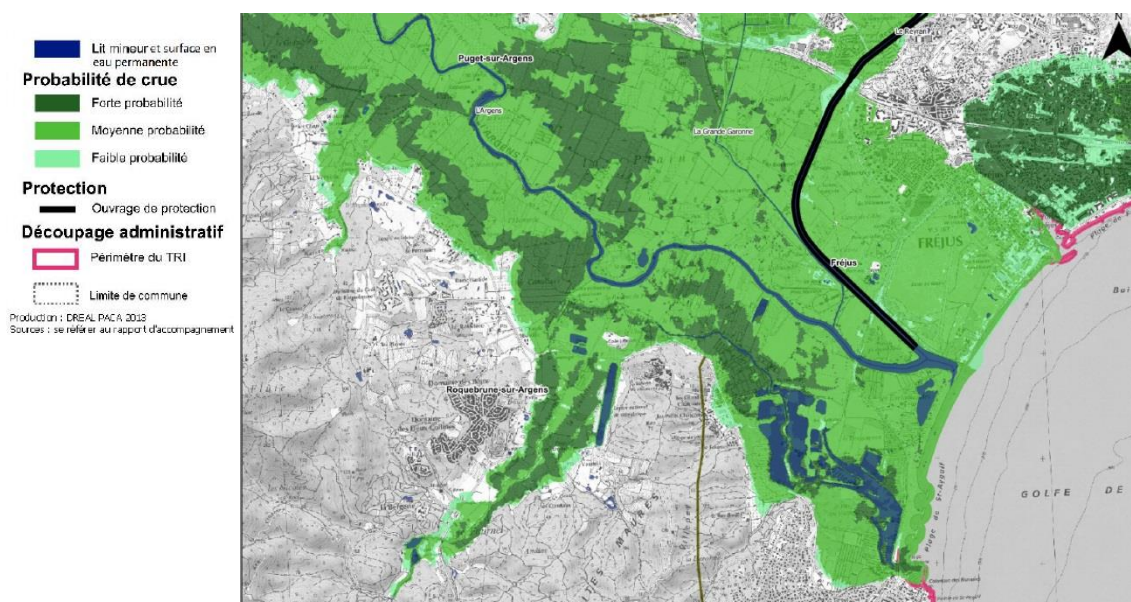


Fig. 14. TRI Est Var – Zones inondables de l'Argens 1

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

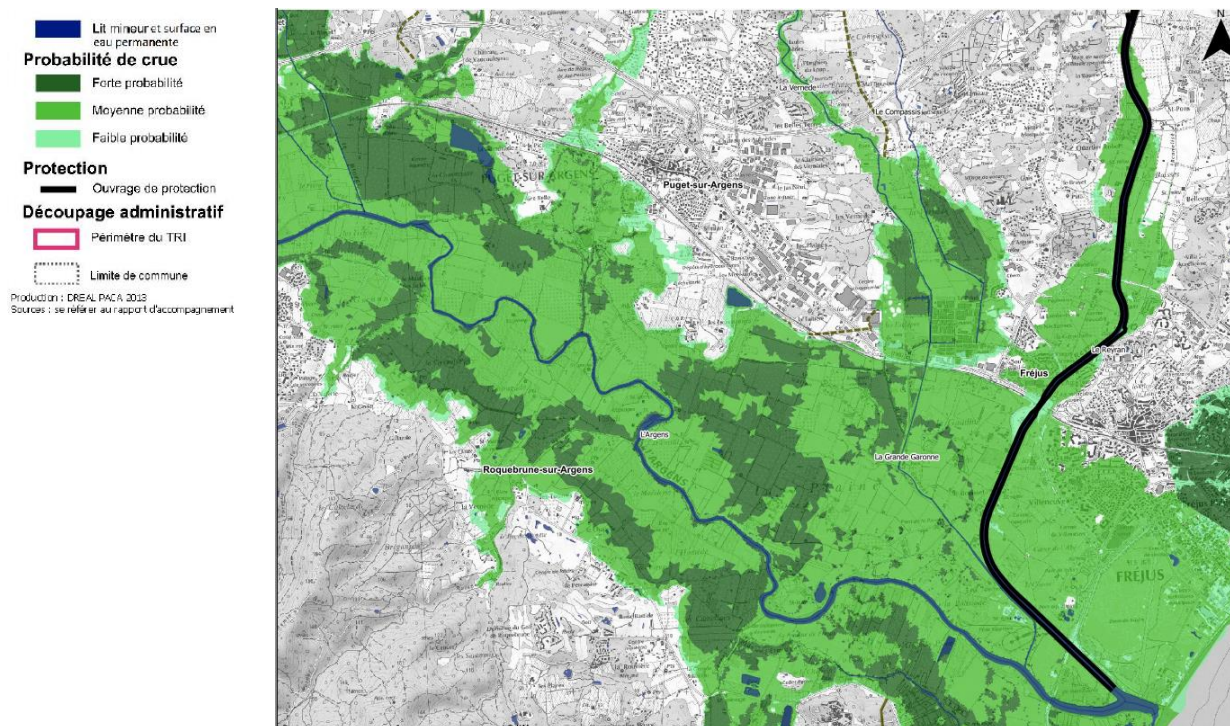


Fig. 15. TRI Est Var – Zones inondables de l'Argens 2

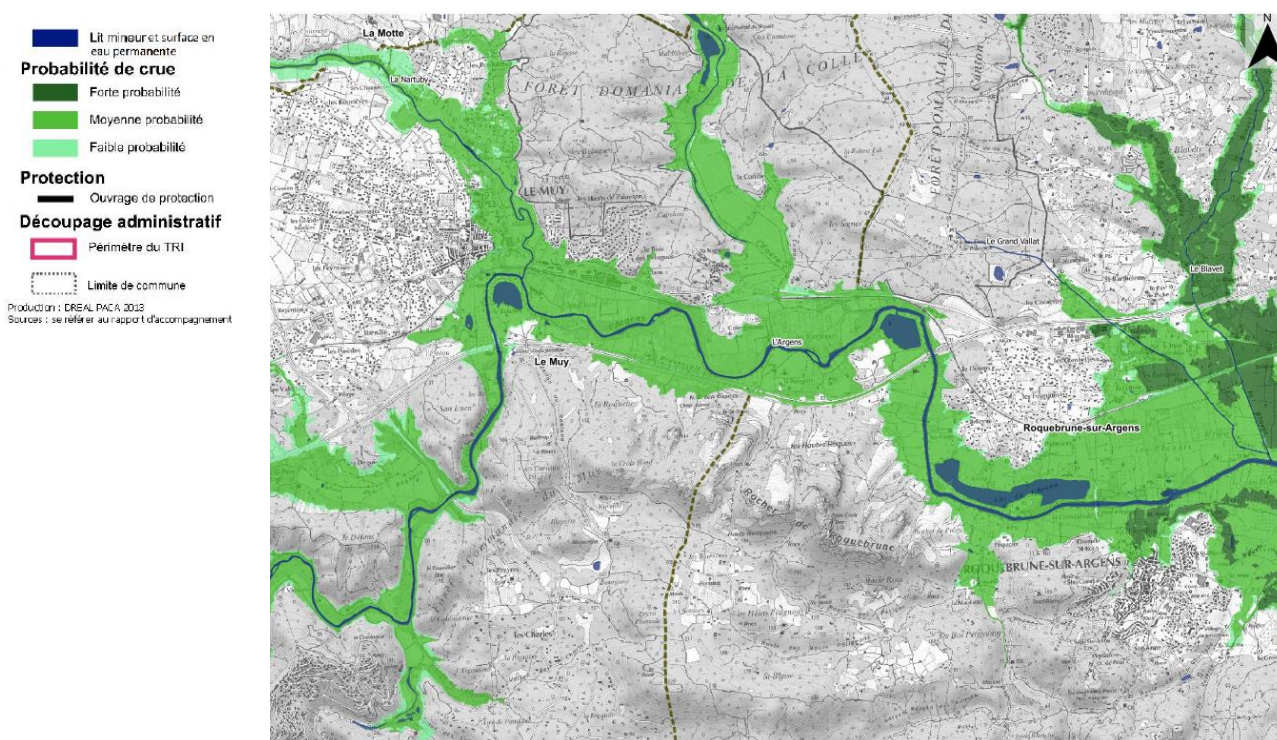


Fig. 16. TRI Est Var – Zones inondables de l'Argens 3

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

Les populations impactées par l'enjeu inondation indiquée dans le rapport du TRI Est Var sont indiquées dans le tableau suivant :

Tabl. 7 - Populations en zone inondable dans le périmètre de la CAVEM

TRI EST VAR	Habitants permanents en 2010	Taux d'habitants saisonniers	Scénario fréquent			Scénario moyen			Scénario moyen + cc			Scénario extrême		
			Habitants permanents impactés	Nbr. Minimum d'emplois impactés	Nbr. Maximum d'emplois impactés	Habitants permanents impactés	Nbr. Minimum d'emplois impactés	Nbr. Maximum d'emplois impactés	Habitants permanents impactés	Nbr. Minimum d'emplois impactés	Nbr. Maximum d'emplois impactés	Habitants permanents impactés	Nbr. Minimum d'emplois impactés	Nbr. Maximum d'emplois impactés
Fréjus	51839	1,8	62	50	106	3751	518	1022	9432	1636	3088	15765	2099	3980
Puget-sur-Argens	6587	1,24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Roquebrune-sur-Argens	12822	3,22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Raphaël	33603	2,93	91	1	2	852	111	224	1646	390	755	2900	659	1255

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-
**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

5.2.2. Enjeux détaillés par Commune

5.2.2.1. ENJEU DEBORDEMENTS DE COURS D'EAU

La liste des cours d'eau établie par les services de l'Etat dans le Département du Var est relativement étendue et assez exhaustive incluant parfois des talwegs amont où la façon dont s'écoule les eaux s'apparente davantage à du ruissellement tel que défini ci-dessus plutôt qu'à de l'écoulement en lit majeur. Les enjeux identifiés sont consignés dans le tableau suivant pour les débordements de cours d'eau

Tabl. 8 - Enjeux inondation par débordement de cours d'eau identifiés lors des entretiens Communaux

Commune	Cours d'eau	Secteur	Commentaire
Roquebrune-sur-Argens	L'Argens	Basse vallée	Voir détail des actions du PAPI pour certaines sous MOA CAVEM au chapitre 6.5
	Le Fournel	Fournel – Grande Bastide	
	Vallon de Massel	Les Issambres	Plusieurs remblais pour constructions maisons qui sont inondées.
	L'Aiguillon	La Bouverie	
	Le Roucas	La Bouverie	
	Vallon du Fournel	Camping du Vaudois	
	Ruisseau de la Gaillarde	La Gaillarde	
	Vallon de la Valette	Station TOTAL, quartier Garonne	
	Vallon de Saint-Candie	Centre-ville	Maisons et parking des douanes inondés
	Ravin de la Maurette	Centre-ville	
	Vallon Sainte-Anne	Centre-ville	
	Vallon Saint-Eloi	Centre-ville	
	Le Grand Vallat	Zone d'activités	
	Vallon de la Maurette	Route de la Maurette	
	La Capelle	Le Roucas	Gros enjeux : les débordements de la Capelle et du Blavet sont fréquents avec des dégâts importants à de nombreuses reprises.
	Le Blavet	La Bouverie	
	La Garonnette	Val d'Esquières	Deux décès le 10 octobre 2018 Allée des Galapagos
	Vallon des Esquières	Val d'Esquières	Premiers débordements dès T = 5ans

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Commune	Cours d'eau	Secteur	Commentaire
Saint-Raphaël	Vallon de l'Armitelle	Boulouris	Débordements en 2003 et 2011 mais pas depuis. Enjeu très important sur ce vallon
	Vallon de la Céruse	Boulouris	Débordements en 2003 et 2011 mais pas depuis.
	Vallon du Rébori	Les Tasses	
	Vallon des Plaines	La Péguère	
	Vallon de la Péguère	La Péguère	
	La Garonne	Vaulongue/centre-ville	Novembre 2011 : évènement de référence
	Le Pédegat	Valescure/centre-ville	
	Vallon de Coste	Val d'Or	Le vallon passe sous une maison. Enjeu important
	Peyron et Garonne	Zone de confluence	Fréquents débordements
	Garonne	Lycée St-Exupéry	
Fréjus	Le Valescure	Valescure	Débordements fréquents sur partie aval : 2006, 2011, 2014
	La Gargalon	Le Gargalon	Déborde plusieurs fois par an
	Le Gonfaron	Pôle Jean Louis	
	Le Gonfaron	Pôle BTP	
	La Petite Garonne, la Vernède, le Compassis	La Palud, le verger des Arênes, la Gaudine	Enjeux très fort sur la ZI
	Le Reyrannet	St-Pons – Les Faïsses – Les Floralties	
	Le Reyran	Toute la zone en lit majeur	
	L'Argens	Toute la zone en lit majeur	Toute la basse vallée
Puget-sur-Argens	Le Béalon	Chemin des Wagonnets	
	Le Gabron	Chemin des Suières	
	Le Ronflon	Quartier de l'Enghein	

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

5.2.2.2. ENJEU RUISSELLEMENT

La problématique du ruissellement est très forte sur le littoral Varois. En effet les zones collinaires à fortes pentes qui dominent des zones urbanisées rendent celles-ci très vulnérables aux écoulements qui se forment rapidement dès que les intensités des pluies sont élevées. Les fortes vitesses d'écoulement induites par les reliefs marqués représentent un danger important.

La carte jointe à ce rapport permet de repérer les différents enjeux. A noter que la CAVEM a lancé début 2019 dans le cadre du projet Européen ADAPT une étude visant à cartographier sur les bassins versants de Garonne, Pédégal et Valescure les zones d'inondations par débordement de cours d'eau et ruissellement.

Fréjus.

Le schéma directeur d'assainissement pluvial de Fréjus a montré une multitude de zones inondées fréquemment. Il est parfois complexe de définir s'il s'agit de problématique de ruissellement ou de débordement de cours d'eau.

Par quartier de ville on distingue :

Fréjus sud – St-Aygulf : Berlioz, Rives d'Or, Castillon 1, Georges Bizet, Michelet/Puget, Pierre Puget, Mas de l'Etang, Allée des Petits Châteaux

Centre-ville : Aquatica, Lunapark, Karting, Aérodrome, Batteries, Villeneuve, Les Horts, Thoron, Madeleine sud, Léotard / Madeleine nord, Clos des Chênes, Victor-Hugo, Gabelle, Giono, Le Béal

Nord-ouest centre-ville : La Palud

Reyrannet : L'Agachon, Rue du Reyrannet, Les Baïsses, Chemin de St-Pons, St-Pons, Parcelle 1264, Parcelles 492/343/64, Capitou, La Muscadière, La Tour de Mare, Saint-Esprit

Roquebrune-sur-Argens.

Les quartiers suivants connaissent des problématiques d'inondation par ruissellement : ZAC du Golf, Quartier des Vergers, Chemin de la Frontière, La Tuilerie, Lotissement Palayson, Rue de la Tuilerie.

Saint-Raphaël.

Le lycée St-Exupéry connaît de fréquents désordres liés à du ruissellement qui se cumulent avec des débordements de la Garonne. Egalement le quartier Pin Bernard a été cité.

5.2.2.3. ENJEU SUBMERSION MARINE

Le tableau suivant issu de « Cartographie de l'aléa submersion marine sur le périmètre Régional PACA – Janvier 2017 » indique quelques cotes sur les zones à enjeu.

Tabl. 9 - « Cartographie de l'aléa submersion marine sur le périmètre Régional PACA – BRGM Janvier 2017 »

Code	Nom	Marée	Surcote	Setup moyen	Evènement moyen	Evènement moyen 2100	Ecart-type
83E_18	Argens	0.24	0.65	0.21	1.30	1.70	0.07
83E_19	Frejus	0.24	0.65	0.46	1.55	1.95	0.04
83E_20	Saint_Raphael	0.24	0.65	0.59	1.68	2.08	0.10
83E_21	Debarquement	0.24	0.65	0.40	1.49	1.89	0.12
83E_22	Agay	0.24	0.65	0.33	1.42	1.82	0.14

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

La carte suivante reporte les surcotes marines pour un évènement moyen.

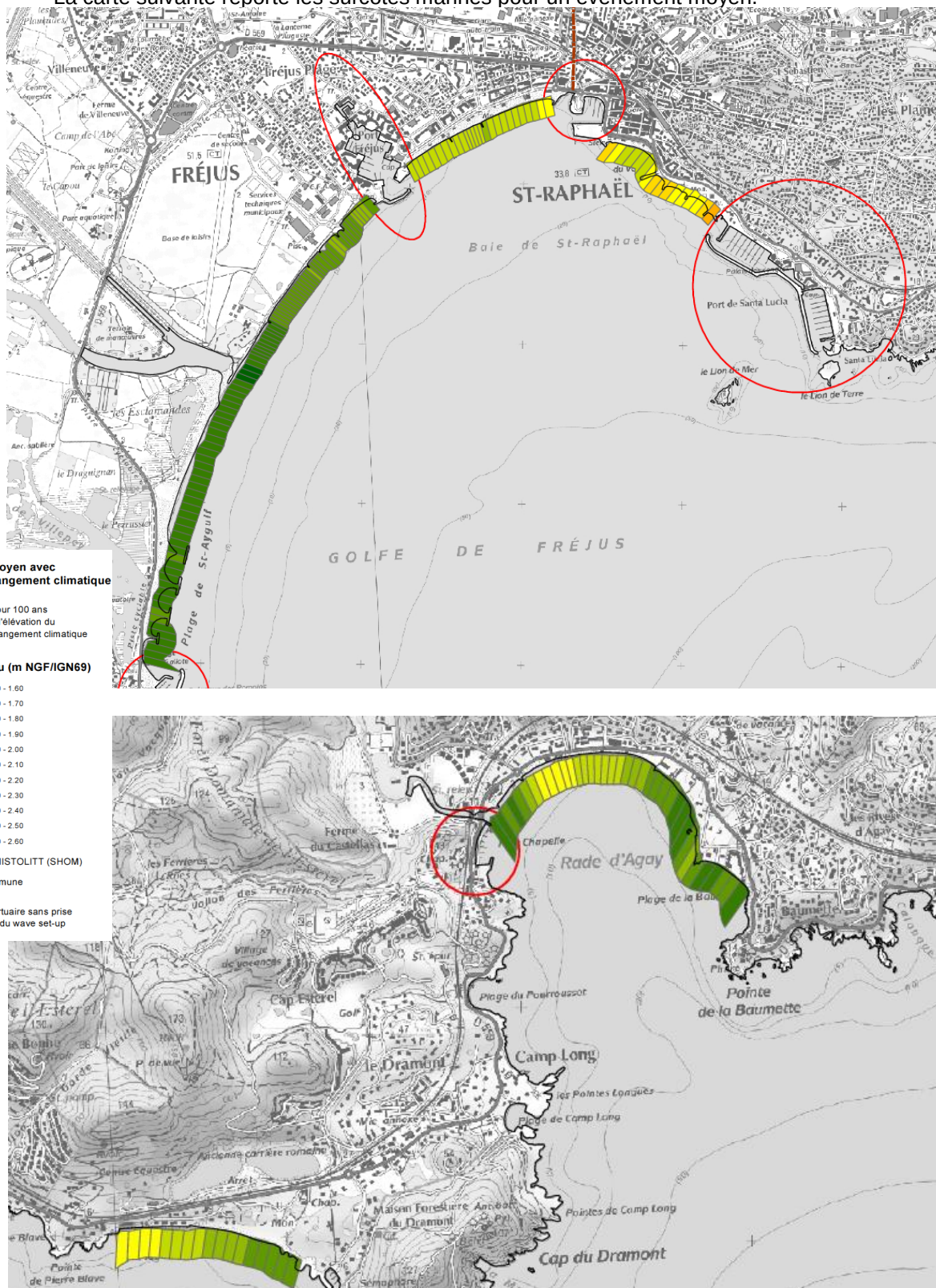


Fig. 17. Cote du plan d'eau évènement moyen changement climatique +60 cm – BRGM janvier 2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

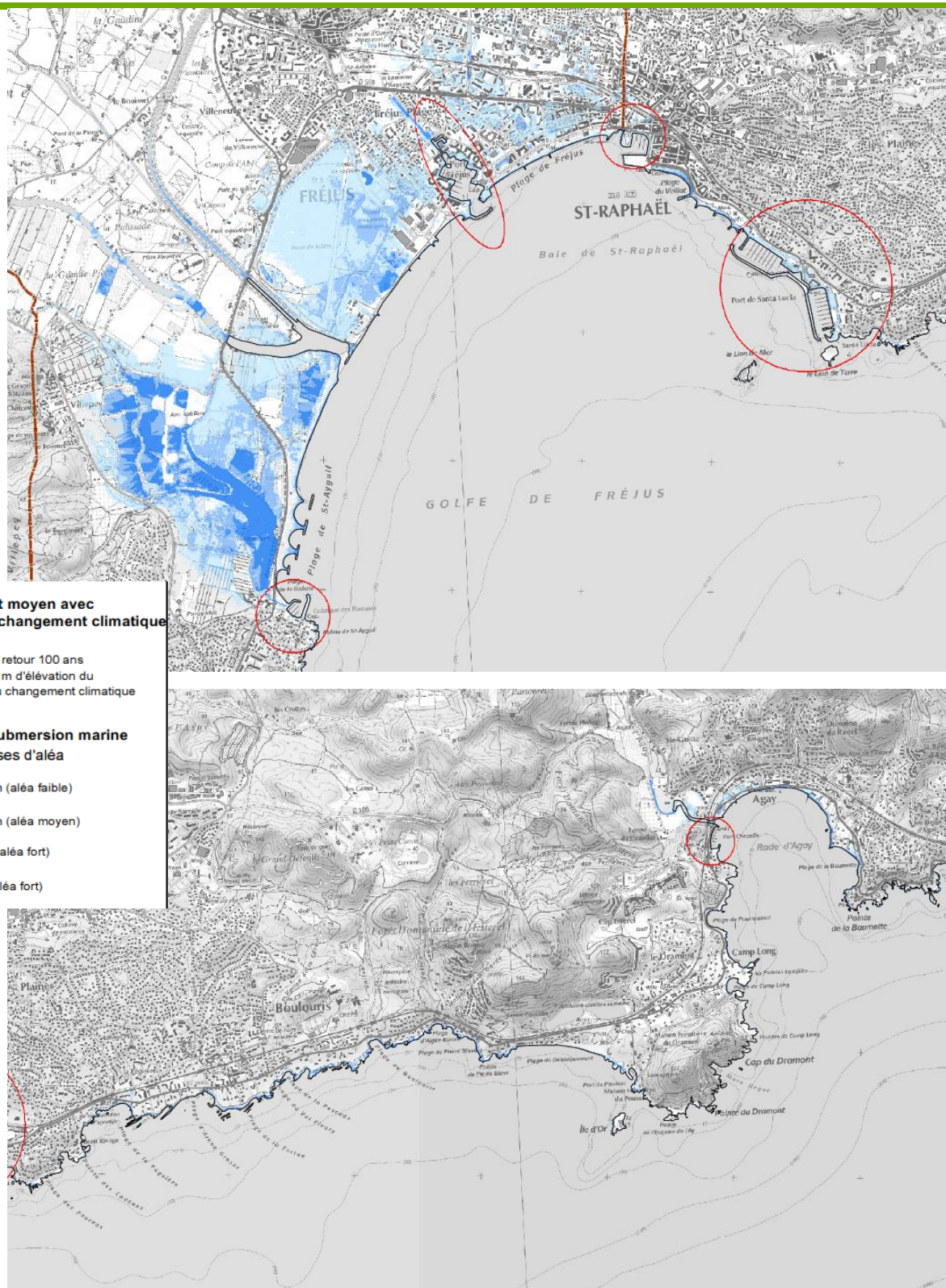


Fig. 18. Cote du plan d'eau événement moyen changement climatique +60 cm – BRGM janvier 2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

Ces études confirment les enjeux pointés par les Communes lors des entretiens effectués.

Tabl. 10 - Enjeux submersion évoqués par les acteurs

Commune	Secteur
Saint-Raphaël	Plage de l'Agay
Saint-Raphaël	Plage de Veillat
Roquebrune	Les Issambres
Roquebrune	Calanque de Bonne Eau

Le rapport du TRI indique pour chaque Communes des informations quant à la vulnérabilité des Communes :

Tabl. 11 - Vulnérabilité des Communes face à la submersion marine

TRI EST VAR	Habitants permanents en 2010	Taux d'habitants saisonniers	Scénario fréquent			Scénario moyen			Scénario moyen + cc			Scénario extrême		
			Habitants permanents impactés	Nbr. Minimum d'emplois impactés	Nbr. Maximum d'emplois impactés	Habitants permanents impactés	Nbr. Minimum d'emplois impactés	Nbr. Maximum d'emplois impactés	Habitants permanents impactés	Nbr. Minimum d'emplois impactés	Nbr. Maximum d'emplois impactés	Habitants permanents impactés	Nbr. Minimum d'emplois impactés	Nbr. Maximum d'emplois impactés
Fréjus	51839	1,8	62	50	106	3751	518	1022	9432	1636	3088	15765	2099	3980
Puget-sur-Argens	6587	1,24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Roquebrune-sur-Argens	12822	3,22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Raphaël	33603	2,93	91	1	2	852	111	224	1646	390	755	2900	659	1255

5.2.3. Les ouvrages hydrauliques, barrages et systèmes d'endiguement

Les ouvrages hydrauliques regroupent plusieurs familles d'ouvrages : les barrages, les canaux, les digues, les systèmes de protection contre les inondations ou contre les submersions et les aménagements hydrauliques.

En France, le régime général qui s'applique aux barrages est celui de la police de l'eau et des milieux aquatiques, qui repose sur la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau codifiée dans le code de l'environnement, notamment aux articles L214-1 à 10 et sur ses décrets d'application.

Le décret digue (ou «système d'endiguement ») du 12 mai 2015 définit en partie l'exercice de l'alinéa 5° de la compétence GEMAPI (défense contre les inondations), au travers de la gestion des ouvrages de protection contre les inondations. Il introduit la notion de système d'endiguement, ensemble d'ouvrages concourant à la protection des personnes présentes dans la zone protégée pour un certain niveau de crue défini règlementairement. La gestion de ces systèmes d'endiguement revient à l'autorité compétente en GEMAPI.

5.2.3.1. LES DIGUES OU SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

La DDTM du Var a réalisé en 2014 l'inventaire des digues sur l'ensemble du Département. Ce recensement est reporté dans le tableau ci-dessous. Le SMA mène actuellement un complément de recensement. Le linéaire global identifié est de **40 km** de digues et la population totale protégée selon l'étude est de **17 700** habitants.

Répartition par classe : (NB : il s'agit de propositions de classes effectuées par le bureau d'études qui a effectué le recensement)

- B : 19,3 km 6500 hab.
- C : 12 km 450 hab.
- D : 8,5 km 26 hab.

Ce recensement est en cours de complément par le SMA (action 12 du PAPI) mais n'est pas encore disponible. Le graphique suivant indique la longueur des diques recensées :

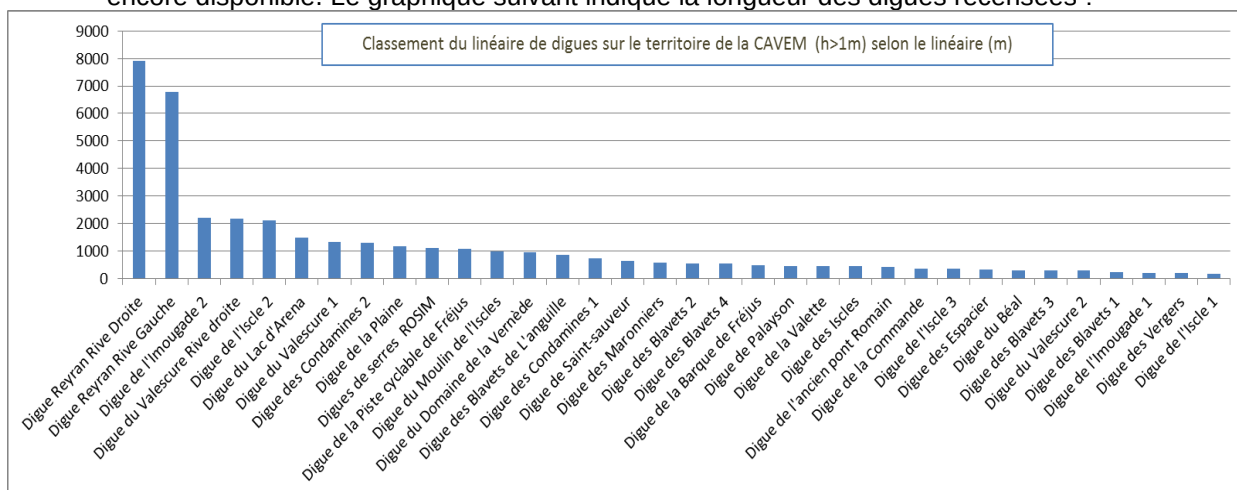


Fig. 19. Inventaire des diques sur le territoire de la CAVEM – Linéaire total 40 km

Le graphique suivant identifie les digues en fonction de la population protégée. On s'aperçoit des enjeux sur le Reyran et le Valescure ainsi que le rôle de la piste cyclable endiguée le long de la base Nature François Léotard.

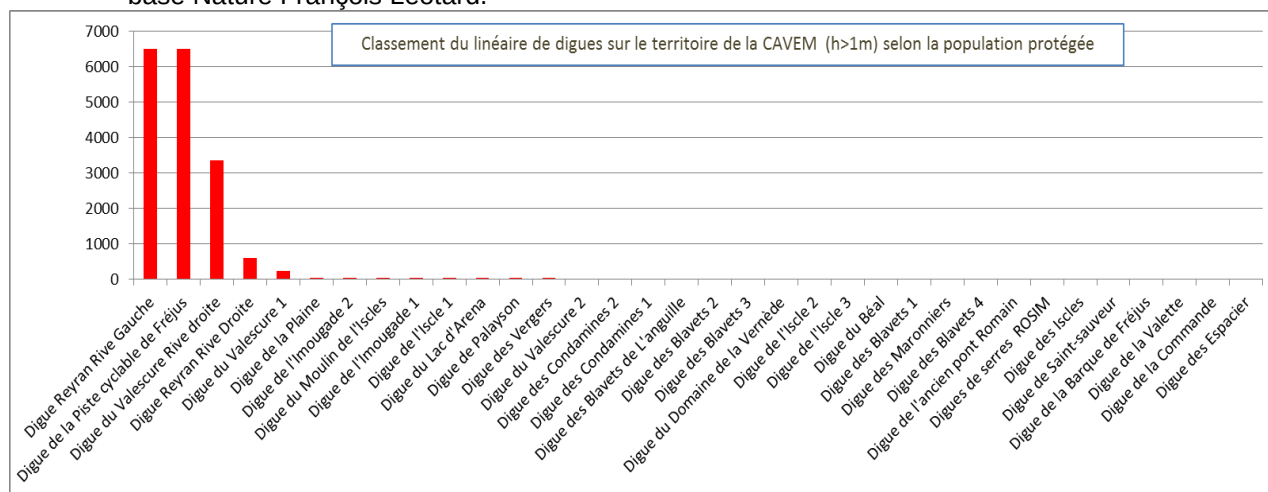


Fig. 20. Inventaire des digues sur le territoire de la CAVEM

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-
**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Tabl. 12 - Inventaire des digues sur le territoire de la CAVEM – source DDTM 83

Commune	Cours d'eau	Nom	Classement	Statut
Fréjus	Vallon de Valescure	Valescure Rive droite	B	NC
	Vallon de Valescure	Valescure 1	B	NC
	Vallon de Valescure	Valescure 2	C	NC
	Le Reyran	Reyran Rive Droite	B	Public
	Le Reyran	Reyran Rive Gauche	B	Public
	Le Reyran	la Piste cyclable de Fréjus	B	NC
	La Garonne	la Plaine	C	Privé
	La Grande Garonne	l'ancien pont Romain	D	Privé
	La Grande Garonne	Maronniers	D	Privé
Puget-sur-Argens	La Vernède	Domaine de la Vernède	C	Privé
	Le Béal	Béal	D	Privé
	L'Argens	l'Isle 2	D	NC
	Le Béalon	Condamines 1	C	Privé
	L'Argens	Condamines 2	C	Privé
	L'Argens	l'Isle 3	D	Privé
Roquebrune-sur-Argens	L'Argens	de Serres ROIM	D	Privé
	Les Anguilles	Blavet de L'anguille	C	NC
	L'Argens	Espacier	D	NC
	Le Blavet	Saint-Sauveur	D	NC
	L'Argens	l'Isle 1	C	Privé
	L'Argens	Isle	D	Public
	Bras de l'étang de villepey	la Barque de Fréjus	D	NC
	Le Blavet	Blavet 4	D	Privé
	L'Argens	l'Imougade 2	C	Privé
	L'Argens	l'Imougade 1	C	Privé
	La Valette	la Valette	D	Privé
	Le Blavet	Blavets 2	C	Privé
	Le Blavet	Blavets 1	D	NC
	Le Blavet	Blavets 3	C	Privé
	L'Argens	Vergers	C	NC
	L'Argens	Palayson	C	NC
	L'Argens	Lac d'Arena	C	NC
	L'Argens	Moulin de l'Isle	C	Privé

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

5.2.3.2. LES BARRAGES

Les barrages existants sur le territoire de la CAVEM sont reportés dans le tableau suivant.

Tabl. 13 - Inventaire des barrages

Commune	Ouvrage	Classement*	Rôle	Date de construction
Fréjus/Les Adrets	Trois Vallons	C (<i>pas d'Arrêté</i>)	Plus d'utilité	1972
Fréjus	Castellas	D	Ecrêteur de crues	2005
	Saint-Esprit	A (3.2.5.0)	Ecrêteur de crues	1984
	Avellan	C (<i>pas d'Arrêté</i>)		1974
Roquebrune-sur-Argens	Bastide Martin	D (<i>pas d'Arrêté</i>)	Retenue naturelle	?
	Planes 1	D (<i>pas d'Arrêté</i>)	?	?
	Planes 2	D (<i>pas d'Arrêté</i>)	?	?
	Planes 3	D (<i>pas d'Arrêté</i>)	?	?
	Planes 4	D (<i>pas d'Arrêté</i>)	?	?
	Bouverie	D (<i>pas d'Arrêté</i>)	Défense incendie	Fin années 80
	Saint-Blaise	D (<i>pas d'Arrêté</i>)	?	?
Saint-Raphaël	Gabre de Gourin	D (<i>pas d'Arrêté</i>)	?	?
	Cous	A (3.2.5.0)	Ecrêteur de crues	1979
	Peyron	C (3.2.5.0)	Ecrêteur de crues	2008

On note **deux barrages de classe A** au regard de la rubrique 3.2.5.0 (de nouveaux Arrêtés seront pris au titre de la rubrique 3.2.6.0) : St-Esprit à Fréjus et Cous à St-Raphaël., et un barrage de classe C toujours pour la 3.2.5.0 (qui sera reclassé en 3.2.6.0 avec la création des deux nouveaux écrêteurs de Vaulongue et de l'Aspé) : Peyron à Saint-Raphaël. Les autres listés non a priori pas été classés par Arrêté Préfectoral.

A noter également les restes de l'ancien barrage de Malpasset qui joue un rôle écrêteur qui est surveillé par le Conseil Départemental du Var.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

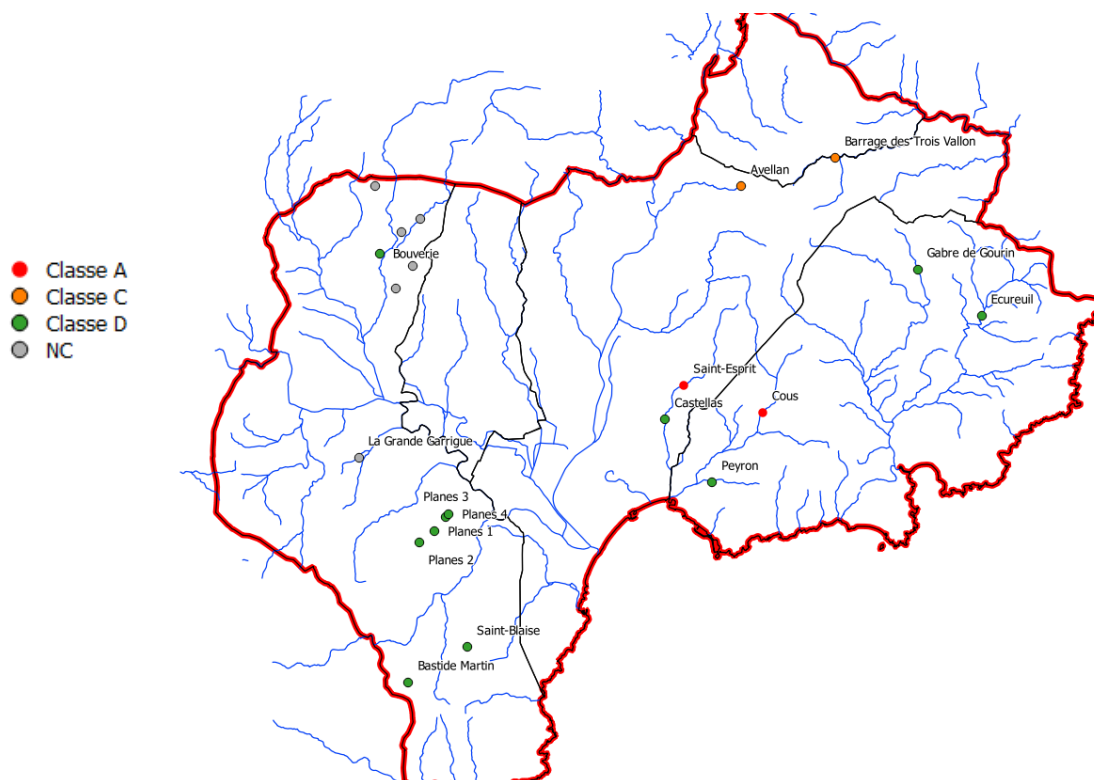


Fig. 21. Localisation des barrages sur le territoire de la CAVEM

5.3. SYNTHESE DES ENJEUX GEMAPI

La synthèse des enjeux est faite dans le tableau suivant.

Tabl. 14 - Synthèse des enjeux Gemapi

	Enjeu							
	Inondation			Milieux aquatiques				
	Débordement de cours d'eau	Ruissellement	Submersion marine	Continuité écologique	Ripisylves	Morphologie	Zones humides	Erosion littorale
Argens	X		X	X	X	X	X	X
Valescure, Pédégal, Garonne	X	X	X		X	X		
Agay	X		X		X	X		X
Côtiers Raphaëlois	X	X			X	X		X
Côtiers Fréjussiens	X	X	X		X	X		X
Côtiers Roquebrunois	X	X	X		X	X		
Garonnette	X				X	X		
Riou de l'Argentière						X		

5.4. ENJEU RESSOURCE EN EAU

Les ressources en eau sur le territoire ont deux origines :

Ressources souterraines.

- L'Argens via sa nappe alluviale (2 forages à Rabinon au Muy, 4 forages site du Couloubrier et champs captants du Verteil à Roquebrune)
- Le forage de la barrière sur la Commune de Montauroux (territoire Siagne)

Ressources superficielles

- L'Argens au Muy
- Les sources de la Siagnole
- Le Verdon – Retenue de Saint-Cassien

La production et l'adduction sont assurées par le SEVE (Syndicat des Eaux du Var Est dont les adhérents directs ou indirects sont Bagnols en forêt, Les Adrets-de-l'Estérel, Fréjus, Le Muy, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Raphaël, Sainte-Maxime) grâce à trois usines tandis que le stockage et la distribution sont de compétence CAVEM.

La nappe alluviale de l'Argens constitue une ressource essentielle pour l'alimentation en eau potable de ce secteur. Elle a été identifiée dans le PGRE comme « Ressources majeures d'enjeu Départemental à Régional à préserver pour l'AEP ».

Cette ressource a été identifiée dans le SDAGE comme en situation de déséquilibre quantitatif. Face à cet enjeu une étude de volumes prélevables a été menée et a conclu à un objectif à la baisse des prélèvements sur les champs captants du Verteil. Elle a aussi mis en évidence des besoins d'améliorer les connaissances via la réalisation d'une étude hydrogéologique permettant de caractériser la nappe alluviale et sa capacité aquifère. Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau est présenté chapitre 6.6.

La ressource superficielle de la Siagne fait également l'objet d'un classement déficitaire.

6. LES PLANS ET PROGRAMMES

6.1. LE PROGRAMME DE MESURES (PDM) DU SDAGE

Le 20 novembre 2015, le Comité de bassin a adopté le SDAGE 2016-2021 et donné son avis sur le PDM. Les orientations fondamentales visées dans ce document et en lien avec le territoire du SMA sont énumérées ci-dessous :

- **Orientation fondamentale n°2** : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- **Orientation fondamentale n°4** : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau,
- **Orientation fondamentale n°6** :

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

- ✓ 6A : agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
 - ✓ 6B : préserver, restaurer et gérer les zones humides
 - ✓ 6C : intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- **Orientation fondamentale n°8** : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.

Tabl. 15 - PDM 2016-2021 - sous-unité « Côtiers Cote d'Azur » masses d'eau superficielles

Code ME	Nom ME	Objectifs environnementaux	Pression à traiter	Code mesure	Libellé mesure
FRDR11013	rivière le reyrans	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
FRDR11013	rivière le reyrans	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)
FRDR11563	rivière la grande garonne	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)
FRDR11563	rivière la grande garonne	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Altération de l'hydrologie	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide

Code ME	Nom ME	Objectifs environnementaux	Pression à traiter	Code mesure	Libellé mesure
FRDR11563	rivière la grande garonne	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Altération de l'hydrologie	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
FRDR2033	L'Argens de la Nartuby à la mer	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
FRDR2033	L'Argens de la Nartuby à la mer	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors	ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

			substances		
FRDR2033	L'Argens de la Nartuby à la mer	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur
FRDR2033	L'Argens de la Nartuby à la mer	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Altération de la morphologie	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
FRDR2033	L'Argens de la Nartuby à la mer	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
FRDR11166	rivière la garonne	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Altération de la morphologie	MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
FRDR11514	riou de l'argentièrre	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Altération de la morphologie	MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
FRDR11014	rivière le blavet	Mesures spécifiques du registre des zones protégées	Préservation de la biodiversité des sites NATURA 2000	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
FRDR11014	rivière le blavet	Mesures spécifiques du registre des zones protégées	Préservation de la biodiversité des sites NATURA 2000	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide
FRDR11569	ravin de la maurette	Mesures spécifiques du registre des zones protégées	Préservation de la biodiversité des sites NATURA 2000	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

Tabl. 16 - PDM 2016-2021 - sous-unité « Côtiers Cote d'Azur » masses d'eau côtières

Code ME	Nom ME	Objectifs environnementaux	Pression à traiter	Code mesure	Libellé mesure
FRDC08a	Cap Camarat - Ouest Fréjus	Mesures pour atteindre l'objectif de bon état du milieu marin (DCSMM)	Activités maritimes	MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
FRDC08c	Fréjus - Saint Raphaël - Ouest Sainte Maxime	Mesures pour atteindre l'objectif de bon état du milieu marin (DCSMM)	Activités maritimes	MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
FRDC08c	Fréjus - Saint Raphaël - Ouest Sainte Maxime	Mesures pour atteindre l'objectif de bon état du milieu marin (DCSMM)	Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	GOU0101	Réaliser une étude transversale (plusieurs domaines possibles)

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

FRDC08d	Saint Raphaël - Pointe de la Galère	Mesures pour atteindre l'objectif de bon état du milieu marin (DCSMM)	Activités maritimes	MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
FRDC08d	Saint Raphaël - Pointe de la Galère	Mesures pour atteindre l'objectif de bon état du milieu marin (DCSMM)	Autres pressions	GOU0202	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)

Tabl. 17 - PDM 2016-2021 - sous-unité « Côtiers Cote d'Azur » masses d'eau souterraines

Code ME	Nom ME	Objectifs environnementaux	Pression à traiter	Code mesure	Libellé mesure
FRDG376	Alluvions de l'Argens	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Prélèvements	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
FRDG376	Alluvions de l'Argens	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	intrusion salée	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
FRDG376	Alluvions de l'Argens	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Prélèvements	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
FRDG609	Socle des massifs de l'Estérel, des Maures et Iles d'Hyères	Mesures spécifiques du registre des zones protégées	Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates
FRDG609	Socle des massifs de l'Estérel, des Maures et Iles d'Hyères	Mesures spécifiques du registre des zones protégées	Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates
FRDG609	Socle des massifs de l'Estérel, des Maures et Iles d'Hyères	Mesures spécifiques du registre des zones protégées	Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates

6.2. LE PLAN D'ACTIONS OPERATIONNELLES TERRITORIALISEES (PAOT) DU SDAGE

Le plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) programme les actions concrètes à réaliser pour mettre en œuvre le programme de mesures (PDM) et atteindre ainsi les objectifs fixés dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les informations contenues dans le PAOT comportent les éléments utiles à la mise en œuvre des actions et à leur suivi : identification du maître d'ouvrage de l'action, membre de la MISEN pilote, identification des masses d'eau concernées, échéances de mise en œuvre, éléments de financement, volet régalien le cas échéant...

Révisé annuellement, le PAOT est élaboré par la MISEN avec l'ensemble des acteurs locaux, et validé par le Préfet. Il permet la programmation concrète des actions définies dans le Programme de Mesures et cible les actions précises à mener de manière prioritaire.

Le PAOT sur le territoire de la CAVEM communiqué par la DDTM du Var en mars 2019 est reporté dans le tableau de la page suivant.

Tabl. 18 - PAOT sur le bassin versant de l'Argens – source DDTM 83 21 mars 2019

Masse(s) d'eau	Domaine OSMOSE	Intitulé mesure OSMOSE	Titre action	Avancement	Cause de l'abandon	Nom du maître d'ouvrage
DR11166 : rivière la garonne	Milieux aquatiques	Etude globale et schéma directeur	Etude globale de lutte contre les inondations intégrant un volet milieux aquatiques - BV Pédégal Valescure Garonne	3-Engagée	/	CAVEM
DR11013 : rivière le reyran	Assainissement	Pluvial	Travaux de déconnexion des eaux pluviales sur les réseaux d'assainissement (unitaire ou pseudo-séparatif) de Fréjus-Reyran (réseaux de Puget, Fréjus et une partie de St Raphael)	2-Initiée	/	CAVEM
DR10215 : riu de clapiers ; DR11563 : rivière la grande garonne	Milieux aquatiques	Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Action N2000 - Acquisition de zone humide sur site : FR9312014 Colle du Rouet	0-Abandonnée	Pertinence de l'action	-
DR10215 : riu de clapiers ; DR11563 : rivière la grande garonne	Milieux aquatiques	Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Action N2000 - Restauration de zone humide sur site : FR9312014 Colle du Rouet_Abandonnée	0-Abandonnée	Pertinence de l'action	-
DR105 : L'Endre ; DR11014 : rivière le blavet ; DR12005 : ruisseau de la tuiillère	Agriculture	Limitation des apports diffus	Action N2000 - Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire sur le site : Forêt de Palayson, Bois du Rouet_Abandonnée	0-Abandonnée	Pertinence de l'action	-
DR105 : L'Endre ; DR11569 : ravin de la maurette ; DR11014 : rivière le blavet ; DR10479 : ruisseau florièye ; DR10120 : ruisseau la cassole ; DR11533 : vallon de robernier ; DR11004 : vallon de saint-peyre ; DR11008 : vallon des rocas	Agriculture	Limitation des apports diffus	Action Natura 2000 à définir - Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire sur le site : Val d'Argens (FR9301626)	1-Prévisionnelle	/	-
DR11014 : rivière le blavet ; DR12005 : ruisseau de la tuiillère	Agriculture	Limitation des apports diffus	Action N2000 - Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire sur site Val d'Argens_Abandonnée	0-Abandonnée	Pertinence de l'action	-
DC08b : Ouest Fréjus - Saint Raphaël	Milieux aquatiques	Gestion de la biodiversité	Organiser les mouillages	1-Prévisionnelle	/	CC Golfe de St Tropez et communes concernées
DC07j : Cap Bénat - Cap Camarat	Milieux aquatiques	Gestion de la biodiversité	Organiser les mouillages	2-Initiée	/	Parc national de Port Cros
DC08a : Cap Camarat - Ouest Fréjus	Milieux aquatiques	Gestion de la biodiversité	Organiser les mouillages	1-Prévisionnelle	/	CAVEM/communes
DC08c : Fréjus - Saint Raphaël - Ouest Sainte Maxime	Milieux aquatiques	Gestion de la biodiversité	Organiser les mouillages	1-Prévisionnelle	/	CAVEM/communes
DC08d : Saint Raphaël - Pointe de la Galère	Gouvernance - connaissance	Gestion concertée	Mise en œuvre d'un plan de gestion du milieu marin à l'échelle de la ME "Saint Raphaël - Pointe de la Galère"	1-Prévisionnelle	/	CAVEM/communes + EPCI côté 06
DC08d : Saint Raphaël - Pointe de la Galère	Milieux aquatiques	Gestion de la biodiversité	Organiser les mouillages	1-Prévisionnelle	/	CAVEM/communes
DC08a : Cap Camarat - Ouest Fréjus	Milieux aquatiques	Gestion de la biodiversité	Organiser les mouillages	1-Prévisionnelle	/	CC Golfe de St Tropez et communes concernées
DC08c : Fréjus - Saint Raphaël - Ouest Sainte Maxime	Gouvernance - connaissance	Etude transversale	Etude d'évaluation des flux d'apports à la mer du fleuve Argens	3-Engagée	/	Agence de l'Eau
DG376 : Alluvions de l'Argens	Ressource	Economie d'eau	Mise en œuvre du PGRE nappe alluviale bas argens: opérations d'amélioration des performances des services AEP	3-Engagée	/	CAVEM
DR11563 : rivière la grande garonne	Industries et artisanat	Sites et sols pollués	Travaux de mise en sécurité des 3 sites de la décharge de Bagnols en Forêt suite à sa cessation d'activité (mise en oeuvre de couvertures étanches)	3-Engagée	/	SMIDDEV

6.3. LE PLAN DE GESTION DU RISQUE INONDATION (PGRI)

Le PGRI 2016-2021, arrêté par le Préfet Coordonnateur de Bassin Rhône-Méditerranée le 7 décembre 2015 sur le bassin Rhône-Méditerranée, a fixé cinq grandes orientations (GO) dont la teneur est présentée ci-dessous :

- **Grande Orientation 1 (GO 1) :** prise en compte des risques dans l'aménagement et la maîtrise du coût des dommages liés à l'inondation par la connaissance et la réduction de la vulnérabilité des biens, mais surtout par le respect des principes d'un aménagement du territoire qui intègre les risques d'inondation.
- **Grande Orientation 2 (GO 2) :** gestion de l'aléa en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques au travers d'une approche intégrée sur la gestion de l'aléa et des phénomènes d'inondation (les débordements des cours d'eau, le ruissellement, les submersions marines ...), la recherche de synergies entre gestion de l'aléa et restauration des milieux, la recherche d'une meilleure performance des ouvrages de protection, mais aussi la prise en compte de spécificités des territoires tels que le risque torrentiel ou encore l'érosion côtière.
- **Grande Orientation 3 (GO 3) :** amélioration de la résilience des territoires exposés à une inondation au travers d'une bonne organisation de la prévision des phénomènes, de l'alerte, de la gestion de crise mais également de la sensibilisation de la population.
- **Grande Orientation 4 (GO 4) :** organisation des acteurs et des compétences pour mieux prévenir les risques d'inondation par la structuration d'une gouvernance, par la définition d'une stratégie de prévention et par l'accompagnement de la GEMAPI.
- **Grande Orientation 5 (GO 5) :** développement et partage de la connaissance sur les phénomènes, les enjeux exposés et leurs évolutions.
- Ces cinq grandes orientations fixent un cadre et précisent les points essentiels devant constituer les fondements de toute stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI), notamment pour celle du TRI Est-Var (voir chapitre 5.2.1 Le TRI Est Var).

Les objectifs par grandes orientations sont les suivants :

GO 1 :

- ✓ 1.1 Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans le SCOT de la communauté de communes du Golfe de Saint Tropez et veiller à une élaboration harmonisée des autres SCOT ainsi que dans les PLU
- ✓ 1.2 Travailler à une doctrine commune pour la prise en compte du ruissellement dans la planification et la pratique d'urbanisme
- ✓ 1.3 Elaborer ou réviser les schémas directeurs d'assainissement pluvial
- ✓ 1.4 Intégrer les réflexions de l'atelier national « Argens » dans la planification et les démarches opérationnelles d'aménagement du territoire
- ✓ 1.5 Poursuivre le programme de PPRI défini sur le périmètre de la SLGRI et harmoniser les pratiques
- ✓ 1.6 Travailler à l'élaboration de PPRL

GO 2 :

- ✓ 2.1 Travailler plus avant à la préservation des espaces stratégiques des cours d'eau (zones d'expansion de crues et espaces de mobilité) et le retranscrire dans les documents d'urbanisme
- ✓ 2.2 Poursuivre globalement le travail de limitation des débordements (réduction de l'aléa) à l'aménagement des ZEC
- ✓ 2.3 Améliorer et intégrer la connaissance des enjeux environnementaux dans la conception des ouvrages et projets
- ✓ 2.4 S'organiser à différents niveaux pour mettre fin aux dépôts illicites en zone inondable

GO 3 :

- ✓ 3.1 Développer et accompagner les démarches d'amélioration de surveillance et d'alerte.
- ✓ 3.2 Doter l'ensemble des communes de la stratégie du périmètre de DICRIM, PCS voire de PCS inter-communales
- ✓ 3.3 Développer les diagnostics de vulnérabilité sur les ouvrages et les réseaux sensibles et stratégiques en matière de gestion de crise
- ✓ 3.4 Développer la connaissance et les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux touristiques
- ✓ 3.5 Capitaliser les diagnostics de vulnérabilité déjà réalisés sur ce territoire et accompagner la mise en œuvre des résultats de ces études
- ✓ 3.6 Mettre en œuvre une action phare d'accompagnement technique et financier pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations des habitations sur les 14 communes couvertes par un PPRI approuvés

GO 4 :

- ✓ 4.1 Veiller à une animation globale de la stratégie Est Var
- ✓ 4.2 Réfléchir à l'opportunité d'un SAGE Argens

GO 5 :

- ✓ 5.1 Améliorer et harmoniser la connaissance de l'aléa et du risque de submersion marine.
- ✓ 5.2 Veiller à disposer d'éléments de connaissance sur le risque de ruissellement
- ✓ 5.3 Identifier les sites stratégiques pour les repères de crues et réfléchir à des formats « nouvelles technologies » au-delà des actions déjà initiées dans le cadre du PAPI Argens
- ✓ 5.4 Développer l'utilisation des réseaux sociaux pour l'information préventive et la communication vers les populations en crise et post-crise
- ✓ 5.5 Développer l'information préventive à destination des populations touristiques
- ✓ 5.6 Concevoir et organiser une information communale régulière afin de développer la conscience des risques au sein de la population
- ✓ 5.7 Mobiliser le tissu associatif (associations environnementales, comités de quartier...) pour toucher et sensibiliser au plus près des citoyens sur le risque d'inondation

6.4. LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI)

6.4.1. PPRI Communaux

Il existe sur le territoire un PPRI par Commune :

- Fréjus : Arrêté du 26 mars 2014
- Puget-sur-Argens : 20 décembre 2013
- Roquebrune-sur-Argens : 20 décembre 2013
- Saint-Raphaël : 20 novembre 2000

Pas de PPRI sur les Adrets-de-l'Estérel.

6.4.2. PPRI Valescure

Les événements pluvieux des 2 et 3 décembre 2006 ont engendré des inondations avec des hauteurs d'eau localement importantes, supérieures aux prévisions du PPRI approuvé par arrêté préfectoral du 6 mai 2002.

Ces inondations ont conduit les services de l'État, en charge de ce dossier, à diligenter de nouvelles études hydrauliques afin de prendre en compte cet événement dans la définition de l'aléa sur l'ensemble du secteur.

Un arrêté portant mise en révision du PPRI lié aux rivières du Pédégal et du Valescure, approuvé par arrêté préfectoral du 6 mai 2002, a été signé, par M. Le préfet du Var, le 7 février 2011.

La révision porte uniquement sur le territoire de la commune de Fréjus.

Par arrêté du 15 juillet 2015 le préfet du Var a rendu les mesures du plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI) lié aux rivières du Pédégal et du Valescure sur le territoire de la commune de Fréjus immédiatement opposables aux constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations nouveaux.

La procédure d'application anticipée du PPRI traduit deux impératifs :

- la non augmentation des enjeux sur ce secteur qui fait l'objet d'une très forte pression foncière ;
- la préservation des champs d'expansion des crues par l'interdiction de créer de nouvelles zones urbanisées en secteur inondable.

Ces mesures sont cohérentes avec les orientations fondamentales du SDAGE Rhône Méditerranée et en particulier l'orientation fondamentale n°8 « Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau ».

6.5. LES PLANS D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

6.5.1. Le PAPI Argens et des côtiers de l'Estérel

Le travail de concertation mené sur le territoire du bassin versant de l'Argens a permis de dégager une stratégie sous forme de quatre orientations stratégiques (OS) :

- OS 1: Pérenniser la gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire du PAPI
- OS 2: Inscrire l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement
- OS 3: Lutter contre les inondations par une restauration morphologique respectant les fonctionnalités du milieu naturel
- OS 4: Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient

Cette stratégie est déclinée de façon opérationnelle au travers de 63 actions réparties au sein de 7 axes conformément au cahier des charges PAPI :

- Axe 0 : animation (actions 1 à 4)
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (actions 5 à 13)
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations (actions 14 à 18)
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise (actions 19 à 21)
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (actions 22 à 28)
- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (actions 29 à 33)
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements (actions 34 à 61)
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques (actions 62 et 63)

Le montant global du PAPI sur le bassin versant de l'Argens s'élève à 95 M€ HT **dont 7,7 M€ HT sous Maîtrise d'Ouvrage CAVEM et 4,2 M€ sous MOA ville de Fréjus**. Au total les actions sur le territoire de la CAVEM quelle que soit la Maîtrise d'Ouvrage s'élèvent à **35,2 M€ HT**.

Les actions concernées sont listées ci-dessous :

MOA CAVEM.

- Action 43 : Travaux de mise en œuvre des ouvrages de rétention sur le sous-bassin de la Garonne : 6 899 000 € HT
- Action 44 : Etude complémentaire de définition des travaux sur les sous-bassins versants du Pédégal, Valescure et Garonne : 150 000 € HT
- Action 31 : Dispositif ALABRI sur la Basse Vallée de l'Argens : 400 000 € HT
- Action 28 : Etude d'aménagement de la Basse Vallée conforme aux conclusions de l'Atelier National "Territoires en mutation exposés aux risques" : 240 000 € HT

MOA Ville de Fréjus.

- Action 63 : Travaux de confortement des digues du Reyran pour l'aléa centennal : 4 158 901 € HT

De nombreuses actions portent pour chacune d'entre elle sur l'ensemble du territoire dont la CAVEM (animation, sensibilisation, communication, alerte, mesure, programme d'entretien de la végétation, aménagements de ZEC, etc.).

Certaines actions ciblent le territoire de la CAVEM et sont sous Maîtrise d'Ouvrage SMA :

MOA SMA.

- Action 37 : Etude hydraulique complémentaire d'aménagement de la Basse Vallée : 600 000 € HT
- Action 39 : Suppression du seuil du Moulin des Iscles, élargissement du bief amont : 3 780 000 € HT
- Action 40 : Reprise d'entonnement du pont de la Galiote : 370 000 € HT
- Action 41 : Amélioration d'un busage sous RD 559 vers l'étang des Esclamandes : 1 360 000 € HT
- Action 42 : Prolongement du cours de la Grande Garonne
- Action 62 : Aménagement hydraulique du site de la Palud sur la commune de Fréjus (protection de 200 entreprises) : 11 117 200 € HT

MOA SEVE.

- Action 38 : Abaissement et élargissement du seuil du Verteil pour augmenter la capacité hydraulique et restaurer la continuité écologique : 3 985 000 € HT

6.5.2. Le PAPI Riou de l'Argentière

Le PAPI complet du Riou de l'Argentière a été labellisé par la CMI le 10 juillet 2014. Il comporte

- des études globales sur le bassin (ingénierie écologique, phénomènes d'érosion, lien avec la gestion forestière des versants, risque de submersion marine, intégration du risque inondation dans les démarches d'urbanisme),
- une amélioration du système de prévision et de gestion des crues et d'alerte aux populations, un programme de communication et de sensibilisation grand public,
- dans un second temps, des travaux (protection du bâti, confortement de berges par techniques végétales, bassin de ralentissement des crues).

Le budget du programme est de 4,5 Millions d'€ sur 5 ans de 2015 à 2019. Une grande partie des actions sont des études qui sont déjà réalisées ou en cours.

L'ensemble des actions sont reportées dans le tableau de la page suivante.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-
**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
 AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
 SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
 RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Tabl. 19 - Actions du PAPI du Riou de l'Argentière

Axe 0	Gouvernance	
0-1	Animation par l'équipe projet	
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	
I-1	Actions de sensibilisation et communication	
	I-2.1	Actions de communication sur le programme PAPI
	I-2.2	Etude et pérennisation de la connaissance des plus hautes eaux
	I-2.3	Atelier pédagogique de communication autour du risque inondation dans les écoles primaires
I-2	Amélioration de la connaissance du risque de submersion marine	
I-3	Amélioration de la connaissance des impacts sur l'inondation du fonctionnement hydro-géomorphologique du bassin	
Axe 2	Surveillance et prévision des crues et des inondations	
I-1	Installation de stations pour suivi de l'hydrologie du bassin versant	
II-1	Mise en place d'un système de prévision de crues (Intégration de l'Argentière dans le réseau de prévision des crues du SISA)	
II-2	Développement d'un outil d'anticipation des crues RANPOL	
II-3	Formation des acteurs à l'utilisation de la plate-forme hydrométéorologique	
Axe 3	Alerte et gestion de la crise	
III-1	Mise en place d'un système d'alerte de la population du Riou de l'Argentière	
Axe 4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	
IV-1	Intégration des ZEC et du risque de submersion marine dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire	
IV-2	Etude de la recomposition du quartier urbain « Minelle » en zone inondable	
IV-3	Etude de l'amélioration de la maîtrise du ruissellement pluvial	
IV-4	Réalisation des bassins pluviaux	
Axe 5	Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	
V-1	Mesures de mitigation sur le bâti en zone inondable	
V-2	Travaux d'amélioration du ressuyage des zones basses suite à intrusion marine et débordements de cours d'eau	
V-3	Retrait stratégique des secteurs à enjeux	
Axe 6	Ralentissement des écoulements	
VI-1	Réalisation d'ouvrages de ralentissement dynamique des crues sur le Riou	
VI-2	Réalisation de seuils de ralentissement des écoulements et du transport solide sur les vallons du Tanneron	
VI-3	Etude de diminution des ruissellements par une meilleure gestion de la partie boisée du versant du Tanneron	
Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydraulique	
VII-1	Restauration des ouvrages de protection hydraulique du Riou à proximité de zones à enjeux	
VII-2	Réalisation de travaux de protection contre l'érosion des vallons de Tanneron	
VII-3	Mise en place de la gestion et du programme d'entretien des ouvrages de mobilisation de champs d'expansion de crue	
VII-4	Intégration du barrage des trois vallons dans la gestion du risque	

La quasi-totalité des actions sont sous Maîtrise d'Ouvrage Ville de Mandelieu-la-Napoule (et donc CACPL désormais). Seulement l'action VII-4 « Intégration du barrage des Trois Vallons dans la gestion du risque inondation » est sous co-Maîtrise d'Ouvrage Ville de Mandelieu-la-Napoule et Ville des Adrets-de-l'Estérel.

L'objectif de cette action est d'utiliser au mieux cet aménagement existant et de l'intégrer dans le réseau d'ouvrages de lutte contre les inondations.

Elle comprend les étapes suivantes :

- Une phase de négociation entre le porteur de projet et la Mairie des Adrets de l'Esterel pour identifier les clauses d'une gestion concertée de l'ouvrage intégrant dans son usage la lutte contre les inondations sans remettre en cause sa destination initiale de DFCI.
- Le dépôt d'un dossier de porter à connaissance (R214-18) auprès du préfet statuant sur la nécessité de moderniser la canalisation de vidange et étudier l'incidence de vidanges sur le comportement et la sureté de l'ouvrage.
- Une phase de définition des procédures de gestion, et des moyens à mettre œuvre pour un contrôle dynamique du stockage (l'objectif étant de vidanger partiellement le réservoir avant un fort événement orageux prévu).
- La définition des équipements techniques (équipement complémentaire du barrage, transmission de mesures automatiques...).

L'opération était inscrite au PAPI pour 2016 pour un budget de 45 k€ HT. Il semblerait que sa réalisation ait été différée.

6.6. LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)

Un PGRE spécifique à la basse vallée de l'Argens a été élaboré en juillet 2017, il est porté par la CAVEM et le SEVE et suivi par l'Etat. Il comporte 11 actions présentées dans le tableau ci-dessous.

Tabl. 20 - PGRE Basse Vallée de l'Argens

	Actions au programme du PGRE	Période de mise en œuvre	Porteurs	Estimation des couts (€)	Indicateurs de suivi et de réalisation proposés
1	3.1 Action 1 : Mise en œuvre des indicateurs de suivi de la nappe alluviale de l'Argens, en vue de l'actualisation du Plan d'Action Sécheresse du Var	2018-2019	Etat SEVE	10 000 €	- Production de la liste des indicateurs - Pose du piézomètre
2	Action 2 : Inventaire des prélèvements	2017-20019	SEVE	10 000 €	- Convention - Inventaire des prélèvements - CR d'enquête de terrain
3	Action 3 : Adapter la gestion des prélèvements	2017-2018	SEVE	20 000 €	- Synthèses des suivis - Répertoires de données exploitables. - CR des résultats
4	Action 4 : Connaissance des réseaux et Gestion patrimoniale	2017-2019	CAVEM	8 000 000 €	- Linéaire présentant un programme de travaux - Linéaire avec travaux effectués ou en cours - Pose d'équipement en vue d'économie - Rendement des réseaux - Volumes économisés - Communes avec un SDAEP validé
5	Action 5 : Diversifier les ressources en eau	2016-2019	SEVE	500 000 €	- Volumes d'eau préservés parmi les ressources vulnérables - Ecart par rapport aux objectifs
6	Action 6 : Sensibiliser les usagers AEP	2017-2019	DDTM Agence de l'Eau	80 000 €	- Plan de communication - Conventions, accords marchés... prévus. - Publication et affichages

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

	Actions au programme du PGRE	Période de mise en œuvre	Porteurs	Estimation des couts (€)	Indicateurs de suivi et de réalisation proposés
7	Action 7: Caractérisation de la ressource stratégique	2017-2019	SEVE	500 000 €	- Publication du marché - Notification - CR des réunions - Rapports de fin de phase
8	Action 8 : Définition d'un périmètre de protection pour les captages du Verteil	2017-2019	SEVE	50 000 €	- Marchés - CR de terrain et réunions - Rapport de l'hydrogéologue agréé - DUP
9	Action 9 : Suivi des indicateurs de gestion pour la nappe alluviale de la basse vallée de l'Argens	2017-2019	Etat SEVE	4 000 €	Ecarts par rapport aux objectifs
10	Action 10 : Suivi des prélèvements	2017-2019	Etat SEVE	3 000 €	Ecarts par rapport aux objectifs
11	Action 11 : Suivi des actions du présent PGRE	2017-2019	Etat SEVE	5 000 €	- Nombre de réunions - Tableau de bord

7. LES STRUCTURES DE GESTION : STATUTS, COMPETENCES ET MISSIONS

7.1. CADRAGE GENERAL

Les chapitres suivants présentent les structures de gestion présentes sur le territoire et dont les périmètres sont cartographiés sur la carte ci-dessous.

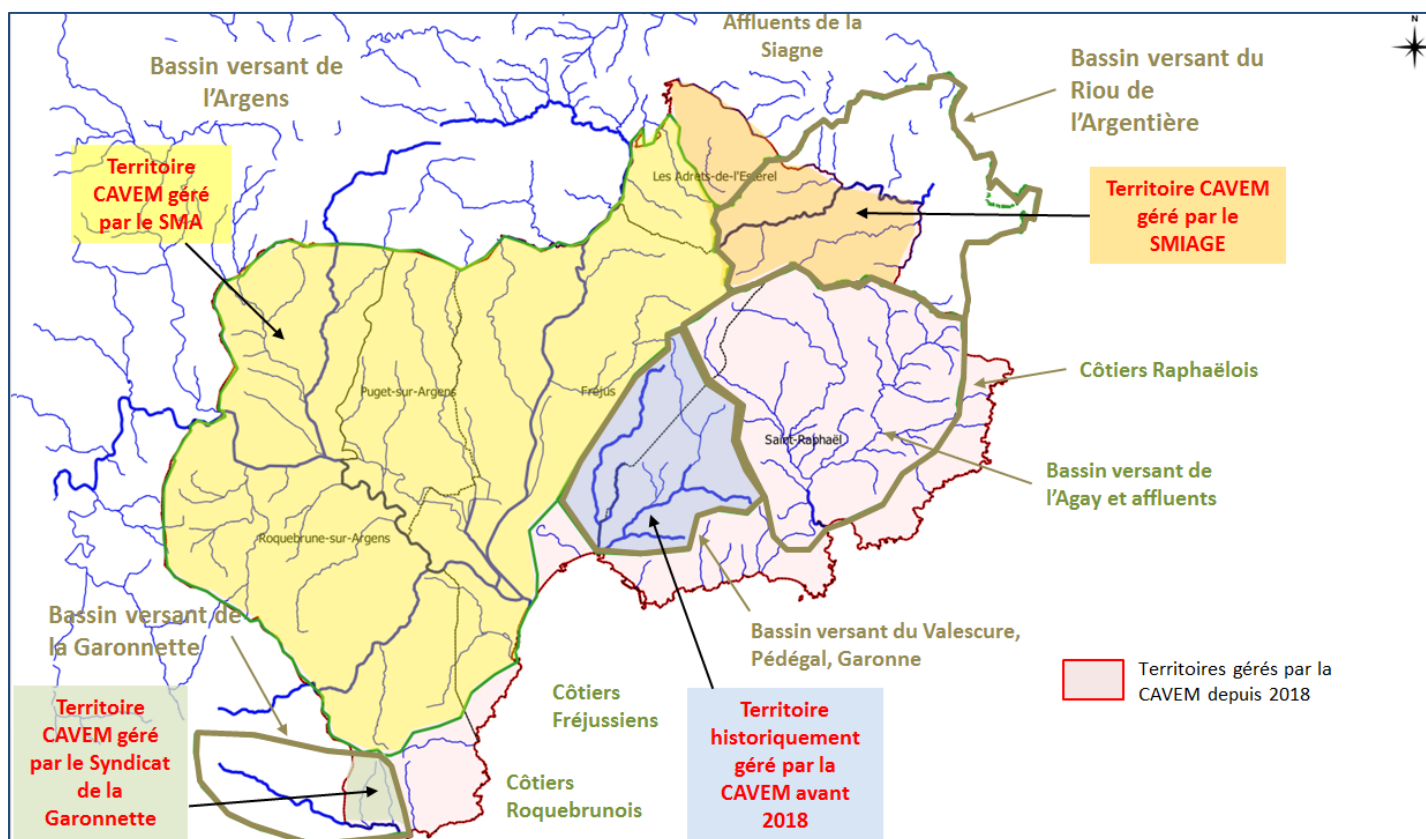


Fig. 22. Structures gestionnaires avant le 1^{er} janvier 2019

On y trouve trois syndicats :

- Sur une moitié nord-ouest le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA)
- A l'extrême sud le Syndicat mixte de la Garonnette qui couvre une toute petite partie du territoire mais avec de gros enjeux
- Au nord-est le Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE)

Les syndicats exercent déjà des compétences GEMAPI comme c'est exposé dans les pages qui suivent.

Sur les territoires de la CAVEM qui ne sont pas couverts par des syndicats on trouve deux configurations :

- Le bassin versant du Valescure, Pédegat et Garonne où la CAVEM exerce la compétence inondation.
- Avant le 31/12/2018, sous couvert de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrages, les autres cours d'eau étaient gérés en direct par les Communes avec deux typologies de cours d'eau :
 - ✓ Le fleuve Agay et ses affluents
 - ✓ Les côtiers de St-Raphaël, Fréjus et Roquebrune-sur-Argens : petits ruisseaux côtiers qui se jettent directement en mer.

Les actions menées par les Communes sont décrites au chapitre 9 - Actions menées et Bilan financier.

7.2. LA CAVEM

La Communauté d'agglomération Val Estérel Méditerranée est un EPCI à fiscalité propre (fiscalité professionnelle unique). Elle est composée de cinq communes (Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens et Les Adrets de l'Estérel).

La CAVEM est elle-même membre des trois syndicats (SMA, SMIAGE et Syndicat Mixte de la Garonnette) dont il sera question au chapitre « 7.2 -

Les structures de gestion : statuts, compétences et missions ».

L'article 5.5 des statuts de la CAVEM prévoit que cette dernière dispose de la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018. Lesdites compétences ne sont pas listées, mais il est renvoyé à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement et donc, implicitement, aux quatre missions constituant la GEMAPI, que sont, pour mémoire :

« 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. »

En plus de cette compétence obligatoire, l'article 7-1-5 bis des statuts de la CAVEM prévoit que les missions complémentaires (hors GEMAPI) suivantes sont de la compétence de la CAVEM :

- Animation et portage du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- Animation et portage des Programme d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI) ;
- Animation et portage des contrats de rivières ;
- Animation et portage de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) ;
- Suivi quantitatif et qualitatif des eaux superficielles.

Nombre de ces compétences ne sont cependant pas exercées directement par la CAVEM, puisque celle-ci est membre du SMA depuis 2014, du SMIAGE depuis 2017 et du syndicat mixte de la Garonne. En effet, en adhérent à ces syndicats, la CAVEM leur a transféré de fait les compétences figurant dans ses statuts (transfert de compétence par adhésion), excepté pour le SMIAGE où le transfert de compétences est précisé par un contrat territorial.

Au regard des compétences de ces trois syndicats (cf. ci-dessous), la CAVEM continue à exercer principalement les missions de la compétence GEMAPI lorsqu'elles ne relèvent pas d'éléments ayant été déclarés d'intérêt commun au bassin versant : entretien et aménagement portant sur des cours d'eau n'ayant pas été déclarés d'intérêt commun au bassin versant et sur des ouvrages de protection contre les inondations ou contre la mer n'ayant pas été déclarés d'intérêt commun au bassin versant.

Il est également à noter que, sur le périmètre du bassin versant de l'Argens, les documents tels le SAGE, le PAPI, les contrats de rivières liés à des cours d'eau déclarés d'intérêt commun au bassin versant et la SLGRI, sont portés par le SMA et non pas par la CAVEM.

7.3. LE SMA

Le Syndicat mixte de l'Argens (SMA) est un syndicat mixte fermé composé de huit EPCI (la Communauté d'agglomération Dracénoise, la CAVEM, la Communauté d'agglomération de la Provence Verte, la Communauté de communes Cœur du var, la Communauté de commune du Golfe de St-Tropez, la communauté de communes Provence Verdon, la Communauté de communes Lac et Gorges du Verdon et la Communauté de communes du Pays de Fayence).

Il a pour objectif, à l'échelle du bassin versant de l'Argens, la réduction du risque inondation et la gestion des milieux aquatiques.

Le SMA dispose de compétences GEMAPI et de compétences hors GEMAPI (art. 2 de ses statuts).

Les missions GEMAPI du SMA :

- La définition et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement de bassin ;

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau reconnus d'intérêt commun au bassin versant (reconnus par l'assemblée délibérante du SMA en concertation avec les EPCI membres) ;
- La défense contre les inondations et contre la mer (pour les ouvrages de protection d'intérêt commun du bassin versant) ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

Les missions hors GEMAPI du SMA :

- Le portage du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Argens, en tant que structure porteuse de la Commission locale de l'eau ;
- Le suivi quantitatif et qualitatif des eaux des cours d'eau reconnus d'intérêt commun du bassin versant.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, le SMA porte plusieurs documents de programmation ou planification :

- Le SAGE de l'Argens, comme dit précédemment ;
- Le Programme d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI Argens et côtiers de l'Estérel)
- Un contrat de rivière (sur la Nartuby), mais d'autres contrats de rivières pourraient concerner les cours d'eau déclarés d'intérêt commun du bassin versant ;
- La Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) (co-animateur avec la CCGST)
- Le Contrat de Rivière Caramy-Issolle

En tant qu'EPTB, le SMA disposera de missions d'appui technique conséquentes.

Quelques-unes de ces missions relèvent de la compétence GEMAPI, et plus précisément de la défense contre les inondations et contre la mer. Il s'agira d'un appui technique à la définition des zones protégées et des systèmes d'endiguements et aménagement hydrauliques, et à la gestion de ces systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques, qu'ils soient existants ou à créer.

Mais la majorité des missions découlant de la labellisation en tant qu'EPTB relèvent de missions hors GEMAPI. Celles-ci sont très nombreuses : il s'agit de l'appui technique pour la lutte contre l'érosion des sols et des berges de cours d'eau ; pour la réduction des inondations par ruissellement ; pour la mise à disposition d'un dispositif d'alerte des populations ; pour la coordination, l'animation, l'information et le conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations ; pour le suivi et la surveillance de la qualité des eaux souterraines ; pour l'identification des pollutions d'origine industrielle, artisanale et agricole ; pour la définition des flux admissibles cumulés de pollutions pour les milieux sensibles ; pour la restauration et protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides ; pour le suivi des connaissances des ressources stratégiques, des impacts des plans d'eau sur les eaux superficielles et souterraines, des nappes souterraines ; pour la mise en place des modalités de partage de la ressource en eau (PGRE) ; pour la protection et la valorisation de la ressource en eau et, enfin, pour la coordination, l'animation, l'information et le conseil dans le cadre de différentes démarches (SAGE, contrats de milieux, PGRE, etc.). La Labellisation du SMA en tant qu'EPTB n'est pas encore prononcée définitivement à ce jour (mai 2019).

7.4. LE SMIAGE

Le Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin est un syndicat mixte ouvert (art. 1^{er} de ses statuts) ayant le statut d'établissement public territorial de bassin (EPTB). À ce titre, il doit « faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassin hydrographiques, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques et des zones humides et contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. » (article L. 213-12 du Code de l'environnement).

Cela se traduit à travers de nombreuses compétences, notamment celles optionnelles, présentées ci-après.

Il est composé du département des Alpes-Maritimes, de dix EPCI à fiscalité propre.

Le SMIAGE dispose de compétences obligatoires et de compétences optionnelles. Au sein de ces dernières, certaines relèvent de la compétence GEMAPI et d'autres sont hors GEMAPI.

Les compétences obligatoires du SMIAGE (art. 2.1 de ses statuts) :

- La défense contre les inondations, au titre de la compétence GEMAPI, par transfert ou délégation. Cela comprend la réalisation, la mise en conformité et la gestion des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques, ainsi que l'appui à la définition des zones protégées, qui reste du ressort des EPCI membres. ;
- La mise à disposition d'un service d'expertise et de conseil pour la prévision des risques hydrométéorologiques et l'assistance à la gestion de crise ;
- La mise à disposition des outils d'observation des milieux aquatiques et des ressources souterraines, en complément des actions menées par les EPCI membres.

Les compétences optionnelles (auxquelles peuvent adhérer les membres) du SMIAGE (art. 2.2) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (GEMAPI) ;
- La prévention des inondations via la lutte contre l'érosion des berges et sols (GEMAPI) ;
- La défense contre la mer (GEMAPI) ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, vallon sec, canal ou plan d'eau, y compris leurs accès (GEMAPI) ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (GEMAPI) ;
- La gestion des dispositifs locaux de surveillance des crues (hors GEMAPI) ;
- La mise en place d'un dispositif d'alerte de la population (hors GEMAPI) ;
- La sensibilisation du public au-delà de l'information préventive réglementaire (hors GEMAPI) ;
- La protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides (hors GEMAPI) ;
- L'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et de la protection de la ressource en eau (hors GEMAPI) ;
- La réalisation des études et plans de gestion de la ressource en eau.

7.5. LE SYNDICAT MIXTE DE LA GARONNETTE

Le Syndicat intercommunal de la Garonnette était un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), créé en 2011 par les communes de Roquebrune-sur-Argens et Sainte-Maxime. Il a alors des compétences de diagnostic, d'évaluation et de réalisation de travaux, de dépollution et de débroussaillage de la Garonnette.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

En 2013, il a été transformé en syndicat mixte à l'occasion de la substitution de la commune de Sainte-Maxime par la Communauté de commune du Golfe de Saint-Tropez.

Il est composé de deux EPCI que sont la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) et la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST).

Au regard du projet de statuts il aura pour objet la prévention des inondations par l'aménagement et l'entretien du cours d'eau de la Garonnnette selon les décisions de son assemblée délibérante, l'accompagnement du public dans la réduction de la vulnérabilité aux phénomènes d'inondations, l'exploitation d'un système de mesure hydrométéorologique, et d'une manière générale l'appui aux Communes pour la prévention des inondations et la gestion équilibrée des milieux aquatiques.

Il disposera de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de la Garonnnette et de ses affluents.

L'article 2 du projet de statuts du Syndicat mixte de la Garonnnette fixant ses missions reprend, quasiment à l'identique, les quatre alinéas de la compétence GEMAPI (article L. 211-7 du Code de l'environnement) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien des cours d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer (tout en précisant qu'il n'est pas compétent en la matière sur la partie littorale, où les EPCI membres restent compétents);
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

8. BILAN DES MOYENS ENGAGES

Dans le cadre des entretiens et des documents collectés, les moyens humains actuellement mobilisés sur la compétence GEMAPI sont les suivants.

Tabl. 21 - Bilan des moyens engagés pour exercer les missions GEMAPI*

Structure	Personnel	ETP	Coût (k€/an)
CAVEM	Service hydraulique cours d'eau : - 2 ingénieurs - 1 technicien territorial - 4 agents catégorie C E3D : - 2 agents à temps partiel	8 ETP	315,5k€
SMA	Filière administrative : - Directrice générale - 1 chargée de la commande publique - 1 secrétaire de direction – comptable/RH - 1 chargée de communication Filière technique : - 1 chef de projet PAPI/directeur technique - 3 chargés de projets PAPI - 1 animateur SAGE - 2 chargés de projets (contrat de rivière Nartuby et Caramy-Issolle) - 2 techniciens rivière (Nartuby et Caramy-Issolle) - 3 agents rivière Nartuby	0,75 ETP directeur technique sur les opérations basse vallée. 0,15 ETP pour un technicien rivière (pour 15 ETP total sur le SMA)	33 k€ (prorata des ETP sur la masse salariale totale)
Syndicat de la Garonne	1 Directeur Technique (rémunération 14% d'un ingénieur cat. A) 1 Directeur Technique adjoint (rémunération 6% d'un ingénieur cat. A) 2 Agents de terrain (rémunération 6% d'un ingénieur cat. A)	0,2 ETP techniques Les services supports sont assurés par la CCGST via convention de mutualisation	10k€ en 2017
SMIAGE	23 agents transférés et financés par le CD 06 17 agents pour mener à bien le plan d'action	0,22 ETP pour les actions identifiées sur la CAVEM uniquement	9,2k€ (prorata des ETP sur la masse salariale)

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Les Adrets	Aucun personnel recensé	na	na
Fréjus	Pour les étangs de Villepey : - 4 agents gardes du littoral - 1 responsable du service environnement - 1 secrétaire et assistante 4 agents à temps partiel service inondation	4,5 ETP pour les étangs de Villepey 1,1 ETP service inondation	217 k€
Roquebrune-sur-Argens	Agents travaux en régie Communale	0,55 ETP	26,3 k€
Saint-Raphaël	1 agent pour le suivi des ruisseaux de l'Armitelle, de la Peyguière et de la petite Peyguière, des vallons de la Céruse, de Boulouris, d'Aigues Bonne et de la Beaumette et du ravin d'Anthéor. 2 agents pour l'entretien en régie de plusieurs cours d'eau dont la Garonne 1 agent à mi-temps pour littoral et Agay	1,3 ETP	47 k€
Puget-sur-Argens	2 agents à temps partiel pour entretien des cours d'eau	nc	8k€
ASA des Garonnes et ASA BVA	1 agent pour le suivi administratif (foncier) et financier	nc	
TOTAL	90 agents	16,7 ETP	666 k€

*Les moyens recensés dans ce tableau peuvent couvrir des actions qui au moment de la rédaction de ce rapport n'ont pas été définies comme GEMAPI ou hors GEMAPI.

9. ACTIONS MENEES ET BILAN FINANCIER

L'objectif de la présente partie est d'établir, dans la mesure du possible et des informations transmises, une évaluation des coûts actuels de la compétence GEMAPI sur le territoire, afin de préfigurer l'impact financier futur sur le budget de l'EPCI.

Cette évaluation repose sur les éléments suivants :

- les conventions de gestion signées entre la CAVEM et les communes pour l'année 2018 ;
- les statuts et les budgets des structures de gestion ;
- les entretiens menés avec les différents acteurs ;
- les dépenses constatées en 2018 (mais non nécessairement réalisées sur 2018 en raison de décalages de facturation) ;

9.1. LES ADRETS DE L'ESTEREL

La Commune ne supporte actuellement aucune dépense en direct dans son budget. Le bassin versant du Riou de l'argentière est transféré au SMIAGE. Les autres petits bassins versants sont des ruisseaux privés qui ne font pas l'objet de travaux d'entretien ou d'intervention par la Commune.

9.2. FREJUS

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confiait à la Commune la gestion temporaire des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur son territoire pour le seul exercice 2018. La CAVEM remboursait la charge des dépenses nettes des recettes, réalisées par la Commune.

Le tableau page suivante présente :

- le détail des coûts prévisionnels de la GEMAPI évalué pour 2018 par les services de la CAVEM et ceux de la commune lors de la signature d'une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage,
- les dépenses constatées par la Commune sur 2018.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Tabl. 22 - Bilan financier 2018 Fréjus

Dépenses Fonctionnement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
Personnel à temps partiel service inondation	83 000 €	217 446 €
Personnel pour fonctionnement Etangs de Villepey	288 000 €	
Nettoyage du Reyran	94 000 €	
Entretien des sondes de surveillance	3 000 €	
TOTAL Fonctionnement	468 000 €	217 446 €
Dépenses Investissement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
Travaux Mas Rose	100 000 €	120 000 €
TOTAL Investissement	100 000 €	120 000 €

*y compris engagements non soldés

Il existe par ailleurs une convention de gestion entre la commune de Fréjus et le conservatoire du Littoral au titre de la gestion des étangs de Villepey. Cette convention a été signée le 09 septembre 2005 pour une durée initiale de 6 ans tacitement reconductible. Son objet est de confier la gestion des étangs de Villepey à la commune de Fréjus.

Cette convention précise à l'article 3.1 :

« Les produits de gestion extraordinaires sont perçus par le Gestionnaire (la commune). Il s'agit notamment des produits des Autorisation d'occupation temporaires. Les redevances et produits que le gestionnaire est autorisé à percevoir sont employés exclusivement à acquitter les dépenses de gestion et de mise en valeur afférentes au site objet de la présente convention. »

Un avenant 1 est venu modifier la convention initiale en introduisant au 3.1 le paragraphe suivant :

« Concernant le parc de stationnement des Etangs de Villepey, la Régie « EPL Exploitation des parcs de stationnement » encaisse, pour la Ville de Fréjus, les produits d'exploitation et assume les charges afférentes à ce parc. La Régie, chaque année au titre de l'année précédente, fait parvenir à la Ville, avec copie au Conservatoire du Littoral, un bilan financier faisant état des recettes perçues et des dépenses relatives à l'exploitation du parc de stationnement des Etangs de Villepey. »

Les étangs de Villepey ayant été transférés à la CAVEM, celle-ci se substitue à la ville de Fréjus dans l'application de cette convention et de ses avenants. Il est à souligner ici que le paragraphe introduit par l'avenant 1 précise que la Régie encaisse les produits d'exploitation du parc de stationnement pour la « Ville de Fréjus » et non le « gestionnaire ». Par ailleurs, la rédaction n'est pas explicite sur le fait que les produits d'exploitation du parc de stationnement soient exclusivement affectés à la gestion des étangs, d'autant que c'est la Régie qui conserve la prise en charge des dépenses d'exploitation du parc de stationnement.

- ➔ Un avenant serait nécessaire pour acter le changement de cocontractant (substitution de la Ville par la CAVEM). Cet avenant serait par ailleurs l'occasion de clarifier la relation financière entre la Ville et la CAVEM dans la mesure où la Ville continue d'exploiter le parc de stationnement via sa régie. Il s'agirait d'explicitier clairement que les excédents d'exploitation du parc de stationnement soient entièrement reversés à la CAVEM.

Par ailleurs les autres recettes transférées sont :

- la subvention du département du Var : 9 k€ ;
- la subvention de la Région SUD : 9 k€.

9.3. PUGET SUR ARGENS

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confiait à la Commune la gestion temporaire des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur son territoire pour le seul exercice 2018. La CAVEM remboursait la charge des dépenses nettes des recettes, réalisées par la Commune.

Le tableau ci-dessous présente :

- le détail des coûts prévisionnels de la GEMAPI évalué pour 2018 par les services de la CAVEM et ceux de la commune lors de la signature d'une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage,
- les dépenses constatées par les communes sur 2018.

Tabl. 23 - Bilan financier 2018 Puget-sur-Argens

Dépenses Fonctionnement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
Entretien préventif GABRON/VERNEDE	24 000 €	33 348 €
Entretien préventif GABRON/VERNEDE : Débroussaillage tronçon Association CLARISSE	2 400 €	2 550 €
Entretien tous cours d'eau en régie 2x/an (bob+camion+2 agents)	9 600 €	
TOTAL Fonctionnement	36 000 €	35 898 €

Dépenses Investissement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
Travaux sur les berges effondrées du chemin des Wagonnets (ancienne usine Airbelle)	18 000 €	
Reprise de dalles dans le GABRON canalisé	18 000 €	
TOTAL Investissement	36 000 €	- €

*y compris engagements non soldés

9.4. ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confiait à la Commune la gestion temporaire des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur son territoire pour le seul exercice 2018. La CAVEM remboursait la charge des dépenses nettes des recettes, réalisées par la Commune.

Le tableau ci-dessous présente :

- le détail des coûts prévisionnels de la GEMAPI évalué pour 2018 par les services de la CAVEM et ceux de la commune lors de la signature d'une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage,
- les dépenses constatées par les communes sur 2018.

Tabl. 24 - Bilan financier 2018 Roquebrune sur Argens

Dépenses Fonctionnement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
Dépenses d'entretien des affluents de l'Argens	55 000,00 €	
Rus côtiers du massif des maures hors Garonne	15 000,00 €	
Personnel à temps partiel en régie		26 372,34 €
Nettoyage C,E, St Eloi, St Anne, ru du Massel, ru de la Baignoire, St Candie par CLARISSE (pas de TVA)		17 700,00 €
Nettoyage rue de la Valeete (ATE)		24 910,80 €
TOTAL Fonctionnement	70 000 €	68 983 €
Dépenses Investissement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
Travaux sur l'aiguillon (montant supposé à préciser)	72 000,00 €	
TOTAL Investissement	72 000 €	- €

*y compris engagements non soldés

9.5. SAINT RAPHAEL

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confie à la Commune la gestion temporaire des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur son territoire pour le seul exercice 2018. La CAVEM remboursait la charge des dépenses nettes des recettes, réalisées par la Commune.

Le tableau ci-dessous présente :

- le détail des coûts prévisionnels de la GEMAPI évalué pour 2018 par les services de la CAVEM et ceux de la commune lors de la signature d'une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage,
- les dépenses constatées par les communes sur 2018.

Tabl. 25 - Bilan financier 2018 Saint-Raphaël

Dépenses Fonctionnement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
Dépenses entretien des cours d'eau Côtiers à Saint Raphaël + . 1 agent à 20%	8 400 €	
Curage et renforcement des ouvrages hydrauliques sur l'ensemble de la commune	37 530 €	
Dépenses pour divers cours d'eau sur marché entretien général des ruisseaux- lot 2 :entretien général de la Garonne, du peyron, du Suveret et de Maltemps	49 200 €	32 313 €**
Marché sur la restauration, la mise en valeur, l'entretien des espaces naturels, ripisylves et la sécurité des sites forestiers (il traite aussi la sécurité des sites forestiers....)	54 000 €	35 603 €**
Nettoyages en régie de deux personnes aux ST de la ville sur plusieurs cours d'eau	30 000 €	24 640 €
Frais de mise à disposition d'engins de la Mairie		5 040 €
Frais entretien et maintenance poste de brassage Garonne		11 028 €
TOTAL Fonctionnement	179 130 €	108 624 €

Dépenses Investissement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
Etudes MOE Agay	18 844 €	
Travaux Agay	25 614 €	
Etudes complémentaires faunistiques et floristiques sur Agay		34 368 €
TOTAL Investissement	44 458 €	34 368 €

*y compris engagements non soldés

**ces montants intègrent également des prestations hors GEMAPI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-
**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

9.6. LE SMA

9.6.1. Equilibres budgétaires

Le tableau ci-dessous présente les équilibres financiers du budget syndical sur les exercices 2015 à 2017.

Tabl. 26 - Bilan financier 2015-2017 du SMA

Equilibres financiers k€	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement (a)	618,3	903,0	1 143,8
Subventions d'exploitation	610,1	880,1	1 128,1
Produits exceptionnels	0,1	22,9	1,7
Atténuation de charges	8,0	0,0	13,9
Dépenses réelles de fonctionnement (b)	596,3	710,2	961,1
Charges à caractère général	84,3	120,4	207,2
Charges de personnel	254,6	377,2	546,2
Autres charges de gestion courante	25,7	38,8	44,2
Charges financières	231,7	173,9	163,5
Epargne brute (c)=(a)-(b)	21,9	192,8	182,6
Remboursement du capital (d)	285,4	238,5	229,0
Epargne nette (e)=(c)-(d)	-263,5	-45,7	-46,3
Recettes d'investissement (f)	130,0	313,6	634,2
Dépenses d'investissement (g)	298,9	349,3	874,8
Besoin de financement (h)=(f)-(g)	-168,9	-35,8	-240,7
Epargne nette (e)	-263,5	-45,7	-46,3
Emprunts nouveaux (i)	0,0	0,0	0,0
Variation du fonds de roulement (j)=(h)+(e)+(i)	-432,4	-81,5	-287,0
Fonds de roulement au 31/12* (k)	1 840,7	1 759,2	1 472,3
En-cours de dette au 31/12 (l)	4 343,0	4 104,5	3 875,5
Ratio de capacité de désendettement (m)=(l)/(c)	198,0	21,3	21,2

*Le fonds de roulement correspond aux résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement

Les recettes de fonctionnement du SMA proviennent des subventions et cotisations de ses membres. Entre 2015 et 2017, ces recettes ont été quasiment multipliées par 2.

Les principales charges de fonctionnement sont le personnel, les charges à caractère général et les charges financières.

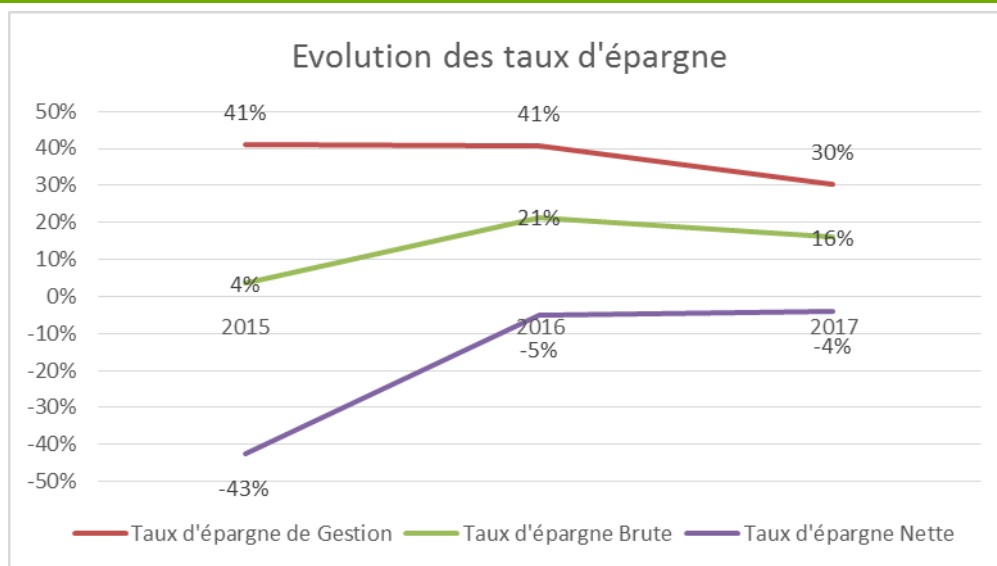


Fig. 23. Evolution du taux d'épargne du SMA 2015 - 2017

Nous pouvons constater que l'épargne nette est négative sur la période d'étude : le syndicat ne génère aucun autofinancement. En revanche nous pouvons voir dans le graphique ci-dessus que l'épargne de gestion se situe à 30% des recettes ce qui est un niveau correct. C'est le poids des annuités de remboursement des emprunts qui enlève toute l'épargne.

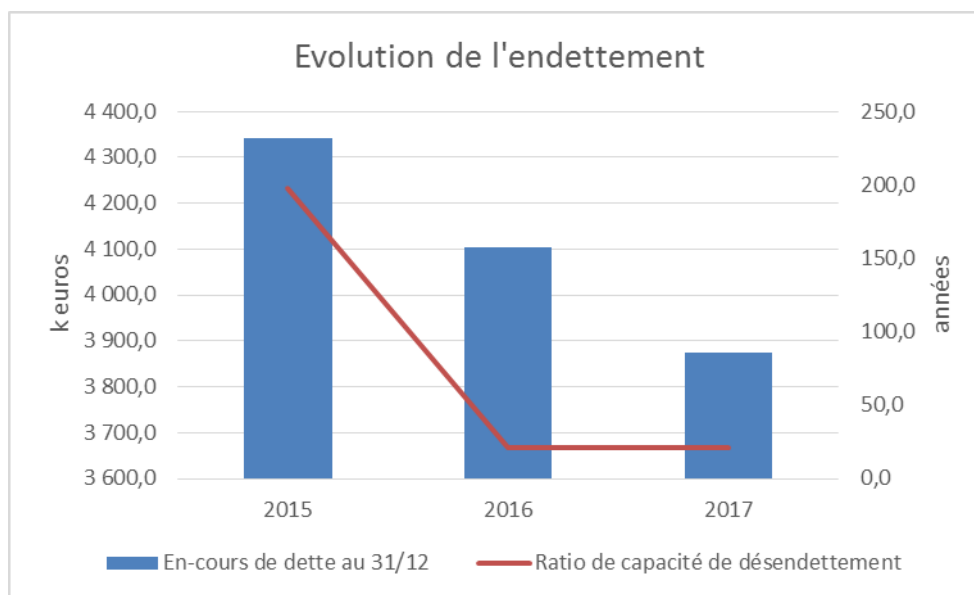


Fig. 24. Evolution de l'endettement du SMA 2015-2017

Enfin, si l'encours de dette est en diminution, le ratio de capacité de désendettement (nombre d'années théorique qu'il faudrait pour rembourser l'encours de dette si on y affectait la totalité de l'épargne brute) se situe à un niveau élevé. Si le SMA souhaite ramener ce ratio à un niveau moindre, le niveau d'épargne brute doit augmenter impliquant une diminution des charges et/ou une hausse des recettes (et donc de l'appel à cotisation auprès de la CAVEM).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-
**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

9.6.2. Les cotisations au SMA

Le tableau suivant présente les clés statutaires de contributions des membres au Syndicat.

Tabl. 27 - Clés statutaires de contribution au SMA

Clés	Libellé statuts	Nature	Précision sémantique	Détail Clé
1	Charges de fonctionnement (services communs liés au fonctionnement)	Commun	Le "fonctionnement" intègre la gestion courante du syndicat et l'animation du PAPI, SAGE	Clé composite 40% pop°, 20% superficie, 20% pop° ZI, 10% zone activité en ZI, 10% superficie en ZI
2	Charges d'entretien et de suivi des cours d'eau	Territoriale	Concerne l'ensemble des charges de gestion des milieux, fonctionnement et investissement	Contribution territorialisée - Participation au cas par cas
3	Dépenses d'investissement	90% Territorial	Incorpore également les études préalables aux investissements	Contribution territorialisée
		10% Solidaire		Ventilé à la clé 1 - La contribution solidaire s'applique sur le solde (montant invest. TTC - subventions - FCVTA)

Entre 2014 et 2017, à fins de lisibilité budgétaire, deux appels à cotisations sont émis auprès des membres du SMA : un en fonctionnement et un en investissement. Ils concernent les intercommunalités et les communes individuelles, soient 24 (x2) appels à cotisations. A partir de 2018, un appel à cotisation unique est réalisé par intercommunalité (incluant dans un même titre fonctionnement et investissement) basé sur le prévisionnel des dépenses. Le réajustement au réel de l'année N sera réalisé en N+1.

D'après les informations transmises, la cotisation appelée en 2018 s'élève à 220 858€. Le détail de cet appel à cotisation ne nous a pas été transmis.

Par ailleurs, d'après la prospective budgétaire réalisée par le SMA en 2017 au regard de son programme d'actions, la cotisation demandée à la CAVEM doit passer à 504,4k€ en 2019 et 654,7 k€ en 2020. La prospective est toutefois en cours de mise à jour et l'appel à cotisation pour 2019 devrait être revu à la baisse (environ 300k€). Il est toutefois à souligner que dans le cadre actuel de transfert de compétence au SMA, la section de fonctionnement du budget CAVEM s'en retrouvera fortement impacté.

9.7. LE SMIAGE

9.7.1. Equilibres budgétaires

Le tableau ci-dessous présente les équilibres financiers du budget syndical sur l'exercice 2017 (le syndicat ayant été créé fin 2016).

Tabl. 28 - SMIAGE MARALPIN – Equilibres budgétaires 2017

Equilibres financiers k€	2017
Recettes réelles de fonctionnement (a)	1 723,1
Vente de produits	84,7
Subventions d'exploitation	1 638,3
Dépenses réelles de fonctionnement (b)	1 424,6
Charges à caractère général	415,3
Charges de personnel	994,2
Autres charges de gestion courante	15,0
Epargne brute (c)=(a)-(b)	298,5
Remboursement du capital (d)	0,0
Epargne nette (e)=(c)-(d)	298,5
Recettes d'investissement (f)	5 069,3
Dépenses d'investissement (g)	4 281,4
Besoin de financement (h)=(f)-(g)	788,0
Epargne nette (e)	298,5
Emprunts nouveaux (i)	0,0
Variation du fonds de roulement (j)=(h)+(e)+(i)	1 086,5
Fonds de roulement au 31/12* (k)	1 086,5
En-cours de dette au 31/12 (l)	0,0
Ratio de capacité de désendettement (m)=(l)/(c)	0,0

*Le fonds de roulement correspond aux résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement

Les recettes de fonctionnement du SMIAGE proviennent pour l'essentiel des cotisations de ses membres.

Les principales charges de fonctionnement sont le personnel et les charges à caractère général (prestations de service pour l'essentiel).

Aucun emprunt n'a pour l'instant été mobilisé.

9.7.2. Les cotisations au SMIAGE

Pour les charges supportées par les EPCI à fiscalité propre membres sont réparties selon les modalités suivantes :

- Pour les charges relevant de la mutualisation : en fonction de la population INSEE carroyée de l'EPCI FP sur le périmètre du SMIAGE (0,31% pour la CAVEM en 2018) ;
- Pour les charges relevant des programmes d'intérêts de bassin :

Tabl. 29 - Répartition des charges relevant des programmes d'intérêts de bassin SMIAGE

	RIOU Argentiére	Siagne	Brague	Loup	Cagne	Moy et haut Var	Esteron	Paillon
population INSEE carroyée de l'EPCI FP sur le périmètre du SMIAGE	40%	10%	45%	40%	40%	40%	66%	40%
Surfaces urbanisée en ZI	40%	40%	45%	40%	40%	40%	0%	40%
Potentiel fiscal en N- 1 de l'EPCI FP	10%	40%	5%	10%	10%	10%	17%	10%
Superficie de l'EPCI FP dans le BV	10%	10%	5%	10%	10%	10%	17%	10%

La CAVEM n'étant concernée que par le Riou de l'Argentiére, la clé obtenue sur ce bassin est de 25,54% pour la CAVEM.

- Pour les charges relevant des programmes d'intérêt local : 100% par l'EPCI concerné.

Les charges prises en compte dans le calcul de répartition sont déterminées de la façon suivante :

Charges = coût des actions en euros TTC - subventions attendues - compensation par le FCTVA le cas échéant + dotations aux amortissements - reprises sur subventions correspondant aux actions réalisées pour lesquelles l'EPCI est concerné.

En cas d'emprunt nécessaire pour l'optimisation du montant de la part de cotisation relative à l'investissement, la quote-part de l'EPCI est intégrée au calcul de l'autofinancement nécessaire (remboursement du capital et versement des intérêts). En cas d'emprunt d'équilibre nécessaire pour l'avance de trésorerie par le SMIAGE, la quote-part de l'EPCI est intégrée au calcul de l'autofinancement nécessaire (remboursement du capital et versement des intérêts).

D'après le contrat territorial CAVEM-SMIAGE, la contribution demandée à la CAVEM se décompose de la manière suivante :

- Au titre du fonctionnement (structure) : 2 355€
- Au titre du fonctionnement (provision post-crue) : 1 537€
- Au titre du fonctionnement (programmations) : 4 972€
- Au titre de l'investissement (programmations) : 7 770€

Soit un total de 16 635 € TTC.

9.8. LE SYNDICAT DE LA GARONNETTE

9.8.1. Equilibres budgétaires

Le tableau ci-dessous présente les équilibres financiers du budget syndical sur les exercices 2015 à 2017.

Tabl. 30 - Equilibre financiers du Syndicat de la Garonnette 2015 - 2017

Equilibres financiers k€	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement (a)	100,0	80,0	60,0
Subventions d'exploitation	100,0	80,0	60,0
Dépenses réelles de fonctionnement (b)	42,3	99,1	58,7
Charges à caractère général	11,7	70,4	39,3
Charges de personnel	21,3	19,6	10,2
Autres charges de gestion courante	9,2	9,1	9,2
Epargne brute (c)=(a)-(b)	57,7	-19,1	1,3
Remboursement du capital (d)	0,0	0,0	0,0
Epargne nette (e)=(c)-(d)	57,7	-19,1	1,3
Recettes d'investissement (f)	30,6	39,9	0,0
Dépenses d'investissement (g)	0,0	4,8	8,5
Besoin de financement (h)=(f)-(g)	30,6	35,1	-8,5
Epargne nette (e)	57,7	-19,1	1,3
Emprunts nouveaux (i)	0,0	0,0	0,0
Variation du fonds de roulement (j)=(h)+(e)+(i)	88,3	16,0	-7,2
Fonds de roulement au 31/12* (k)	82,7	98,7	91,5
En-cours de dette au 31/12 (l)	0,0	0,0	0,0
Ratio de capacité de désendettement (m)=(l)/(c)	0,0	0,0	0,0

*Le fonds de roulement correspond aux résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement

Les recettes de fonctionnement du Syndicat proviennent des cotisations de ses membres. Entre 2015 et 2017, ces recettes sont en forte diminution.

Les principales charges de fonctionnement sont les charges à caractère général et le personnel. Les charges à caractère général connaissent des évolutions contrastées. En revanche les charges de personnel sont en nette diminution. Le niveau d'épargne est également très variable d'un exercice à l'autre. En revanche il n'y a aucun endettement.

9.8.2. Les cotisations au syndicat

Les clés statutaires de contribution des membres au Syndicat sont les suivantes : 50 % CAVEM et 50% CCGST. En 2018, la CAVEM a contribué à hauteur de 25k€ au budget du Syndicat. Il est à noter qu'une nouvelle DIG estimée à 255k€ sur 5 ans est à l'étude.

9.9. LES ASA

Les ASA des Garonnes et de la Basse Vallée de l'Argens sont les 2 ASA recensées intervenant sur la compétence GEMAPI.

Les bilans financiers des ASA sont en attente de transmission. Toutefois, d'après les informations communiquées, il apparaît que la commune de Fréjus contribue à ce deux ASA de la manière suivante :

- 15k€ par an pour l'ASA des Garonnes
- 10 k€ pour l'ASA de la Basse Vallée de l'Argens.

La Commune de Puget sur Argens a également versé des contributions à ces ASA par le passé mais ne le fait plus depuis plusieurs années.

9.10. LA CAVEM

A compter de l'exercice 2018, la CAVEM a fait le choix d'individualiser les opérations relevant de la GEMAPI au sein d'un budget annexe. Le tableau ci-dessous présente le budget prévisionnel 2018 (hors versements aux Communes et Syndicats) ainsi que les dépenses constatées par la CAVEM (y compris engagements non soldés en fonctionnement et reste à réaliser en investissement).

Tabl. 31 - Dépenses GEMAPI 2018 CAVEM et Communes

Dépenses Fonctionnement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
(Nature 60611; 60612; 60624; 60631; 60632; 615221; 615232; 6226) Dépenses en consommations et contrats d'entretiens et d'interventions sur ouvrages et cours d'eau + fournitures et frais divers	31 800 €	1 015 462 €
(Nature 617 et 6156) ; Expertise annuelle, suivi, maintenance, contrôle et consommation des ouvrages hydrauliques et installation de surveillance de lutte contre les inondations	208 200 €	
(Nature 61558) réparations, mises aux normes, travaux de maintenance et d'entretien sur toutes les installations de lutte contre les inondations	39 000 €	
(Nature 61521) Dépense d'entretien de cours d'eau et ouvrages hydrauliques, de débroussaillage et de nettoyage.....	486 000 €	
Frais de personnel	400 000 €	315 554 €
TOTAL Fonctionnement	1 165 000 €	1 331 016 €

Dépenses Investissement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
TOTAL Investissement	1 258 080 €	1 169 987 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-
**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
 AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
 SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
 RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

9.11. SYNTHESE

Le tableau suivant récapitule les coûts prévisionnels et constatés 2018 par les différentes entités.

Tabl. 32 - Synthèse des dépenses et recettes GEMAPI

Dépenses Fonctionnement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
LES ADRETS DE L'ESTEREL		
FREJUS	468 000 €	217 446 €
PUGET SUR ARGENS	36 000 €	35 898 €
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	70 000 €	68 983 €
SAINT RAPHAEL	179 130 €	108 624 €
SMA (cotisation CAVEM)	270 000 €	237 493 €
SMIAGE (Cotisation CAVEM)	16 260 €	
SI Garonnette (cotisation CAVEM)	25 000 €	
ASA (cotisation Fréjus)	25 000 €	25 000 €
CAVEM	1 165 000 €	1 331 016 €
TOTAL Dépense de fonctionnement	2 254 390 €	2 024 460 €
Recettes Fonctionnement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
Recettes Etang de Villepey	89 324 €	89 324 €
Taxe GEMAPI	1 906 853 €	1 906 853 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	1 996 177 €	1 996 177 €
Solde Fonctionnement € TTC	- 258 213 €	- 28 283 €
Dépenses Investissement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
LES ADRETS DE L'ESTEREL		
FREJUS	100 000 €	120 000 €
PUGET SUR ARGENS	36 000 €	0 €
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	72 000 €	0 €
SAINT RAPHAEL	44 458 €	34 368 €
CAVEM	1 258 080 €	1 169 987 €
TOTAL Dépenses d'investissement	1 510 538 €	1 324 355 €
Recettes Investissement € TTC	Prévisionnel 2018	Constaté 2018*
CAVEM		488 593 €
TOTAL Recettes d'investissement	- €	488 593 €
Solde Investissement € TTC	- 1 510 538 €	- 835 762 €

*y compris engagements non soldés en fonctionnement et reste à réaliser en investissement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

On observe que les dépenses de fonctionnement constatées sont de 2 024 k€ pour des recettes de 1 996 k€. La taxe GEMAPI paraît donc légèrement sous-dimensionnée pour couvrir les dépenses fonctionnement imputables sur un exercice.

Par ailleurs ce niveau ne permet pas de générer de l'autofinancement pour financer le besoin de financement en investissement. Les dépenses d'investissement (y compris RAR) sont de 1 324 k€ en 2018. En retranchant les subventions (y compris RAR) de 489 k€, le besoin de financement s'élève à 835 k€.

10. LE SOCLE DU SMA

La Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) est un document accompagnant le SDAGE et devant notamment contenir un descriptif de la répartition des compétences dans le domaine de l'eau entre les collectivités territoriales et leurs groupements (cf. arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, et Ministère de l'environnement et Ministère de l'aménagement, *Note relative à la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau*, 7 novembre 2016).

Le projet de SOCLE à l'échelle du SMA reprend classiquement les rubriques des compétences GEMAPI et hors GEMAPI relevant du SMA (cf. chapitre 7.3 du présent document).

Il peut être souligné que le choix d'inclure une colonne « Autre(s) acteur(s) hors SMA » sans indiquer précisément de quelle(s) personne(s) relèvent les compétences en question ne constitue pas tout à fait un « descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau », comme exigé par la circulaire interministérielle précitée. La solution retenue dans le SOCLE du SMIAGE (cf. point suivant), consistant à préciser quelle est l'autorité compétente pour chaque mission est plus exhaustive.

L'étude SOCLE du SMA est actuellement en cours d'élaboration sur la Phase 2 « Proposition et analyse de scénarios ». En l'état actuel des réflexions, le scénario d'organisation pressenti est le scénario « opérationnel sur programmes » avec « critérisation » où les missions 1, 2 et 8 de la GEMAPI seraient transférées en tout ou partie des EPCI vers le SMA. Ce transfert pourrait être partiel dans la mesure où il y a cette « critérisation » qui conditionne l'intervention du SMA sur les « cours d'eau pour lesquels un programme d'actions est prévu par délibération du Comité syndical ».

La question de la « critérisation » nous semble aujourd'hui peu claire et les relations entre le SMA et les EPCI mériteraient d'être clarifiées sur ce point.

Il n'apparaît pas de problème juridique majeur, mais quelques points méritent d'être soulignés :

- La présentation des avantages et inconvénients de chaque scénario gagneraient à être approfondie. Notamment, sur les risques d'opérationnalité du scénario impliquant un mixte entre transfert et délégation de compétences, il faut souligner que cela impliquerait des potentielles difficultés de gouvernance, avec la coexistence de régimes juridiques différents selon que les compétences aient été transférées ou déléguées ;
- Tout au long du projet de rapport, la procédure de transformation en établissement public territorial de bassin (EPTB) semble être présentée comme acquise, alors qu'elle est en cours. Les étapes de cette procédure de transformation en EPTB sont certes rappelées, mais il ne faudrait peut-être pas exclure l'éventualité dans laquelle elle ne serait pas menée à son terme (par exemple si tous les organes délibérants des membres du syndicat ne votent pas cette transformation) ;
- Enfin, le rapport contient une proposition de nouvelle rédaction des statuts du syndicat mixte (p. 35-37) qui mériterait d'être discutée, notamment sur la rédaction de l'article 5 qui porte sur les compétences (par exemple, il y est question de « légitimité » du syndicat mixte (SMA) du fait de sa reconnaissance en tant qu'EPTB, ce qui ne semble pas très clair comme formulation ; autre exemple, il y a dans cette proposition de nouveaux statuts une liste non limitative d'exclusions du champ de compétences du SMA, ce qui peut paraître insuffisamment précis).

Le SOCLE sur le périmètre du SMA est reporté page suivante.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Tabl. 33 - Projet de SOCLE du SMA – version de travail de février 2019

Nomenclature des compétences locales du grand cycle de l'eau						Nature du rapport juridique avec le SMA (T=transfert / D=délégation / P=prestation / AT=appui technique)		Autre(s) acteur(s) hors SMA
Finalités	Objectifs	Compétences	Missions réglementaires	Actions / Opérations (à traduire en programme d'actions à l'échelle des bassins versants)	Code SOCLE	Au titre de la labellisation EPTB Argens	Au titre de l'habilitation statutaire de ses membres	
Préservation, protection contre les inondations	Pouvoirs de police (Préfet, Maire)		Polices générale ou spéciales : prescription de travaux en tant que de besoin Alerte, gestion de crise et mesures préventives pour les inondations					X
	Alerte, gestion de crise et information préventive		Elaboration, animation et suivi des PCS ; DICRIM ; mémoire du risque; alerte à la population Elaboration, animation et suivi des PICS Autorisation de travaux d'urgence post-crue Informations réglementaires, amélioration de la connaissance et de la conscience du risque inondation - atlas des zones inondables (cours d'eau ou submersion marine) et des zones de ruissellement - Etude					X
								X
								X
								X
								X
	Réduire l'aléa	GEMAPI	1° aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	Restauration hydromorphologique, maintien de la capacité d'écoulement des crues (schéma directeur / études / travaux / gestion foncière) Création et restauration des zones d'expansion de crues, de zones de mobilité du cours d'eau, instauration de servitudes de surinondations, restauration des zones humides ** Gestion et restauration du trait de cote et des eaux côtières	Ge1a Ge1b Ge1c		T T	
		GEMAPI	2° entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau	Entretien préventif de cours d'eau, lacs, plans d'eau, zones humides, restauration du cordon rivulaire **	Ge2a		T	
		GEMAPI	8° protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques	Restauration hydromorphologique, renaturation, zones humides ** Restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau Connaître et suivre le fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	Ge8a Ge8b Ge8c		T T	
		hors GEMAPI	hors GEMAPI	Lutte contre l'érosion des sols	HG1	AT		X
			hors GEMAPI	Lutte contre l'érosion des berges de cours d'eau (hors protection réseaux routier, EU-AEP, etc.)	HG2	AT		X
			hors GEMAPI	Réduction des inondations par ruissellement (hors assainissement eaux pluviales urbaines) *	HG3	AT		X
		aménagement du territoire		Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU / PLUi)	HG4			X
		aménagement du territoire		Adaptation du développement urbain au risque	HG5			X

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Nomenclature des compétences locales du grand cycle de l'eau						Nature du rapport juridique avec le SMA (T=transfert / D=délégation / P=prestation / AT=appui technique)		Autre(s) acteur(s) hors SMA
Finalités	Objectifs	Compétences	Missions règlementaires	Actions / Opérations (à traduire en programme d'actions à l'échelle des bassins versants)	Code SOCLE	Au titre de la labellisation EPTB Argens	Au titre de l'habilitation statutaire de ses membres	
Préservation, protection contre les inondations	Réduire la vulnérabilité	GEMAPI	5° la défense contre les inondations et contre la mer	Définition des zones protégées (études de danger, études hydrauliques)	Ge5a	AT	D	X
				Définition des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques	Ge5b	AT	D	X
				Gestion des systèmes d'endiguement existants ou à créer	Ge5c	AT	D	X
				Gestion des aménagements hydrauliques existants ou à créer	Ge5d	AT	D	X
				Défense contre la submersion marine et fixation du trait de côte	Ge5e			
		hors GEMAPI	hors GEMAPI / prévision au titre des PCS	Gestion de dispositifs locaux de surveillance des crues, assistance à la prévision du risque, et information aux élus pour la gestion de crise	HG6		P	X
			hors GEMAPI	Mise à disposition d'un dispositif d'alerte à la population	HG7	AT		X
			hors GEMAPI	Coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations dans le cadre de démarches de gestion intégrées (PAPI, SLGRI...)	HG8	AT		X
			hors GEMAPI	Sensibilisation et information des élus, du public et des scolaires au-delà de l'information préventive réglementaire	HG9		P	X
Milieux aquatiques	Pouvoirs de police (Préfet, Maire)		Polices générale ou spéciales : prescription de travaux en tant que de besoin					X
			Alerte, gestion de crise et mesures préventives pour la ressource : en eau					X
	Maintenir et restaurer le bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	GEMAPI	1° aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	Restauration hydromorphologique (schéma directeur / études / travaux / gestion foncière)	Ge1a		T	
		GEMAPI	2° entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau	Entretien préventif de cours d'eau, lacs, plans d'eau, zones humides, restauration du cordon rivulaire **	Ge2a		T	
		GEMAPI	8° protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques	Etude et travaux de restauration de la continuité écologique (circulation piscicole et transit sédimentaire)	Ge8a		T	
				Restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Ge8b		T	
				Connaitre et suivre le fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	Ge8c		T	
				Restauration hydromorphologique, renaturation, préservation de cours d'eau, plans d'eau, zones humides **	Ge8d		T	
				Lutte contre les espèces invasives végétales et animales	Ge8e		T	
		hors GEMAPI	aménagement du territoire	Prise en compte des milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU / PLUi)	HG10			X
	Préservation et suivi de la ressource en eau (qualitatif)	hors GEMAPI	hors GEMAPI	Suivre et surveiller la qualité des cours d'eau (dispositifs locaux)	HG11		T	
			hors GEMAPI	Suivre et surveiller la qualité des eaux souterraines (dispositifs nationaux et bassins)	HG12	AT		X
			hors-GEMAPI	Identification des pollutions associées à l'industrie, l'artisanat et l'agriculture	HG13	AT		X
			hors-GEMAPI	Maîtrise de l'usage des sols pour la préservation des zones de sauvegarde de ressource AEP	HG14			X
hors-GEMAPI			Définition des flux admissibles cumulés de pollutions pour les milieux sensibles	HG15	AT		X	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Nomenclature des compétences locales du grand cycle de l'eau						Nature du rapport juridique avec le SMA (T=transfert / D=délégation / P=prestation / AT=appui technique)		Autre(s) acteur(s) hors SMA
Finalités	Objectifs	Compétences	Missions réglementaires	Actions / Opérations (à traduire en programme d'actions à l'échelle des bassins versants)	Code SOCLE	Au titre de la labellisation EPTB Argens	Au titre de l'habilitation statutaire de ses membres	
Milieux aquatiques	Préservation de la biodiversité	hors GEMAPI	hors GEMAPI	Restauration et protection de la diversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides **	HG16	AT		X
	Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (quantitatif)	hors GEMAPI	hors GEMAPI	Suivre et améliorer la connaissance des ressources stratégiques (étude globale, schéma directeur)	HG17	AT		X
			hors-GEMAPI	Suivi des impacts plans d'eau sur les eaux superficielles ou souterraines	HG18	AT		X
			hors GEMAPI	Suivre et surveiller l'hydrologie des cours d'eau	HG19		T	
			hors GEMAPI	Suivre et surveiller les nappes souterraines	HG20	AT		X
			hors GEMAPI	Mise en place de modalités de partage de la ressource en eau (PGRE)	HG21	AT		X
			hors GEMAPI	Protection et valorisation durable de la ressource en eau (mise en place d'un dispositif d'économie d'eau, participation à la définition des débits réservés, accompagnement de structure pour répondre aux objectifs réglementaires, etc.).	HG22	AT		X
			hors-GEMAPI	Maîtrise de l'usage des sols pour la préservation des zones de sauvegarde de ressource AEP	HG23			X
	Gouvernance	hors GEMAPI	hors GEMAPI	Coordination, animation, information et conseil (SAGE, contrats milieux, ouvrages, PGRE, ZSCE)	HG8	AT		X
			hors GEMAPI	Sensibilisation du public, des élus et de leurs services et les usagers (animations scolaires...)	HG9		P	X

* Non affecté clairement à la GEMAPI par les textes, doit faire l'objet d'un accord sur la prise en compte locale

** Conseil d'état 22/02/2017: il ressort qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles

 Compétence exclue du champ d'intervention du SMA

11. LE SOCLE DU SMIAGE

Le SOCLE à l'échelle du SMIAGE est annexé à la dernière modification statutaire de ce syndicat mixte (arrêté du 16 juillet 2018 du préfet des Alpes-Maritimes).

Comme mentionné précédemment, une ventilation précise des personnes publiques responsables par compétence (cf. colonne « Collectivités responsables juridiquement », subdivisée en sous-colonnes État, AFB, Agence de l'eau, Région, département, EPCI à fiscalité propre, Communes), permet d'appréhender avec clarté la répartition des compétences GEMAPI et hors GEMAPI de l'ensemble de ces acteurs et non pas les seules compétences du SMIAGE (sur celles-ci en particulier, cf. chapitre 7.4).

Le SOCLE sur le périmètre du SMIAGE est présenté pages suivantes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-
**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Tabl. 34 - SOCLE sur le périmètre du SMIAGE – Juillet 2018

Nomenclature des compétences locales du grand cycle de l'eau						Collectivités responsables juridiquement							Compétences statutaires du SMIAGE	
Finalité	Objectif	Compétence	Missions réglementaires	Actions / Opérations (à traduire en programme d'actions à l'échelle des bassins versants)	Code SOCLE pour le classement des opérations	Etat	AFB	Agence de l'eau	Région	Département 06	EPCI à fiscalité propre	Communes	(OB=obligatoire; OP=optionnelle; EPTB)	
Politique inondations	Pouvoirs de police (préfet, maire)		Polices générale ou spéciales				X					X		
	Alerte, gestion de crise et information préventive		Elaboration, animation et suivi des PCS ; DICRIM ; mémoire du risque; alerte à la population				X					X		
			Autorisation de travaux d'urgence post-crue				X							
	Réduire la vulnérabilité	GEMAPI	5* la défense contre les inondations et contre la mer	Gestion des systèmes d'endiguement, études et travaux pour la réalisation d'ouvrages nouveaux	Ge5a	X				X	X		OB	
				Gestion des aménagements hydrauliques, études et travaux pour la réalisation d'ouvrages nouveaux	Ge5b	X					X		OB	
				Définition des zones protégées	Ge5i	X					X			
				Appui à la définition des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques	Ge5c	X					X		OB	
				Défense contre la submersion marine et fixation du trait de côte	Ge5d	X					X		OP	
				Réduction de la vulnérabilité du bâti face aux inondations (diagnostic) *	Ge5f						X		OP	
		hors GEMAPI	hors GEMAPI / prévision au titre des PCS	Assistance à la prévision du risque et information aux élus pour la gestion de crise	HG1					X	X	X	OB	
		hors GEMAPI	hors GEMAPI / prévision au titre des PCS	Gestion de dispositifs locaux de surveillance des crues	HG17					X	X	X	OP	
		hors GEMAPI	hors GEMAPI	Sensibilisation du public au-delà de l'information préventive réglementaire (animations scolaires...)	HG2						X	X	OP	
		hors GEMAPI	hors GEMAPI	Mise à disposition d'un dispositif d'alerte à la population	HG16							X	OP	
	Réduire l'aléa	GEMAPI	2* entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau	Entretien préventif de cours d'eau, vallons secs, canaux, lacs, plans d'eau, zones humides	Ge2a					X (DPF Var)	X		OP	
		GEMAPI	5* la défense contre les inondations et contre la mer	Réduction des inondations par ruissellement pluvial (hors assainissement eaux pluviales)	Ge5e							X		OP
				Lutte contre l'érosion des berges de cours d'eau	Ge5g							X		OP
				Lutte contre l'érosion des sols	Ge5h							X		OP
		GEMAPI	1* aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	Restauration hydromorphologique, maintien de la capacité d'écoulement des crues	Ge1a					X (DPF Var)	X		OP	
				Restauration de champs d'expansion de crues, instauration de servitudes de surinondations, restauration des zones humides	Ge1b							X		OP
	hors GEMAPI	aménagement du territoire	Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi)									X		
	Animation / coordination / gouvernance	hors GEMAPI	hors GEMAPI	Coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations dans le cadre de démarches de gestion concertée (PAPI, SLGRI...)	HG3	X					X	X		EPTB
* non affecté clairement à la GEMAPI par la loi mais accord des EPCI sur la prise en compte locale														
** conseil d'état 22/02/2017: il ressort qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles														
missions non exercées directement par le SMIAGE														

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Nomenclature des compétences locales du grand cycle de l'eau						Collectivités responsables juridiquement							Compétences statutaires du SMIAGE (OB=obligatoire, OP=optionnelle, EPTB)	
Finalité	Objectif	Compétence	Missions réglementaires	Actions / Opérations (à traduire en programme d'actions à l'échelle des bassins versants)	Code SOCLE pour le classement des opérations	Etat	AFB	Agence de l'eau	Région	Département 06	EPCI à fiscalité propre	Communes		
Politique de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité	Pouvoirs de police (préfet, maire)		Polices générale ou spéciales				X						X	
	Maintenir et restaurer le bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	GEMAPI	8 ^e protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques	Restauration de la continuité écologique	Ge8a					X (DPF Var, routes)	X			OP
				Restauration hydromorphologique, renaturation, préservation de cours d'eau, canaux, plans d'eau, zones humides, ripisylves, annexes fluviales	Ge8b						X		OP	
				Restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Ge8c					X (DPF Var)	X		OP	
				Connaître et suivre le fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	Ge8d					X (DPF Var)	X		OP	
		GEMAPI	2 ^e entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau	Entretien de cours d'eau, vallons secs, canaux, lacs, plans d'eau, zones humides	Ge2a						X (DPF Var)	X		OP
		hors GEMAPI	aménagement du territoire	Prise en compte des milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi)								X	X	
	Préservation de la qualité	hors GEMAPI	hors GEMAPI	Suivre et surveiller la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines (dispositifs locaux)	HG4					X	X	X		OB
		hors GEMAPI	hors GEMAPI	Suivre et surveiller la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines (dispositifs nationaux et bassins)	HG5	X		X						
		hors GEMAPI	assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement	Définition des flux admissibles de pollutions pour les milieux sensibles (Brague, Mourachonne)	HG6	X		X		X				OP
	Préservation de la biodiversité	hors GEMAPI	hors GEMAPI	Protection et restauration de la diversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides** (Natura 2000, plan d'actions espèces protégées...)	HG7	X	X	X	X	X	X			OP
	Gestion équilibrée et durable de la ressource	hors GEMAPI	hors GEMAPI	Suivre et améliorer la connaissance des ressources stratégiques (SDAGE orientation SE); réseau piézométrique	HG8	X		X		X	X	X	X	OB
		hors GEMAPI	hors GEMAPI	Réalisation des études et élaboration des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE)	HG9	X		X		X	X	X		OP
		hors GEMAPI	hors GEMAPI	Réalimentation des cours d'eau (gestion de la réserve de St-Cassien)	HG10	X								
		hors GEMAPI	hors GEMAPI	Suivre et surveiller l'hydrologie des cours d'eau (dispositifs locaux)	HG11					X	X	X		OB
		hors GEMAPI	hors GEMAPI	Suivre et surveiller l'hydrologie des cours d'eau et des eaux souterraines (dispositifs nationaux et bassins)	HG12	X		X						
		hors GEMAPI	assistance technique départementale dans le domaine de la protection de la ressource en eau		HG13					X				OP
	Animation / coordination / gouvernance	hors GEMAPI	hors GEMAPI	Coordination, animation, information et conseil (SAGE, contrats milieux...)	HG14	X		X	X	X	X	X	X	EPTB
		hors GEMAPI	hors GEMAPI	Sensibilisation du public (animations scolaires...)	HG15			X	X	X	X	X	X	OP
* non affecté clairement à la GEMAPI par la loi mais accord des EPCI sur la prise en compte locale														
** conseil d'état 22/02/2017: il ressort qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles														
missions non exercées directement par le SMIAGE														

12. LE PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'actions sera présenté dans le rapport de phase 2. Il identifie toutes les actions initiées par différents plans ou programmes et par les collectivités et Services de l'Etat.

Ont été identifiés :

- Le Programme de Mesures du SDAGE (PDM) et le Programme d'Actions Opérationnelles Territorialisées (PAOT).
- Le PAPI Argens et Côtiers Esterel
- Le PAPI du Riou de l'Argentière
- Les actions programmées par les Communes
- Les actions programmées par la CAVEM
- Les actions des ASA

ANNEXE 1

Recensement des zones humides

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Tabl. 35 - Recensement des zones humides sur le territoire de la CAVEM

Commune	Nom	Type SDAGE	S (ha)
FREJUS	Mares_de_la_Louve	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue_de_fouricaton	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	mare_de_l_auriasque	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare_cupulaire_de_la_clavette	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue_de_la_Louve	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue_du_pont_de_la_Peguiere	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue_du_gue_du_pont_de_la_peguiere	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	mare_du_castellas	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Le Colombier La Palud	11 - Zones humides ponctuelles	0.44
	Oued Laurier rose de la Tout de Mare	06 - Plaines alluviales	0.76
	Malpasset	05 - Bordures de cours d'eau	1.48
	Etang Pagode Bouddhique	13 - Zones humides artificielles	1.69
	La Tour de Mare	13 - Zones humides artificielles	1.76
	Etang piste ULM	13 - Zones humides artificielles	2.02
	Pélicouet	13 - Zones humides artificielles	2.17
	Collet du Reyran	05 - Bordures de cours d'eau	4.95
	Mares temporaires du camp lecocq	11 - Zones humides ponctuelles	6.07
	Lac de l'Avellan	13 - Zones humides artificielles	6.82
	Les Esclapes	06 - Plaines alluviales	19.0
	Etangs de Villepey et marais associés	03 - Marais et lagunes côtiers	128.2
	Le Reyran	05 - Bordures de cours d'eau	120.6
	Plaine et Massif des Maures - Ripisylves	06 - Plaines alluviales	93.9
	Val d'Argens - Prairies	06 - Plaines alluviales	51.7
	Embouchure de l'Argens - Ripisylves	06 - Plaines alluviales	26.1
	Embouchure de l'Argens - Lagunes et prés salés	03 - Marais et lagunes côtiers	1.9
FREJUS PUGET ST RAPHAEL	Ripisylves Lauriers rose de l'Esterel et de la Colle du Rouet	05 - Bordures de cours d'eau	31.0
FREJUS PUGET	La Grande Garonne	05 - Bordures de cours d'eau	41.9
FREJUS ROQUEBRUNE PUGET	L'Argens	05 - Bordures de cours d'eau	874.4
LES ADRETS	mares_des_oures	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Lac de Saint-Cassien - Fondurane	13 - Zones humides artificielles	373.1
	Riou de l'Argentièrre	05 - Bordures de cours d'eau	26.5
PUGET	Mare_ouest_du_gazoduc	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare_est_du_gazoduc	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare_centrale_du_gazoduc	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare_de_sylvestre	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare des Cabrans	11 - Zones humides ponctuelles	0.08
	Retenue collinaire de Raphaële-2	09 - Plans d'eau et bordures	0.11

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

RAPPORT DE PHASE 1 : ÉTAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

PUGET	Ruisseau temporaire des Laquets	06 - Plaines alluviales	0.19
	Retenue collinaire du ravin de l'ermite	13 - Zones humides artificielles	0.24
	Mare temporaire de Canavère nord	07 - Zones humides de bas-fonds en tête de bassin vers	0.28
	Retenue collinaire du ravin de l'Apic	13 - Zones humides artificielles	0.41
	Retenue collinaire du Défens	13 - Zones humides artificielles	0.48
	Retenue collinaire de Raphèle-1	13 - Zones humides artificielles	1.20
	Les Escravatiers	13 - Zones humides artificielles	2.63
	Les Devins	13 - Zones humides artificielles	3.62
	Ripisylve de la Tuilière	06 - Plaines alluviales	4.33
	Vallons sud de Raphèle	07 - Zones humides de bas-fonds en tête de bassin vers	6.24
	La Gaufrade	13 - Zones humides artificielles	7.11
	Val d'Argens - Mares	11 - Zones humides ponctuelles	8.8
	Val d'Argens - Ripisylves	06 - Plaines alluviales	64.8
ROQUEBRUNE	Mare_de_l'aeromodelisme	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare_du_replat_de_la_carrière	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare_de_la_pelouse_de_l'aeromodelisme	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare_de_la_piste_des_castagniers	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare_des_bureaux_de_l'onf	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue_des_Mimosas	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare_du_grand_vallat	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Bassin_de_l'aeromodelisme	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue_du_Petit_Coulet_Redon	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Vasque_du_Puits_des_flacs	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare_du_pavillon_de_chasse	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue_du_ravin_de_la_bonne_eau	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Fosse_des_maisons_forestieres_	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Ruisseau et retenue collinaire du nord de la maison forestière de Palayson	09 - Plans d'eau et bordures	0.41
	Mares temporaires du Perrussier	11 - Zones humides ponctuelles	0.45
	Retenue collinaires des Planes	13 - Zones humides artificielles	0.48
	Retenue collinaire de la Rouvière	11 - Zones humides ponctuelles	0.50
	Retenue collinaire de Raphèle-3	13 - Zones humides artificielles	0.53
	Retenue collinaire du ruisseau de la Source	13 - Zones humides artificielles	0.68
	Retenues collinaires de l'ancien Ball-trap	13 - Zones humides artificielles	0.76
	Retenue collinaire du ruisseau des Flacs	13 - Zones humides artificielles	0.80
	Affluent du Blavet à la Bouverie	06 - Plaines alluviales	1.14
	Retenue collinaire du Muréron	13 - Zones humides artificielles	1.17
	Le Fournel	13 - Zones humides artificielles	1.72
	Berges du ruisseau du Fournel	06 - Plaines alluviales	2.30
	Berges du ruisseau de la Vernède	06 - Plaines alluviales	2.63
	Retenue collinaire des Planes	06 - Plaines alluviales	3.09
	Mares temporaires de la Lieutenant sud	06 - Plaines alluviales	3.15

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

ROQUEBRUNE	Oueds Laurier rose de Raphèle	06 - Plaines alluviales	5.38
	Centre national de ski nautique	13 - Zones humides artificielles	6.44
	Vallons de la Lieutenante	07 - Zones humides de bas-fonds en tête de bassin ver	7.40
	Plan d'eau annexe fluviale Les Basses Roques	13 - Zones humides artificielles	8.11
	Mares temporaires de la maison forestière de Palayson	09 - Plans d'eau et bordures	8.90
	L'Orme	06 - Plaines alluviales	12.5
	Lac de l'Arena	13 - Zones humides artificielles	25.1
	Le Fournel	05 - Bordures de cours d'eau	28.4
	Le Blavet	05 - Bordures de cours d'eau	42.0
SAINT-RAPHAEL	Arrière plage du Pourrousset	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Lac du grenouillet	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mares cupulaires du Perthus occidental	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Bassin de la source de sainte marguerite	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mares cupulaires du rocher de saint barthelemy	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue du col aubert	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mares cupulaires du plan pinet	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mares cupulaires de la baisse de la petite vache	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue des malavalettes	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue du ravin des trois termes	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue du ravin du perthus	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue de la baisse des charretiers	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare de Dissate	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mares cupulaires du Caneiret	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mares cupulaires de Massaçon	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mares cupulaires de la barre de roussivau	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare du col du Mistral	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue du bonnet de capellan	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue du carrefour castelli	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare est de la cabane pastorale de roussivau	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue de l'aire d'accueil de gratadis	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	retenue du grand defends	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare de Gratadis	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mares cupulaires du saint pilon	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue du gabre de gourin	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue du plan Pinet	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare du gue de u pont de la peguiere	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare de la cadiere	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Retenue des suvieres	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare de la maison forestiere du gratadis	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mares cupulaires de la grosse vache	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare ouest de la cabane pastorale de roussivau	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Mare des terres hautes	11 - Zones humides ponctuelles	0.03

**ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM**

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

ST-RAPHAEL	Vasque_sous_le_lac_du_grenouillet	11 - Zones humides ponctuelles	0.03
	Suintements littoraux de la plage du débarquement	06 - Plaines alluviales	0.19
	Grande vasque du ruisseau du Perthus	06 - Plaines alluviales	0.65
	Lac des Dames	13 - Zones humides artificielles	1.59
	Ripisylve de l'Agay	06 - Plaines alluviales	2.31
	Lac de l'Ecureuil Massif de l'Estérel	13 - Zones humides artificielles	3.01
	Maison forestière de Gratadis	13 - Zones humides artificielles	3.40
	Anciennes carrières Le Dramont	13 - Zones humides artificielles	6.31
	Colle Marrone Fontaine Romaine	11 - Zones humides ponctuelles	17.1
	Chapelle ruine de Valescure	11 - Zones humides ponctuelles	61.8
	L'Agay	05 - Bordures de cours d'eau	36.6
	Estérel - Mares	11 - Zones humides ponctuelles	8.1
	Estérel - Ripisylves	06 - Plaines alluviales	79.9

ANNEXE 2

Liste des cours d'eau identifiés

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE-

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LEUX - DIAGNOSTIC

Tabl. 36 - Liste des cours d'eau identifiés (source CAVEM)

Dénomination	Type	Territoire	Linéaire Total en Km	Linéaire sur le territoire CAVEM	BV	Intervention (oui/non)	Service gestionnaire (mettre les coordonnées)
Garonnette	Tronc principal	RQB/CCGST	6.9	1.085	Garonnette	NON	SIVU de la Garonnette géré par la Communauté d'agglomération du golfe de Saint Tropez
Vallon des Agasses	Affluent	RQB	3	3		NON	
Vallon d'Esquieres	Affluent	RQB	2.38	2.38		NON	
Vallon de Massel	Tronc principal	RQB	4.46	4.46		OUI	Mairie de Roquebrune et riverains privés
Vallon des Gireliers	Tronc principal	RQB	1.37	1.37		OUI	Mairie de Roquebrune et riverains privés
Vallons Calanque bonne eau	Troncs principaux	RQB	1.14	1.14		NON	Privé ou non défini
Vallons Port Tonic	Tronc principal	RQB	0.758	0.758		NON	Privé ou non défini
La Gaillarde	Tronc principal	RQB	3.07	3.07		NON	Conservatoire du littoral
Vallon du Grand boucharel	Tronc principal	RQB/FRE	1.3	1.3		NON	Privé ou non défini
Vallon de Fréjus Plage	Tronc principal	FRE	2.41	2.41		OUI	Privé ou non défini
Vallons Collège Léotard	Tronc principal	FRE	1.27	1.27		OUI	Privé ou non défini
Vallon du Grand Boucharel	Tronc principal	Roquebrune / Fréjus	0.24	Privé	Mer	NON	Privé ou non défini
Vallon du Pebrier	Tronc principal	Fréjus	1.13	Privé	Mer	NON	Privé ou non défini
Vallon du Four a Chaux	Tronc principal	Fréjus	1.46	Privé	Mer	NON	Privé ou non défini
Vallon du Gasquet	Tronc principal	Fréjus	3.83	Privé	Villepey	NON	Privé ou non défini
Vallon du Reydisard	Tronc principal	Fréjus	1.49	Privé	Villepey	NON	Privé ou non défini
Vallon Collège Léotard	Affluent	Fréjus	0.97	Privé	Valescure	NON	Privé ou non défini
Vallon de l'hôpital	Affluent	Fréjus	1.13	Privé	Valescure	NON	Privé ou non défini
Vallon Av. Léotard	Tronc principal	Fréjus	0.75	0.75	Valescure	OUI	Service Eaux Pluviales
Barrage de l'Avellan	Retenue d'eau	Fréjus	1.25	1.25	Reyran	OUI	Service Eaux Pluviales
Vallon du Gonfaron	Affluent	Fréjus	2.01	Privé	Reyran	NON	Privé ou non défini
Vallon du Gonfaron	Affluent	Fréjus	0.59	0.59	Reyran	OUI	Service Eaux Pluviales
Vallon du Gargalon	Affluent	Fréjus	9.73	Privé	Reyran	NON	Privé ou non défini
Vallon du Gargalon	Affluent	Fréjus	1.84	1.84	Reyran	OUI	Service Eaux Pluviales
Reyrannet	Affluent	Fréjus	3.62	Privé	Reyran	NON	Privé ou non défini
Reyran	Tronc principal	Fréjus	8.00	8.00	Argens	OUI	Service Eaux Pluviales
Vallon du Compassis	Affluent	Fréjus	5.30	Privé	Vernèdes	NON	Privé ou non défini
Vallon la Garonne Gabian	Affluent	Fréjus	1.55	Privé	Vernèdes	NON	Privé ou non défini
Vallon les Vernèdes	Tronc principal	Fréjus	3.98	Privé	Grande Garonne	NON	Privé ou non défini
Vallon le Beal	Tronc principal	Fréjus	2.40	2.40	Mer	OUI	Service Eaux Pluviales
Vallon le Valescure	Tronc principal	Fréjus	1.07	Privé	Pédégat	NON	Privé ou non défini
Valescure	Troncs principaux	CAVEM	7.5	7.5	Valescure	oui	SHCE
Pédégat	Affluent	CAVEM	3	3		oui	SHCE
Garonne	Troncs principaux	CAVEM	9	9	Garonne	La partie Garonne entre le pont THIERS et le futur bassin de VAULONGUE	SHCE
Peyron	Affluent	CAVEM	1.98	1.98		oui (uniquement sur la retenue)	SHCE
Garonne entretien CTM	Tronc principal	STRAPH	0,979	0.979		La partie Garonne entre le pont du xv corps et la couverture de la Garonne	CTM
GARONNE	Tronc principal	STRAPH				La partie Garonne entre le pont du xv corps et le pont Thiers	
Peyron	Affluent	STRAPH	1.98	1.98		OUI	ENVIRONNEMENT
Vallon de maltemp	Tronc principal	STRAPH				OUI	
Vallons du Suveret	Affluent	STRAPH	1.66	1.66		OUI	
Agay	Tronc principal	STRAPH	11.3	11.3		OUI	ENVIRONNEMENT
Vallon des Crottes	Affluent	STRAPH	2.63	2.63		NON	Privé ou non défini
Le Rebori	Tronc principal	STRAPH	1.1	1.1		NON	Privé ou non défini
Vallon de la Peguiere 1	Tronc principal	STRAPH	0.5	0.5		NON	Privé ou non défini
Vallons de la Peguiere 2	Tronc principal	STRAPH	4.46	4.46		NON	Privé ou non défini
Vallon de l'Armitelle	Tronc principal	STRAPH	2.33	2.33		NON	Privé ou non défini
Vallons de la Céruse	Tronc principal	STRAPH	1.4	1.4		NON	Privé ou non défini
Vallon de Boulouris	Tronc principal	STRAPH	1.05	1.05		NON	Privé ou non défini
Vallon d'aigues Bonne	Tronc principal	STRAPH	2.42	2.42		NON	Privé ou non défini
Le grenouillet	Affluent	STRAPH	8	8		NON	Privé ou non défini

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

RAPPORT DE PHASE 1 : ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

Reyrannet	Affluent	Fréjus	3.62	Privé	Reyrannet	NON	Privé ou non défini
Reyran	Tronc principal	Fréjus	8.00	8.00	Argens	OUI	Service Eaux Pluviales
Vallon du Compassis	Affluent	Fréjus	5.30	Privé	Vernèdes	NON	Privé ou non défini
Vallon de la Valscure	Affluent	Fréjus	1.07	Privé	Vernèdes	NON	Privé ou non défini
Vallon les Vernèdes	Tronc principal	Fréjus	3.16	2.40	Mer	OUI	Service Eaux Pluviales
Vallon le Beal	Tronc principal	Fréjus	2.40	2.40	Pédégat	NON	Privé ou non défini
Vallon le Valscure	Tronc principal	Fréjus	1.07	Privé	Pédégat	NON	Privé ou non défini
Valscure	Troncs principaux	CAVEM	7.5	7.5	Valscure	OUI	SHCE
Pédégat	Affluent	CAVEM	3	3	Valscure	NON	SHCE
La partie Garonne entre le pont THIERS et le futur bassin de VAULONGUE							
Garonne	Troncs principaux	CAVEM	9	9	Garonne	oui (uniquement sur la retenue)	SHCE
Peyron	Affluent	CAVEM	1.98	1.98			
Garonne entretien CTM	Tronc principal	STRAPH	0,979	0,979		La partie Garonne entre le pont du xv corps et la couverture de la Garonne	CTM
GARONNE	Tronc principal	STRAPH				La partie Garonne entre le pont du xv corps et le pont Thiers	ENVIRONNEMENT
Peyron	Affluent	STRAPH	1.98	1.98		OUI	
Vallon de maltemp	Tronc principal	STRAPH				OUI	
Vallons du Sueret	Affluent	STRAPH	1.66	1.66		OUI	ENVIRONNEMENT
Agay	Tronc principal	STRAPH	11.3	11.3		OUI	
Vallon des Crottes	Affluent	STRAPH	2.63	2.63		NON	Privé ou non défini
Le Rebori	Tronc principal	STRAPH	1.1	1.1		NON	Privé ou non défini
Vallon de la Peguiere 1	Tronc principal	STRAPH	0.5	0.5		NON	Privé ou non défini
Vallons de la Peguiere 2	Tronc principal	STRAPH	4.46	4.46		NON	Privé ou non défini
Vallon de l'armitelle	Tronc principal	STRAPH	2.33	2.33		NON	Privé ou non défini
Vallons de la Cérouse	Tronc principal	STRAPH	1.4	1.4		NON	Privé ou non défini
Vallon de Boulouris	Tronc principal	STRAPH	1.05	1.05		NON	Privé ou non défini
Vallon d'aigues Bonne	Tronc principal	STRAPH	2.42	2.42		NON	Privé ou non défini
Le grenouillet	Affluent	STRAPH	8	8		NON	Privé ou non défini
Vallon de la Cabre	Affluent	STRAPH	6.37	6.37		NON	Privé ou non défini
Vallon du Rastel	Tronc principal	STRAPH	1.03	1.03		NON	Privé ou non défini
Vallons de la Baumettes 1	Tronc principal	STRAPH	1.41	1.41		NON	Privé ou non défini
Vallons de la Baumettes 2	Tronc principal	STRAPH	1.08	1.08		NON	Privé ou non défini
Vallon des Calanques des Anglais	Tronc principal	STRAPH	0.4	0.4		NON	Privé ou non défini
Ravin d'Anthéor	Tronc principal	STRAPH	1.5	1.5		NON	Privé ou non défini
Ravin des Caneiret	Tronc principal	STRAPH	1.02	1.02		NON	Privé ou non défini
Vallon du rochers cabrier	Tronc principal	STRAPH	0.6	0.6		NON	Privé ou non défini
Vallon de St Barthelemy	Tronc principal	STRAPH	0.7	0.7		NON	Privé ou non défini
Vallon du Cap Roux	Tronc principal	STRAPH	1.2	1.2		NON	Privé ou non défini
Vallon de la calanque d'Aurèle	Tronc principal	STRAPH	1.2	1.2		NON	Privé ou non défini
Multiple vallons du Trayas	Tronc principal	STRAPH	1.7	1.7		NON	Privé ou non défini
Ravin de la Cazal de bœuf	Tronc principal	STRAPH	1.3	1.3		NON	Privé ou non défini
Vallon du Trayas sup	Tronc principal	STRAPH	1.2	1.2		NON	Privé ou non défini
Vallon du Trayas sup 2	Tronc principal	STRAPH	0.5	0.5		NON	Privé ou non défini
Riou de l'Argentière	Tronc principale	ADT/CCAPL/TN	15.13	7.39	Riou de l'argentiere	NON	Privé ou non défini
Vallon de Saint Jean	Affluent du Riou	FRE	6.15	4.987		NON	Privé ou non défini
Vallon du Charretier	Affluent	ADT/TN	3.57	1.785		NON	Privé ou non défini
Vallon des voux	Affluent	ADT	3.17	3.17		NON	Privé ou non défini
Vallon de Maraval	Affluent	ADT	3.25	3.25		NON	Privé ou non défini
Vallon de baunaude	Affluent	FRE	5.14	5.14		NON	Privé ou non défini
La VERNEDE	Affluent	PGT	5.4	5,400 Km	ARGENS	oui	CTM
Le REAL	Affluent	PGT	6	6,000 Km	ARGENS	oui	CTM
Le GABRON	Affluent	PGT	3.37	3,370 Km	ARGENS	oui	CTM
La grande Garonne	Affluent	PGT	2.5	2,500 Km	ARGENS	oui	CTM
Vallon des MARONNIERES					ARGENS		
Le CANAVER	Affluent du GABRON	PGT	3.8	3,800 Km	ARGENS	oui	CTM
AUTRES	Béal	PGT	2.6	2,600 Km	ARGENS	oui	CTM

ANNEXE 3

Comptes rendus d'entretiens

Le présent questionnaire sera complété en séance. Si l'interlocuteur a commencé à le compléter directement dans le document word, merci d'apporter le fichier correspondant.

NB : le support étant unique pour tous les acteurs certaines questions sont davantage dédiées aux Syndicats

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entretien réalisé par P. Bretaud – Artelia

Présence de Vanessa HUET et Fabrice FIQUET-ALBIN pour la CAVEM.

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LACOMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Commune de Puget-sur-Argens– 12/11/2018

Gilles REGIS, Adjoint au Maire gillesregispgt@orange.fr

Yannick LEFEBVRE, Directeur du CTM

Philippe PASKALI Directeur Grands travaux

ENJEUX

Enjeux inondations :

Débouché du Béalon. : la confluence est perpendiculaire à l'Argens, les écoulements sont freinés. La Commune maîtrise de foncier pour faire ces travaux. L'Argens « remonte » dans le Béalon. Etudes faites dans le cadre du PAPI (action 28 reprise par l'action 37 actuelle).

Le Béal a été construit par les Romains de l'Argens jusqu'au port de Fréjus (pour désensabler le port : phénomène de chasse). En 1835 construction usine près du moulin avec répartition des eaux du Béal vers le port de Fréjus (3/5) pour partie et vers le Moulin (2/5) . L'ouvrage permettant au Gabron de franchir le Béal a été détruit donc aujourd'hui le Béal sert de surverse au Gabron. Lors de la rupture du barrage de Malpasset le Béal a été emporté et est interrompu depuis.

Crue Argens > remous > le Gabron se déverse dans le Béal.

- Certains ouvrages sont limitants sur le Gabron. Zone des Platanes inondées, + d'autres secteurs inondés reportés sur la carte.
- Le Blavet déborde à l'aval de la SNCF quand l'Argens est haut.
- La plaine est irriguée par le réseau SCP désormais.
- Quartier des Isclé, digue sur RG de l'Argens à la défluence du Béal depuis l'Argens. La digue fait 3 mètres de hauteur et emprisonne 90 000 m³. En 2010 une brèche de 50 m s'est ouverte.
- Sur le Ronflon quartier de l'Enghein du Loup > inondation. Idem un peu plus en amont quartier le Réal.

Les limites de BV des cours d'eau sont identifiées dans étude hydraulique de la ZI La Paluds faite par Egis.

Il existe une étude diagnostique sur tous les affluents de l'Argens faite par Egis. **A transmettre.**

Enjeux qualité des eaux et du milieu :

Bac de lixiviât 16 000 m³ sur décharge en limite de Commune Bagnols/Puget sur le BV du Ronflon. Il est arrivé à plusieurs reprises que ce bac de lixiviât (qui est sur le vallon) déborde et entraîne des pollutions du Ronflon (l'Agence de l'eau est au courant).

Pas d'autres enjeux qualité.

Enjeux érosion littoral :

Sans objet

Enjeux submersion marine :

Sans objet.

Bilan des actions menées :

Recalibrage du Béal en 2016

Entretien Béalon a été fait (cf. convention).

Identification du patrimoine :

- Zone humide : cf recensement CD83.
- Bassins écrêteur de crues : non
- Digue sur cours d'eau : en RG du Béalon sur la partie aval. Bcp de digue sur la partie aval de l'Argens (voir données SMA).
- Digues marines : sans objet
- Epis : sans objet
- Barrage : non
- Protections de berges : Gabron cf carte.
- Couverture de cours d'eau : Oui, le cours amont de la Mayre
- Tunnel : non
- Seuil : non
- Piège à embâcle : non
- Décanteur : non
- Vannes : sur le Béal au niveau de la prise. Pour fermer le Béal pour l'entretien à l'époque de sa création. La vanne est toujours ouverte sinon il y a des effondrements de berge.
- Station hydrométrique : non
- Station pluviométrique : non
- Autres : cuvelage béton sur le Gabron, voir carte. Passage à gué vers la ball-trap.

Aspects financiers :

Éléments transmis à la CAVEM.

Moyens :

Transmis à la CAVEM pour convention.

DISCUSSION AUTOUR DE LA PRISE DE COMPETENCE DE DEMAIN

Quelles études et travaux programmés dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations :

Action PAPI raccordement de la Grande Garonne à la mer pour soulager l'Argens.

Projet de bassin de 15 000 m³ sur le Gabron contre l'A8 pour écrêter les crues. **Etude à récupérer.**

La Commune souhaiterait aménager une zone d'expansion de crue sur le Ronflon mais le projet n'avance pas.

Dans le PAPI d'intention il y a un projet de « doublement » du lit de l'Argens du Blavet jusqu'à la mer (action 28 = augmenter la capacité globale d'évacuation de l'Argens à la mer : reprises ouvrages, bras de décharge des deux rives, agrandissement de l'embouchure).

Par la suite le PAPI complet a repris en phase opérationnelle ce qui était le plus rapide à faire (bras de décharge de la Garonne, embouchure, bras de décharge de Villepey) = action 37.

Action 31 du PAPI : identification des ZEC et leur rôle sur l'écrêtement des crues.

Discussion :

- **Quelle organisation conviendrait demain à la mise en œuvre des missions GEMAPI et hors-GEMAPI ?**
- **Quel périmètre d'action ?**
- **Quelle pertinence au regard des enjeux du territoire (regroupement GEMAPI et hors-GEMAPI ? Distinction des missions GEMA et PI ?...) ?**
- **Quelles craintes quant à une réorganisation future ?**
- **Quels freins passés / Quels avantages ou quelles clés de réussite pour le futur ?**

Il faudrait étudier les opportunités de reprendre les ponts des chemins d'Airebelle et Callas.

Gabron, peut-être à compléter ou élargir pour avoir une approche globale.

La question est posée d'une meilleure répartition des contributions de chaque Commune.

Problème du financement de la GEMAPI est que les petites Communes ont une base haute et des taux bas et les grosses Communes ont des bases basses et des taux hauts ce qui introduit une inégalité. Il faudrait évaluer un montant par rapport à une base plutôt qu'à un taux.

Le présent questionnaire sera complété en séance. Si l'interlocuteur a commencé à le compléter directement dans le document word, merci d'apporter le fichier correspondant.

NB : le support étant unique pour tous les acteurs certaines questions sont davantage dédiées aux Syndicats

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entretien réalisé par P. Bretaud – Artelia

Présence de Vanessa HUET et Jérôme RAINALDI pour la CAVEM.

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LACOMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Commune de Fréjus– 8/11/2018

Aurélien DE SA - Responsable du Service Conduite d'Opérations Lutte Contre les Inondations - a.desa@ville-frejus.fr

M Pierre-Michel TRENAC, DGST au début - pm.trenac@ville-frejus.fr

Jean-Claude FLESIA, Dir. Adj. études et travaux - jc.flesia@ville-frejus.fr

Philippe. RASMUS Dir. études et travaux - p.rasmus@ville-frejus.fr

ENJEUX

Enjeux inondations :

- La plupart des enjeux liés aux inondations par débordements de vallons, ainsi que les problèmes qualitatifs aux points de rejets de ces cours d'eau et du réseau pluvial sont décrits au SDEP.
- La Paluds : ZA fréquemment inondée (système de digues et pompage projeté)
- Basse vallée de l'Argens, le Reyran,
- Les vallons de St-Aygulf posent des problèmes de fonctionnement à chaque traversée de route en raison des embâcles (défaut d'entretien de la végétation) pour les orages importants.
- Les Garonnes : Béal, Maronière, Grande Garonne : mise en charge par fortes pluies. : La Paluds, le verger des Arènes, la Gaudine sont touchés.
- Lac de L'Avellan : le seuil de surverse doit être baissé.
- Le Gonfaron : déborde sur pôle BTP avec un bassin sous-dimensionné (infos à la CAVEM).
- Le Gargalon déborde sur la route assez souvent plusieurs fois par an.
- Au point de connexion entre le Béal et l'Argens il y a un jeu de vannes.

La prise d'eau du Béal envoyait de l'eau dans le port Romain. Un jour on a aménagé un pompage dans le Béal pour alimenter un réseau d'irrigation. La rupture du barrage de Malpassé a tout rasé puis le fonctionnement du Béal en gravitaire a été arrêté mais on a continué à alimenter le réseau d'irrigation par le réseau de la SCP. Plus tard le Béal a été abandonné pour l'alimentation en eau brute. Aujourd'hui le Béal joue un rôle de pluvial.

- Les digues du Reyran protègent la Ville des crues du Reyran et de l'Argens.
- Le Reyranet. Travaux proposés (BR + pompage action 37).
- Le réseau pluvial traitant une grande partie du Centre-Ville et Fréjus Plage débouche au niveau de 2 pontons en mer.
- Le Béal est couvert sur l'essentiel de son linéaire.

Enjeux qualité des eaux et du milieu :

Les étangs de Villepey (gestion SMA)

Remontée du biseau salé (voir le SEVE).

Enjeux érosion littoral :

Pas d'enjeu

Enjeux submersion marine :

Pas d'enjeu

Bilan des actions menées :

Recensement des cours d'eau il y a environ un an.

Disponible à la CAVEM (a servi à établir les conventions avec les Communes).

Identification du patrimoine :

- Zone humide : Les étangs de Villepey (gestion SMA)
- Bassins écreteur de crues : sur la Gabelle : stade qui joue le rôle de bassin (gestion CAVEM)
- Digue sur cours d'eau : Reyran, Valescure
- Digues marines : non en dehors des ports
- Epis : à St-Aygulf pour protéger les plages (Commune pas propriétaire)
- Barrage : barrage de L'Avellan (existe une étude sur l'écreteur pour sécuriser l'ouvrage. Ancien barrage du Malpasset joue rôle écreteur pour toutes les crues (5 m d'eau piégés). Surveillé par Conseil Départemental.
- Protections de berges : localement sur Gargalon et Gonfarron, tout le Reyran
- Couverture de cours d'eau :
- Tunnel :
- Seuil : Sur l'Argens : Moulin des Iscles, Béal, Verteuil doivent être abaissés
- Piège à embâcle : non
- Vannes : sur le barrage
- Station hydrométrique : 1 station Vigicrue sur le Reyran. La ville a installé 2 sur Reyran, 1 sur Grande Garonne (Pont de Pierre), une sur Argens au Verteuil, une sur Reyrannet, une sur Petite Garonne vers la ZA Palud. Exploités par la Ville dans le cadre du PCS. Il existe aussi des caméras.
- Station pluviométrique : doit exister car données figurent sur site du Département : <http://www.var.gouv.fr/tableau-des-precipitations-a1350.html>
- Autres : clapet AR sur Reyrannet

Aspects financiers :

Voir CAVEM

Moyens : cf. convention. Aurélien DE SA 50% GEMAPI et 50% pluvial

Préciser si des locaux et véhicules sont affectés à des missions Grand cycle de l'eau.

Déjà transmis à la CAVEM.

DISCUSSION AUTOUR DE LA PRISE DE COMPETENCE DE DEMAIN

Quelles études et travaux programmés dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations :

- désobstruction de l'embouchure de l'Argens de temps en temps (en anticipation des pluies lorsqu'il y a une alerte)..
30m de long sur 10m de large X 2-3m de profondeur
Fournir les contrats de prestations effectuées.
- Barrage L'Aavellan : recalibrage du déversoir
- Entretien sur le Reyran et le Reyrannet. Confié à des prestataires.
- Du rond-point de l'Europe jusqu'à la confluence (Reyrannet).
- Fournir les coûts d'entretien du Reyran et d'investissement (réparation dalles). Bilan financier.
- Voir action 37 du PAPI. Projet de confortement des digues du Reyran pour l'occurrence millénale (MOA SMA) ; devant être compatible avec réduction du risque inondation en basse vallée de l'Argens.
- Projet de raccorder la Grande Garonne vers la mer directement (MOA SMA)

Discussion :

- **Quelle organisation conviendrait demain à la mise en œuvre des missions GEMAPI et hors-GEMAPI ?**
- **Quel périmètre d'action ?**
- **Quelle pertinence au regard des enjeux du territoire (regroupement GEMAPI et hors-GEMAPI ? Distinction des missions GEMA et PI ?...) ?**
- **Quelles craintes quant à une réorganisation future ?**
- **Quels freins passés / Quels avantages ou quelles clés de réussite pour le futur ?**

Pas d'avis négatif. Pas d'attente particulière.

Le présent questionnaire sera complété en séance. Si l'interlocuteur a commencé à le compléter directement dans le document word, merci d'apporter le fichier correspondant.

NB : le support étant unique pour tous les acteurs certaines questions sont davantage dédiées aux Syndicats

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entretien réalisé par P. Bretaud – Artelia

Présence de Fabrice FIQUET-ALBIN et Violaine FERRER pour la CAVEM.

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LACOMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Commune des Adrets-de-l'Esterel– 31/10/2018

M.TREMEREL, Directeur Général des Services

M. DUMONT Directeur des Services Techniques.

ENJEUX

Enjeux inondations :

Vers les Barnières sur les parties basses il y a des secteurs plats qui peuvent être inondés par le Riou mais c'est très rare. Rien en 2011 ni en 2015.

Enjeux qualité des eaux et du milieu :

Quelques pollutions (rejets) vers le Riou en cours de mise en conformité.

Pas de pb. d'érosion

Les anciennes Mines de Font-Sante sur la Commune de Tanneron (appartiennent à Callian).

Il existe un projet de stockage de machefer sur le site des anciennes mines qui est sur le bassin versant du vallon du Charretier qui débouche dans le lac de St-Cassien.

Risque de pollution par métaux lourds du lac de St-Cassien.

Enjeux érosion littoral :

Sans objet.

Enjeux submersion marine :

Sans objet.

Bilan des actions menées :

Pas d'action GEMAPI.

Identification du patrimoine :

- Zone humide : queue de St-Cassien classée en zone humide (zone de la Fustière). Retenue des trois vallons non classée en zone humide.
- Bassins écrêteur de crues : non
- Digue sur cours d'eau : non
- Digues marines : sans objet
- Epis : sans objet
- Barrage : barrage des trois vallons (masque amont). Classe C. Jamais vidangé, pas accès à la vanne. SCP a fait un diagnostic.
- Protections de berges : non
- Couverture de cours d'eau : non
- Tunnel : non

- Seuil : non
- Piège à embâcle : non
- Décanteur : non
- Vannes : non
- Station hydrométrique : non
- Station pluviométrique : non
- Autres : passage à gué équipé de barrières empêchant l'accès. Alerte par la Préfecture et Predict.

Aspects financiers :

Pas d'action GEMAPI, seulement entretien du système d'assainissement pluvial.

DISCUSSION AUTOUR DE LA PRISE DE COMPETENCE DE DEMAIN

Quelles études et travaux programmés dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations :

Pa d'action programmée.

Le présent questionnaire sera complété en séance. Si l'interlocuteur a commencé à le compléter directement dans le document word, merci d'apporter le fichier correspondant.

NB : le support étant unique pour tous les acteurs certaines questions sont davantage dédiées aux Syndicats

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entretien réalisé par P. Bretaud – Artelia

Présence de Vanessa HUET et Fabrice FIQUET-ALBIN pour la CAVEM.

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LACOMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Commune de Roquebrune-sur-Argens– 12/11/2018

Véronique CORNEC, Directrice des Services Techniques

Jean-Louis THEURIER – Responsable bureau d'études

ENJEUX

Enjeux inondations :

Voir schéma directeur pluvial (Artelia)

- Sur la Garonne (voir entretien avec Syndicat). A noter qu'il y a eu une inondation en Août 1983 de terrains non construits et qui ont été inondés en 2018 (désormais construits). Le niveau de la mer était très haut.
- Vallon de la Gaillarde : beaucoup de maisons inondées. NB : il y avait eu un incendie l'été d'avant.
- Vallon de Massel : maisons inondées (notamment octobre 2018).

Camping du Vaudois sur le ruisseau du Fournel et RD7.

Cabanes isolées inondée par l'Argens.

ZAC du Golf : problèmes liés au ruissellement, remontées de nappe et débordement Argens

Station Total, Vallon de la Valette, quartier Garonne.

Vallon de Ste Candie : dans le bas, maisons inondées. Parking des Douanes inondé fréquemment

Ravin de la Maurette inonde les terrains sur le bas. Pont de la Maurette a été emporté il y a longtemps.

Quartier des Vergers inondé fréquemment (ruissellement et débordement d'un petit ruisseau).

Vers la Tuilerie des ruissellements s'évacue mal sous la voie SNCF car OH mal entretenus. Une étude hydraulique a été réalisée.

Grand Vallat : zone d'activité

Le Blavet s'évacue mal quand l'Argens est en crue, le remous remonte jusqu'à l'A8 et les quartiers riverains sont inondés. Mais le Blavet déborde même sans crue de l'Argens s'il y a de fortes précipitations sur Bagnols en forêt.

Une étude a été faite sur le Blavet il y a longtemps mais la DDTM avait indiqué à l'époque qu'il fallait la mettre à jour avec les événements pluvieux de référence cohérents avec le PPRI.

Rue de la Tuilerie problématiques de ruissellement.

La RD7 a été rehaussée dans les années 80 entre le rond-point des 4 chemins et la voie SNCF donc elle fait barrage aux écoulements et les quartiers situés à l'Ouest sont inondés.

Avant qu'il y ait des seuils (années 1990) sur l'Argens le lit était beaucoup plus profond et les crues débordaient moins. L'Argens avait d'autres usages récréatifs (plages). Il existe des photos de cette époque.

Lotissement de Palayson : problématique de ruissellement.

Chemin Sérié inondé (ruissellement).

Chemin des Marchandises pont submergé en 2018. Une étude existe.

Le Roucas (pas de dégâts en 2010 mai dégâts en 2011). Association des riverains du Roucas.

Pont avenue des Pins parasols à recalibrer sur le vallon de l'Aiguillon. Etude disponible

Vallon de Canavere (vient de Puget) sur le bas maisons inondées. Domaine de Vaucouleurs (remblais) dans le lit du vallon.

Chemin de la Frontière (maisons inondées par l'Argens).

Vallon St-Eloi en centre-ville (1 mort en 2010). Etudes hydrauliques faites (dispo dans le cadre du schéma pluvial). Le vallon perd en capacité.

Plusieurs études ont été transmises à Artelia dans le cadre du schéma pluvial.

Enjeux qualité des eaux et du milieu :

Erosion de berge vallon de la Vernède

Pas de problème de pollution.

Enjeux érosion littoral :

Pas de problème particulier.

Enjeux submersion marine :

Oui.

Voir dans le PLU si prescriptions.

Bilan des actions menées :

- Nettoyage du Blavet sur les parcelles Communales. Sur les parcelles non Communales la Commune met en demeure les riverains, ce qui est efficace.
- Pas de DIG sur la Commune.
- Etude route du Pin Parasols.
- Etude en cours pour supprimer le passage à gué sur le chemin de Pas de Piche (SCP).
- Schéma pluvial.
- Etude hydraulique de la Garonnette (décembre 2005).
- Débroussaillage sur les barrages (retenues collinaires)

Les plages sont engraisées tous les ans sauf la plage de la Gaillarde.

Identification du patrimoine :

- Zone humide : oui bcp, voir plan.
- Bassins écreteur de crues : non
- Digue sur cours d'eau : non mais il peut exister des digues privées non connues.
- Digues marines
- Epis : 2 au Pierras
- Barrage : privé (famille Régis) sur le ravin de la Grande Garrigue (propriétaire privé). A priori 20 mètres de hauteur. Sert de pont. 15 à 20 m de long. Il existe un barrage à la Bastide du Lac.
- Protections de berges : oui sur le bas du Fournel et sur le Vernède (voir plan). Entre le rd-point des 4 chemins et Intermarché le Grand Vallat, cuvelage béton, le reste est en enrochements. Sur l'Aiguillon localement lorsqu'il y a des maisons menacées.
- Couverture de cours d'eau : Vallon Ste-Anne sous l'ancien stade (maintenant Maison de retraite des Micocouliers). Vallon de Ste-Candie sous le parking des Artichauds bd. Jean Jaurès. Grand Vallat sous Mercedes.
- Tunnel : non
- Seuil : 2 sur vallon de Fournel chemin de Nicole à la Bergerie
- Piège à embâcle : non
- Décanteur : non
- Vannes : non
- Station hydrométrique : non en dehors Argens
- Station pluviométrique : non
- Autres : il existe un capteur de secousses telluriques à San-Peire-sur-Mer pour l'alerte tsunami. Beaucoup de petites retenues collinaires dont deux qui font 5-6 mètre de hauteur.
- Protection contre l'érosion: Arpillon, Tennis et parking Tardieu :

Aspects financiers :

- Budgets :
Comptes administratifs 2016 et 2017 et budget 2018 :
Existe-t-il une comptabilité analytique pour les missions grand cycle de l'eau ?
- Dettes : Existe-t-il des emprunts qui concernent des missions GEMAPI ? Non les emprunts sont réalisés pour investissements globaux
- Subventions : si des subventions ont été perçues dans le cadre d'investissements concernant des missions du grand cycle de l'eau, transmettre l'état des subventions au 31/12/2017 en identifiant les subventions concernées. Non

Moyens : voir convention

Le détail des temps passés par agent a été transmis à la CAVEM.

DISCUSSION AUTOUR DE LA PRISE DE COMPETENCE DE DEMAIN

Quelles études et travaux programmés dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations :

Projet d'installer 25 barrières pour barrer les routes inondées. 14,1 k€ TTC (achat) pose en Régie.

Travaux de dilatation passage busé au Roucas à la Bouverie.

Travaux d'aménagement et de mise en sécurité du passage à gué du Pas de Piche.

Discussion :

- **Quelle organisation conviendrait demain à la mise en œuvre des missions GEMAPI et hors-GEMAPI ?** : partenariat entre la Cavem / commune / Syndicats
- **Quel périmètre d'action ?** amont et aval des cours d'eau sur périmètre à enjeux des différents territoires communaux
- **Quelle pertinence au regard des enjeux du territoire (regroupement GEMAPI et hors-GEMAPI ? Distinction des missions GEMA et PI ?...) ?** pertinence d'une réflexion globale sur un cours d'eau traversant plusieurs territoires et/ou sous différents MOUV, pour assurer un entretien pérenne.
- **Quelles craintes quant à une réorganisation future ?** N'oublier aucun territoire et aucun acteur.
- **Quels freins passés / Quels avantages ou quelles clés de réussite pour le futur ?** L'avantage d'une organisation efficace avec une prise de hauteur sur l'ensemble des communes de l'agglomération, et une crédibilité accrue auprès des services de l'état.

Lors de la phase transitoire il faudra que du personnel Communal accompagne le personnel CAVEM sur le terrain.

Gros points noirs : Le Roucas et le Blavet

Le présent questionnaire sera complété en séance. Si l'interlocuteur a commencé à le compléter directement dans le document word, merci d'apporter le fichier correspondant.

NB : le support étant unique pour tous les acteurs certaines questions sont davantage dédiées aux Syndicats

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entretien réalisé par P. Bretaud – Artelia

Présence de Fabrice FIQUET-ALBIN, Vanessa HUET pour la CAVEM.

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LACOMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Commune de Saint-Raphaël – 07/11/2018

Claire BUTARD, Directrice du Bureau d'études C.Butard@ville-saintraphael.fr

Sébastien CAUJOLLE, Bureau d'études, Surveillant de travaux

M. LE PALUD DGST en deuxième partie d'entretien.

ETAT DES LIEUX

Le Service Environnement de la Commune a été dissous et les compétences réparties sur d'autres services (Sce. Tec, Urbanisme, etc.) et à la CAVEM.

Enjeux inondations :

Gros enjeux sur, vallon de l'Armitel, vallon des Plaines :vallon de la Péguière, vallon de la Pescade, vallon du Rébori. Ces vallons sont curés tous les ans. Ces vallons sont alimentés par du ruissellement pluvial. La Commune enlève aussi des embâcles.

Débordements en 2003 et 2011 mais pas depuis.

Les vallons sont partiellement busés (repérés sur plan).

2011 débordement sur la Garonne, le Valescure, le Pédégat, etc. (événements de référence sur le territoire).

Du nouveau « vieux port » jusqu'au vallon d'Antéor il y a une trentaine d'émissaires immergés à l'aval (dont 2 à 3 DO d'orage du réseau EU).

Les exutoires sont ensablés régulièrement et souvent nettoyés.

Vallon de Coste, passe en enterré sous une habitation quartier du Val Dor. La Commune cure tous les ans dans le cadre du Marché ripisylve > enjeu important.

D'autres secteurs inondés sur les autre cours d'eau en 2006 et 2011.

L'Agay cartographiée au PPRI : gros enjeux inondation dans le quartier de l'Agay, les riverains sont sensibilisés. Dernière grosse crue en 2011. Pas de problème la semaine dernière sur les cours d'eau de St-Raphaël (intensité trop faibles).

Enjeux qualité des eaux :

DO sur vallon 3 vallons > pollution des plages fréquentes sur Arène Grosse, Péguière. Pas de problème sur Pourousset (travaux récents). Des travaux ont été engagés par la CAVEM pour réduire les pollutions sur Arène Grosse mais n'ont jamais aboutis.

Réserve de pêche (voir interview CAVEM).

Il existe des réseaux vétustes et fuyants dans le fond des vallons, qui récupèrent aussi l'eau du vallon > les DO déversent.

Véolia « arrête » les DO quand il y a une alerte pluie (rejet direct des EU en mer).

Même par temps sec il y a des pollutions sur Arène Grosse.

Pas trop de problème de pollution sur les cours d'eau.

Points particuliers relevés :

Une fois pollution ponctuelle sur centre commercial à l'Armitel (hydrocarbures).

Sur sable du Pédegat qui est curé régulièrement (3000 m3) il y a eu 2 fois présence de métaux lourds.

Enjeux qualité du milieu :

La Céruse problèmes d'érosion de berges.

Enjeu sur vallon de Coste qui est en eau toute l'année.

Enjeux érosion littoral :

Etude MAREGO en cours sous MOA Maire de Saint-Raphaël (Service urbanisme). Etude suivie par Matthieu JULY de la Ville. Etude européenne sur érosion maritime (la plage de Veillat est notamment concernée par l'étude).

Petite plage à côté du Pourousset : interdiction d'enlever les posidonies mortes pour protéger contre l'érosion.

Plage d'Agay : enjeu érosion (des études ont été faites).

Calanque Abel Baillif : la falaise s'effondre lorsqu'il y a des tempêtes.

Enjeux submersion marine :

Plage du Veillat, quartier de l'Agay,

La cartographie de la submersion marine intégrée au PLU (2 études faites dont une faite par Artelia sous MOA services de l'Etat). Voir interview CAVEM, les couches SIG sont disponibles.

Bilan des actions menées :

Actuellement EGIS réalise le SDEP qui prévoit une cartographie de l'aléa de façon assez exhaustive sur tout le territoire. Phases 1 et 2 faites. Phase 3 (programme de travaux) en cours de finalisation.

Curage des exutoires des vallons côtiers 2 fois par an au droit de l'exutoire pour enlever les sables. Prestataire externe. Environ 30 k€ par an (jusqu'en 2020 inclus). Hors Arène Grosse, Pedeguière et Pourousset qui sont entretenus par Véolia.

Parties amont entretenues par la CAVEM (voir interview CAVEM). Il existe une convention qui ne sera pas reconduite. Une partie du Marché n'est pas de la GEMAPI. Ripisylves entretenues par un autre Marché CAVEM.

Sur vallon de l'Armitel des enrochements ont été aménagés

Etude en cours sur l'Agay pour améliorer sa capacité hydraulique.

Etude à transmettre si disponible.

Il existe un système d'alerte sur l'Agay dans le cadre du PCS. Lorsqu'il y a une alerte Préfectorale, la Police Municipale envoie un SMS qui indique cette alerte à des destinataires prédéfinis. LA CAVEM a un contrat Predict sur la Commune de St-Raphaël.

DIG pour l'entretien : voir service urbanisme Xavier GUYARD Directeur

Identification du patrimoine :

- Zone humide : voir CAVEM
- Bassins écrêteur de crues : non
- Digue sur cours d'eau : Garonne (mini digues sauvages voir CAVEM)
- Digues marines : non
- Epis : 3 epis de protection,
- Barrage : voir CAVEM
- Protections de berges : le Suveret enrochements (voir CAVEM)
- Couverture de cours d'eau : voir sur carte
- Tunnel : non
- Seuil : non même sur
- Piège à embâcle : non
- Décanteur : non
- Vannes : non
- Station hydrométrique : non
- Station pluviométrique : non
- Autres :

Aspects financiers :

- Budgets :
Comptes administratifs 2016 et 2017 et budget 2018 : transmis à la CAVEM > il semblerait que ces informations aient été transmises à la CAVEM. Non abordé en entretien
Existe-t-il une comptabilité analytique pour les missions grand cycle de l'eau ? Non abordé en entretien
- Dettes : Existe-t-il des emprunts qui concernent des missions GEMAPI ? Non abordé en entretien
- Subventions : si des subventions ont été perçues dans le cadre d'investissements concernant des missions du grand cycle de l'eau, transmettre l'état des subventions au 31/12/2017 en identifiant les subventions concernées. Non abordé en entretien

Moyens : tout a été transmis à la CAVEM

Préciser si des locaux et véhicules sont affectés à des missions Grand cycle de l'eau.

Tout a été transmis à la CAVEM

DISCUSSION AUTOUR DE LA PRISE DE COMPETENCE DE DEMAIN

Quelles études et travaux programmés dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations :

Aucune étude ou travaux planifiés

Discussion :

- **Quelle organisation conviendrait demain à la mise en œuvre des missions GEMAPI et hors-GEMAPI ?**
- **Quel périmètre d'action ?**
- **Quelle pertinence au regard des enjeux du territoire (regroupement GEMAPI et hors-GEMAPI ? Distinction des missions GEMA et PI ?...) ?**
- **Quelles craintes quant à une réorganisation future ?**
- **Quels freins passés / Quels avantages ou quelles clés de réussite pour le futur ?**

C'est très cohérent de s'organiser comme ceci car il y a un Maître d'Ouvrage unique Le personnel qui fait de la GEMAPI à la Mairie ne sera pas transféré mais n'interviendra plus sur de la GEMAPI sauf pour des urgences.

Tous les vallons sont considérés comme cours d'eau par la Commune.

Le présent questionnaire sera complété en séance. Si l'interlocuteur a commencé à le compléter directement dans le document word, merci d'apporter le fichier correspondant.

NB : le support étant unique pour tous les acteurs certaines questions sont davantage dédiées aux Syndicats

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entretien réalisé par P. Bretaud – Artelia

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LACOMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

CAVEM – 26/11/2018

Sébastien Perrin – Vice-Président CAVEM

Frédéric FEDERRO – Directeur Pôle Environnement E3D CAVEM

Fabien ROZEC – Responsable CIB – CAVEM Pôle E3D

Vanessa HUET – Ingénieur Risque Inondation- Service Hydraulique et cours d'eau

Violaine FERRER – Responsable ouvrages hydrauliques - Service Hydraulique et cours d'eau

Fabrice FIQUET-ALBIN, Directeur Service Hydraulique et cours d'eau

Jérôme RAINALDI - Service Hydraulique et cours d'eau

ETAT DES LIEUX

Enjeux inondations :

Entretien centré sur les BV Valsecure, Pédegual et Garonne.

- La partie aval du Valsecure déborde fréquemment (16 m³/s de capacité). Débordements 2006, 2011 (2 ruptures), 2014. Les digues ne sont pas entretenues (privé), elles se sont affaissées avec le temps, l'accès n'est pas facile. Des murets non entretenus s'effondrent à l'intérieur. Certains tronçons en cuvelage béton. Le Valsecure est rapidement plein bord jusqu'au RD100. Voir cartographie étude ISL de la crue de novembre 2011. La crue de référence du PPRI est celle de novembre 2011. (204 mm en 12 heures, 136 en 3 heures).
- Problématique de ruissellement généralisée sur le secteur. Parfois superposé avec les débordements du cours d'eau.
- Quartier Pin Bernard fréquemment inondé par ruissellement (presque chaque année).
- Enjeu morpho et inondation sur le Garonne (murs montés par les riverains de part et d'autre du lit) aménagements ponctuels et ruissellement
- Confluence Peyron Garonne gros enjeux
- Enjeu Lycée St-Exupéry par ruissellement et débordement Garonne.

Enjeux qualité des eaux et du milieu :

- Enjeu important biodiversité dans vallon de Vallescure (Cannes de Fréjus endémique de Fréjus), et en partie la Garonne. Identifiée en partie en mauvais état par le SDAGE. Sera encore plus mal classé sur le prochain SDAGE. L'Agence de l'eau a demandé de prévoir des études et actions de renaturation (inscrit dans le PAPI Argens et côtiers Estérel (action 44)

restauration morphologique des 3 cours d'eau. Comprend aussi l'approche risque inondation.

- Bcp d'enjeu en matière de biodiversité avec des moyens en personnels conséquents afin d'atteindre les objectifs d'animation du réseau Natura 2000. Les besoins ont été quantifiés
- Etangs de Villepey : Conventions à gérer, sujets ZEC en lien avec SMA. Il existe un plan de gestion du site. Les mesures sont de la GEMAPI. Plusieurs actions sur le PAPI. Suivi par Eric Bergeron animateur du Parc (agent CAVEM déjà transféré, a travaillé sur l'érosion littorale).
- Deux agents CAVEM à rencontrer : David Héritier, Alain Abba.

Enjeux érosion littoral :

Voir chapitre précédent.

Yves Jacob Directeur Service Environnement de Fréjus personne ressource va rejoindre

Monter réunion avec M. July de Fréjus et personnes Sce Enviro. de CAVEM.

Enjeux submersion marine :

Voir autre réunion

Bilan des actions menées :

- Etude de renaturation vient de démarrer sur Valescure, Pédegal et Garonne avec possibilité de faire financer les acquisitions foncières. Coût de l'étude 160 k€ HT. Cf. schéma directeur de 2007 (révisé en 2014) qui proposait des solutions « artificielles » qu'il convient de revoir pour le mettre à jour pour que les solutions soient plus adaptées à la préservation de la biodiversité. Mise à jour hydrologiques également. Il était prévu 5 ouvrages de stockage.
- Partie aval du Valescure (entre RD100 et limite de Commune) cuvelée en 2006.
- Etude ruissellement en cours de lancement (non attribuée à ce jour)
- Projet bassin sur les Crottes 25 000 m³ pour écrêter les crues.
- Projet barrage de l'Aspé. 185 000 m³

1,3 M€ de mesures de compensation, évitement, etc. ce qui fait monter le budget à plus de 8 M€ pour les deux ouvrages. ACB positives jusqu'à 10 M€.

- Action 44 PAPI Etude complémentaire sur Valescure, Pédegal et Garonne, comporte aussi un volet renaturation (étude en cours)

Identification du patrimoine :

- Zone humide :
- Bassins écrêteur de crues : La Gabelle 7500 m³ sur le pluvial. Sur le Peyron gros bassin écrêteur 48 000 m³
- Digue sur cours d'eau : sur la partie basse du Valescure.
- Digues marines : voir autre entretien
- Epis : voir autre entretien
- Barrage : St-Esprit (585 000 m³) sur le cours du Valescure et Castellans (31 000 m³) au bord du Valescure alimenté par un déversoir. Barrage des Cous (Lac des Dames) 2,1 millions de m³
- Protections de berges : oui un peu partout. La CAVEM les reporte sur un plan avec les actions passées.
- Couverture de cours d'eau : la Garonne Esplanade d'Arménie. Campagne d'enlèvement de sable tous les ans

- Seuil : non
- Piège à embâcle : barrage du Peyron
- Vannes : non
- Pompes : une sur réseau pluvial à Pin Bernard (1 m³/s). Une à côté de Citroën (voir plus haut 4 m³/s). Au débouché du Pédégal (surcreusement du lit, nécessite un entretien hebdomadaire), idem sur la Garonne.
- Station hydrométrique : il existe un inventaire (10 sur les cours d'eau). En cas de pluie le personnel va sur site récupérer les données. Il y a un contrat de maintenance externalisé et un passage hebdomadaire des agents CAVEM. La CAVEM envoie la liste des équipements des ouvrages hydrauliques (45 sondes, caméras, limni, pluvio, etc.).
- Station pluviométrique : 2 stations
- Caméras : chaque ouvrage hydraulique est équipé d'une caméra
- Autres : station de pompage à côté de RD100 et Valescure (4 m³/s) qui reprend l'eau du bv « derrière » la digue RG du Valescure + BV du fossé du RD11 qui est important.

En plus de cela la surveillance et l'exploitation est faite par CAVEM. Contrats avec des prestataires pour audit des actions CAVEM.

Aspects financiers :

- La cotisation de la CAVEM va augmenter dans les années qui viennent pour passer de 270 k€ à plus de 1 millions d'euros.
- Les moyens identifiés en 2018 ont évolués > A mettre à jour.
- Sce Environnements : 4 agents sur conservatoire du littoral vont être transférés à la CAVEM. Un agent a déjà été transféré. Idem pour Yves Jacob (Directeur). La secrétaire ne sera pas transférée. La CAVEM passe du temps au Sce Environnement pour donner un avis sur les mesures compensatoires liées aux projets.
- Marché d'entretien des barrages et bassins écrêteurs
- Marché d'entretien de cours d'eau Garonne, Valescure et éventuellement quelques autres.
- Marché entretien Reyran, vallon Côtiers

Il y a des vallons privés qui sont entretenus par les Communes mais la CAVEM ne le fera pas sans DIG.

- Budgets :

Infos déjà transmises

NB : les conventions avec les Communes ne seront pas reconduites à compter de 2019.

Sujets ASA historiquement entretenaient des eaux de ressuyage

ASA Basse Vallée : depuis Barbossi, jusqu'au secteur Fournel, tous les affluents sud (RD)

ASA des Garonnes : subventionnée par Fréjus. Commence à la voie ferrée sur la Grande Garonne

Le SMA va garder les ASA pour qu'elles interviennent en entretien

Le présent questionnaire sera complété en séance. Si l'interlocuteur a commencé à le compléter directement dans le document word, merci d'apporter le fichier correspondant.

NB : le support étant unique pour tous les acteurs certaines questions sont davantage dédiées aux Syndicats

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entretien réalisé par P. Bretaud – Artelia

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LACOMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Yves JACOB – Directeur Service Environnement de Fréjus.

David HERITIER - CAVEM Garde littoral sur le site de Villepey

Kevin BERGERON – CAVEM service Environnement animateur Natura 2000 embouchure de l'Argens

Alain ABBA - CAVEM Garde littoral gestionnaire étangs

Fabrice FIQUET-ALBIN – CAVEM - Directeur Service Hydraulique et cours d'eau

Mathieu GIULI absent (personne ressource pour St-Raphaël)

ETAT DES LIEUX

Le service gère 271 hectares de zones humides.

Enjeux inondation :

Les zones humides naturelles jouent un rôle dans l'expansion des crues et la lutte contre l'érosion littorale d'où l'importance de la gestion.

Enjeux érosion littoral :

Diversité des activités (plages et activités associées, enjeux touristiques et écologiques) concentrées sur le site. Espèces rares et protégées sur le cordon dunaire. S'est accentuée depuis quelques années et généralisée.

Si les crues ont du mal à s'évacuer il y a un impact sur l'érosion littorale. En particulier lorsqu'il y a conjonction entre crues et remontée du niveau marin. L'exutoire de l'Argens est « mobile ».

Des photos aériennes montrent un recul du littoral de 80 m en 50 ans.

Enjeux submersion marine :

Etude submersion marine Artelia à récupérer.

Action 6 du PAPI d'intention : concomitance crues et submersion marine (Artelia)

Bilan des actions menées :

- Maintien des apports maritimes (tronc d'arbres).
- Sensibilisation du public sur l'action précédente (rôle du bois flotté, bac à marée)
- Mise en défense par des ganivelles > caissons pour piéger les sables qui favorisent le développement de plantes à leur tour protégées par interventions des gardes. Les ganivelles

empêchent usagers de monter sur le cordon. Il n'est pas apporté de sable de façon artificielle.

- Une bathymétrie (sonar > on connaît le volume de sable) du littoral est faite régulièrement depuis 4 ans. On observe des zones qui évoluent et des zones stables. L'objectif est d'anticiper des érosions qui pourraient endommager les plages et de déclencher des actions préventives. Cette action porte sur tout le littoral sableux de Fréjus.
- Un suivi scientifique des étangs est effectué (qualité des eaux).
- Suivi trimestriel du trait de côte sur une partie du littoral de Fréjus
- Un suivi des tempêtes marines sur Fréjus est effectué par l'intermédiaire de l'Observatoire Régional des Risques Majeurs, action portée par le BRGM
- Les actions sont définies par un plan de gestion (2008 – 2015 prolongé en 2018). A récupérer.
- Des actions sont définies dans un Document d'Objectifs Natura 2000).
- Etude menée sur les services rendus par les zones humides (faune aquatique, qualité de l'eau, etc.) + film de vulgarisation.
- Etude portée par Dpt Var (Artelia) sur 96 plages du Dpt Objectif : définir les enjeux socio, eco, enviro sur ces plages. Prendre en compte remontée niveau marin 2030 et 2100 > Elaboration des cartes d'érosion des plages selon 5 niveaux d'érosion. Des recommandations de gestion vont être mises en place. Un focus a été fait sur Fréjus compte tenu de leur importance.
- Le grau entre premier étang de Villepey et la mer. A été complètement réouvert sous pont de la Galiote suite aux dernières crues (2010).
- Il y a une sous-estimation du coût de l'action 28 dans le PAPI (notamment reprise du pont des Esclamandes). L'action 37 (en cours) révisé l'objectif à la baisse concernant le niveau de protection pour la basse vallée compte tenu de l'impact financier.
- Pas d'action sur Saint-Raphaël.
- CAVEM anime les DOCOB des périmètres Natura 2000 « embouchure de l'Argens » et « Estérel »

Aspects financiers :

Une convention de gestion est signée entre la collectivité (Fréjus) et le Conservatoire du Littoral. La collectivité a des obligations en terme de gestion.

4 agents du site + ½ poste Directeur + ½ poste assistante.

Voir documents transmis.

Une partie du site qui n'est aujourd'hui pas en gestion par la CAVEM va être transférée par l'armée à la CAVEM donc le périmètre va augmenter.

Le Conservatoire a un schéma stratégique d'évolution à l'horizon 2050 : un périmètre d'intervention est défini (notamment toutes parcelles riveraines du fleuve Argens) donc des actions peuvent suivre.

Projet important = projet agricole de la plaine.

Budgets :

Infos déjà transmises

Le Conservatoire du Littoral apporte un budget chaque année ainsi que le Département et la Région. Aide apportée pour 2018 à récupérer. L'aide pour 2019 sera proposée le 13/12.

Course du Roc d'Azur : apporte 10 000 € de redevance chaque année.

Toutes les activités/événements sont assujettis au versement d'une redevance. Il existe une grille de calcul de la redevance au Conservatoire.

Discussion :

Mission des gardes littoraux : gestion administrative et en personnel, suivi scientifique (connaissance du milieu, aménagements), nettoyage, arrachage espèces envahissante, accueil public, journée mondiale des ZH, sensibilisation à la prévention des inondations, veille réglementaire, surveillance Police, formation, stagiaire. Tout cela est l'application du plan de gestion.

Tous les 2 ans minimum un comité de gestion se réunit pour présenter aux partenaires et acteurs le bilan des actions menées sur le site. La prochaine serait à l'automne 2019.

Il existe un Comité scientifique qui peut-être réuni à l'initiative de gestionnaire ou du conservatoire.

Crainte que l'on cloisonne l'activité

Le présent questionnaire sera complété en séance. Si l'interlocuteur a commencé à le compléter directement dans le document word, merci d'apporter le fichier correspondant.

NB : le support étant unique pour tous les acteurs certaines questions sont davantage dédiées aux Syndicats

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entretien réalisé par P. Bretaud – Artelia

Présence de Vanessa HUET et Jérôme RAINALDI pour la CAVEM.

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LACOMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Syndicat de la Garonne – 31/10/2018

Benjamin Van Lunsen, Directeur Technique

ENJEUX

Présentation de la structure (statuts, règlement intérieur, liste des adhérents):

Syndicat Garonne = syndicat mixte : CCGST et CAVEM.

Compétences : voir statuts (remis en séance). Inondations, lutte contre pollution, préservation qualité des eaux. Pas de compétence milieux aquatiques. Les CCGST et CAVEM financent le syndicat grâce à la taxe GEMAPI levée. Dans les statuts actuels le syndicat peut conduire études et travaux.

Pas compétent dans la gestion du trait de côte.

Le Syndicat de la Garonne ne fait pas de SOCLE.

Enjeux inondations :

Sur le bas de la Garonne il existe de gros enjeux dans les zones habitées traversées par le cours d'eau. Allée des Galapagos (2 décès le 10 octobre dernier, 70 m³/s calculé avec HEC-HMS). La pluie est vicennale mais les précipitations antérieures étaient très importantes et les sols saturés.

Vallon d'Esquières déborde fréquemment (5 ans). Problème d'embâcles sur le pont de RD8.

Sur le bas du cours d'eau premiers débordements à partir de 30 m³/s.

Beaucoup de pistes sauvages dans le massif forestier qui organisent les écoulements, les augmentent et les concentrent > forte érosion des massifs = grosse problématique dans la zone urbaine. La modification des statuts prévoit d'intégrer cette problématique au regard du ralentissement dynamique. Il existe une cartographie des pistes qui impactent les écoulements. Sur la Garonne plusieurs remblais sauvages.

Enjeux qualité des eaux et du milieu :

Problématique d'ensablement du lit et des ouvrages en raison de l'érosion des massifs. Le Syndicat ne fait pas de curage.

Le chantier naval a une aire de carénage non couverte.

Le Syndicat aide les chantiers navals dans le cadre du Contrat de rivière à se mettre en conformité

Enjeux érosion littoral :

Gros enjeux mais pas d'action. Il y a un besoin de protéger

Enjeux submersion marine :

Aléa submersion marine : A transmettre cartographie de la DREAL.

Bilan des actions menées :

- Etude d'aléa pour la crue exceptionnelle définit. Une centaine de constructions inondables en centennale.
- Etude de réduction de la vulnérabilité (13 k€).
- DIG pour l'entretien de la Garonne et 2 affluents Agasse et Esquières de juillet 2018 pour 5 ans. 255 k€ HT sur les 5 ans (montant annuelle variable). Coût unitaire élevé sur la Garonne en raison des conditions d'accès difficiles.
- Programme de travaux évoqué dans les statuts porte sur affluent des Esquières. 1M€ pour protéger 16 construction donc le projet ne se fera pas.
- Interventions sur l'embouchure (remise en place des enrochements)
- Projet d'épis de protection de la plage de la Garonne conçu par la Commune de Saint-Maxime, MOA transférée à CCGST. Vidéo du projet sur site de la CCGST.

Identification du patrimoine :

- Zone humide : non en dehors du cours d'eau
- Bassins écreteur de crues : non
- Digue sur cours d'eau : non
- Digues marines : non
- Epis : non
- Barrage : non
- Protections de berges : sur le débouché en mer et en amont de la RD8
- Couverture de cours d'eau : non
- Tunnel : non
- Seuil : non
- Piège à embâcle : non
- Décanteur : non
- Vannes : non
- Station hydrométrique : non
- Station pluviométrique : non
- Autres : passage à gué. Passerelle sur le DPM.

Aspects financiers :

Eléments transmis en séance

Moyens :

Mise à disposition à temps partiel de 3 agents de la CCGST et de la Commune de Roquebrune et un Directeur technique 2heures par semaine : coût global 8,2 k€ par an

Travaux d'entretien 77,6 k€

Frais de mutualisation : 5,7 k€

Recettes = contribution des EPCI.

BP 2018 : 26,8 k€ d'études + 5 k€ pour mise en conformité de la passerelle. Un dossier financier complet est transmis en séance.

Pas de dette

Immobilisation : pas d'info pour l'instant.

Subventions : Région 10 k€ pour la DIG (à venir)

Clé répartition : 50 % CAVEM et 50% CCGST

DISCUSSION AUTOUR DE LA PRISE DE COMPETENCE DE DEMAIN

Quelles études et travaux programmés dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations :

Actions du PAPI : accompagnement des privés à la réduction de la vulnérabilité. PAPI complet, objectif de le déposer au premier trimestre. Budget 40 k€.

Etude de faisabilité pour l'aménagement d'un piège à embâcles sur la Garonnnette.

Projet d'installer une station hydro et pluvio.

Projet de lancement d'une étude hydraulique sur la Garonnnette pour améliorer la capacité hydraulique.

Discussion :

- **Quelle organisation conviendrait demain à la mise en œuvre des missions GEMAPI et hors-GEMAPI ?**
- **Quel périmètre d'action ?**
- **Quelle pertinence au regard des enjeux du territoire (regroupement GEMAPI et hors-GEMAPI ? Distinction des missions GEMA et PI ?...) ?**
- **Quelles craintes quant à une réorganisation future ?**
- **Quels freins passés / Quels avantages ou quelles clés de réussite pour le futur ?**

Il faut renforcer les moyens humains sur le Syndicat pour accomplir les missions.

Le présent questionnaire sera complété en séance. Si l'interlocuteur a commencé à le compléter directement dans le document word, merci d'apporter le fichier correspondant.

NB : le support étant unique pour tous les acteurs certaines questions sont davantage dédiées aux Syndicats

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entretien réalisé par P. Bretaud – Artelia

Présence de Vanessa HUET pour la CAVEM.

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LACOMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Syndicat Mixte de l'Argens– 19/10/2018

Matthieu SEBIRE – Responsable administratif et financier

Alexis RIMEYMEILLE – Technicien de rivières

Présentation de la structure (statuts, règlement intérieur, liste des adhérents):

ETAT DES LIEUX

Enjeux inondations :

Quartier de Limougade premiers débordements, Palaison, la D7 fait digue et bloque les écoulements
Semaine dernière 492 m3/s à la station D7. Petite crue automnale 2 à 5 ans. Le tronçon à l'aval du Moulin des Iscles était plein bord. C'est un tronçon endigué (digues sauvages)

La sécurité civile a des photos.

Seuil des Iscles > entrée d'eau

Quartier des Planets parfois inondé.

Limites crue oct 18 notée sur plan (il existe des photos)

Beaucoup de cabanes installées dans les zones fréquemment en eau. La cartographie est remise en séance.

Beaucoup de dépôts sauvages de dimensions parfois importantes

Sur le Gabron chemin des Frères il y a un remblai sauvage qui réduit le lit mineur > gros verrou hydraulique qui provoque un remous qui inonde tous les quartiers amont.

Il existe des couches kmz de toutes les non-conformités identifiées par la SMA.

La Basse Vallée de l'Argens est inondée par les affluents de la Basse Vallée et pas l'Argens moyen ou le haut Argens.

NB : Mettre le PPRI sur la carte des enjeux.

Enjeux qualité des eaux :

Tout est dispo à la CAVEM, études faites dans le cadre du SOCLE et aussi en dehors du SOCLE. Tout est dans le PDM et dans le PAOT. Cf aussi action 37 du PAPI (étude en cours).

Enjeux qualité du milieu : tout est dispo à la CAVEM, études faites dans le cadre du SOCLE et aussi en dehors du SOCLE :

Enjeux érosion littoral :

Voir Communes et conservatoire du Littoral. MM. Bergeron et Rozec (CAVEM) pour contacts Conservatoire.

Enjeux submersion marine :

Voir Communes et conservatoire du Littoral

Bilan des actions menées :

Etudes et travaux : Voir CAVEM et diagnostic SOCLE.

Entretien : Argens n'entretient pas en régie (pas de DIG sur basse vallée (mi-2019 action n°4- du PAPI)

Réalisation travaux d'entretien : le besoin est de 100 k€/an sur l'Argens seul.

Système d'alerte :

Toutes les Communes ont un abonnement Prédicte (Roquebrune, Puget, Fréjus). Le SMA a aussi un abonnement sur les 74 Communes, il a l'info mais ne mène pas d'action en gestion de crise. Predict est en direct avec les Communes pour déclenchement des actions du PCS.

SMA met en place des stations hydrométriques (une en cours sur le Blavet).

14 stations prévues dans le PAPI d'intention par le Département (seulement 7 intéressantes et faisables donc 7 ont été modifiées). 300 k€ de budget d'investissement.

Identification du patrimoine :

- Zone humide : voir diag SOCLE
- Bassins écrêteur de crues : RAS
- Digue sur cours d'eau : voir diag SOCLE
- Digues marines : RAS
- Epis : RAS
- Autres ouvrages de protection contre l'érosion littorale : RAS
- Barrage : RAS
- Protections de berges : non cartographié
- Couverture de cours d'eau : RAS
- Tunnel : RAS
- Seuil : voir diag SOCLE
- Piège à embâcle : RAS
- Décanteur : RS
- Vannes : RAS
- Station hydrométrique : voir diag SOCLE
- Station pluviométrique :
- Autres :

Aspects financiers :

- Budgets :
Merci de nous transmettre les comptes administratifs 2016 et 2017 ainsi que le BP2018.
S'il existe une comptabilité analytique pour les missions grand cycle de l'eau – merci de nous la transmettre pour 2016 et 2017.
Par ailleurs, merci de compléter les cadres ci-dessous afin de recenser les recettes et dépenses relevant uniquement des missions du Grand Cycle de l'eau :

Moyens :**Les besoins selon les scénarios :**

A minima un ETP ingénieur suivi actions PAPI (en phase études) et 2 ETP en phase travaux seulement pour le fleuve.

Un ETP sur principaux affluents* pour la phase études et travaux.

* Blavet, Grande Garonne, Fournel et Reyran (hors pluvial, hors ruissellement, uniquement cours d'eau)

Un ETP technicien avec affluents

DISCUSSION AUTOUR DE LA PRISE DE COMPETENCE DE DEMAIN**Quelles études et travaux programmés dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations :**

Transmettre tout élément de planification avec indication des coûts, dates, consistance (plans, programmes, schémas directeurs, contrats, etc.)

Voir les actions du PAPI.

- **Quelle organisation conviendrait demain à la mise en œuvre des missions GEMAPI et hors-GEMAPI ?**
- **Quel périmètre d'action ?**
- **Quelle pertinence au regard des enjeux du territoire (regroupement GEMAPI et hors-GEMAPI ? Distinction des missions GEMA et PI ?...) ?**
- **Quelles craintes quant à une réorganisation future ?**
- **Quels freins passés / Quels avantages ou quelles clés de réussite pour le futur ?**

La phase 2 de l'étude SOCLE apporte quelques éléments de réponses.

Aucune crainte. Très bonne idée que les EPCI prennent du personnel compétent pour compléter les moyens du SMA. Le SMA incite les EPCI à se doter de personnel

Avec les moyens actuels il n'est pas envisageable de prendre davantage de cours d'eau donc hors de question de prendre les affluents avec les moyens actuels.

Il faut des personnes compétentes dans les EPCI à éventuellement transférer au SMA ultérieurement.

Le plus cohérent serait que le SMA se dote de moyens en personnel plutôt que les EPCI mais ce n'est pas envisageable. Il faut des ancrages territoriaux pour que cela fonctionne.

L'idéal SMA en EPTB et des EPAGE sur les affluents ce qui semble compliqué politiquement car cela reviendrait à faire marche arrière. La CAVEM en EPAGE serait une solution.

Il faudrait trouver une organisation qui permette des réunions de travail entre EPAGE régulières (au moins mensuelles) avec un pilotage/coordination du SMA.

Les données SIG sont remises en séance.

Reste l'inventaire des digues que le SMA a demandé à SETEC. En attente de retour.

Le présent questionnaire sera complété en séance. Si l'interlocuteur a commencé à le compléter directement dans le document word, merci d'apporter le fichier correspondant.

NB : le support étant unique pour tous les acteurs certaines questions sont davantage dédiées aux Syndicats

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

Entretien réalisé par P. Bretaud – Artelia

Présence de Vanessa HUET et Jérôme RAINALDI pour la CAVEM.

ASSISTANCE POUR L'ORGANISATION DE LACOMPETENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVEM

Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau – 8/11/2018

Cyril MARRO Directeur Général des Services

Katia SOURIGUERE

ETAT DES LIEUX

Présentation de la structure (statuts, règlement intérieur, liste des adhérents):

Exerce ensemble des compétences sur 06, tous les EPCI membres, Dpt., 84 et 83 en partie (CAVEM et CCPF membres).

Certaines compétences transférées d'autres déléguées.

Au 01/01/17 gère PAPI Var, animateur site N2000, porte CLE et SAGE.

Socle commun à tous les EPCI dans les statuts 2 items délégation ou transfert obligatoire :

1. Risque inondation (études et tx y compris système d'endiguement)
2. Risque météo : service d'annonce de crues sur la Slagne pour le compte de l'Etat, sur le reste du territoire bulletins météo, équipements, caméra, pluvio virtuelle ou physique, débitmètres, etc. En construction un centre opérationnel qui centralisera toutes les données. Rapatriement du radar de Collobrières au Mont Vial mosaïqué avec un radar Italien et celui de Collobrières.
3. Réseaux de suivi des nappes d'eau souterraines. Au Dpt il y avait un suivi piézo de 60 pts des nappes pour AEP. Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau.

Les statuts du Syndicat ont été calqués sur les compétences du Département et non pas seulement sur la GEMAPI.

Tous les syndicats ont été dissous et les compétences rattachées au SMIAGE.

Limites de compétences : des cartes sont élaborées avec les EPCI par rapport aux finalités de la GEMAPI. Dès qu'il y a un enjeu inondation la compétence est au SMIAGE. Tous ce qui est tuyau est du pluvial.

Les vallons couverts sont GEMAPI.

Un travail de cartographie est en cours avec les EPCI pour identifier ce qui est rattaché à la GEMAPI, il s'agit d'une réflexion au cas par cas.

CASA quasi terminé

CC Pays de Grasse : démarrage

Des contrats territoriaux ont été passés avec chaque EPCI membre (300 actions comprenant notamment les PAPI) avec des volumes financiers et un calendrier avec estimation des moyens (les moyens humains ont été estimés mais infos interne). Une clé de répartition a été établie entre les EPCI en fonction de la population seulement (pour le fonctionnement).

Il y a une clé de répartition spécifique sur chaque bassins versant pour les investissements.
Pour les programmes d'entretien chaque EPCI apporte sa contribution financière mais MOA SMIAGE.

Il est fait un bilan annuel avec possibilité des passer des avenants.

Le SMIAGE n'a pas d'autonomie financière.

Sur le territoire de la CAVEM la cartographie n'a pas encore été faite. Une étude sur un plan de gestion

La CAVEM transmet le contrat territorial et l'étude SOCLE.

Compétence littorale (submersion marine optionnelle), pas ensablement, pas gestion des plages, érosion littorale oui.

Enjeux inondations :

Pas d'enjeu sur la partie CAVEM du BV du Riou. Mais il y a des enjeux en terme de prévention d'embâcles (prévention inondation territoire aval).

Enjeux qualité des eaux et du milieu :

STEP des Adrets rejette dans le Riou. Maintien d'un « débit d'étiage ».

Quelques rejets directs dans le Riou.

Enjeux érosion littoral :

Sans objet.

Enjeux submersion marine :

Sans objet.

Bilan des actions menées :

PAPI Riou de l'Argentière voir CACPL notamment barrage des Barnières

Identification du patrimoine :

- Zone humide : non
- Bassins écrêteur de crues : non
- Digue sur cours d'eau : non
- Digues marines : sans objet
- Epis : sans objet
- Barrage : barrage des trois vallons classe C plus de 10 m de hauteur date de 1972. 10 m de sédiments 55 000 m³.
- Protections de berges : non
- Couverture de cours d'eau : non
- Tunnel : non
- Seuil : non en dehors du barrage des 3 vallons.
- Piège à embâcle : non
- Décanteur : non
- Vannes : non
- Station hydrométrique : non
- Station pluviométrique : non
- Autres : passages à gué repéré sur le plan

NB : sur la partie basse il y a des zones inaccessibles car privées et clôturées.

Certaines zones font offices de dépôts sauvages qui peuvent être emportés par les crues.

DISCUSSION AUTOUR DE LA PRISE DE COMPETENCE DE DEMAIN

Quelles études et travaux programmés dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations :

Plan de gestion de la végétation va être lancé en 2019.